

Belgique - Belgïe P.P. 1020 Bruxelles 2 1/1480

# CONTRE PEXCLUSION

## BOURSES D'ETUDES: ASCENSEUR SOCIAL?

EN PANNE!

A 75 euros par mois, ça ne pouvait pas m'emmener bien loin!



TITOM

### Sommaire 59

	Dossier Allocations d'études
3	Edito : Sauver la solidarité (Arnaud Lismond)
5	Créer un front progressiste pour la défense des bourses d'études (Arnaud Lismond et Renaud Maes)
6	Des allocations d'études suffisantes pour soutenir la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur
8	Les allocations d'études, un véritable ascenseur social ! (Baudouin Milis)
11	Les nouveautés de 2007-2008 (Cabinet de la Ministre de l'Enseignement supérieur)
13	Démocratisation ? Mon oeil ! (Renaud Maes)
15	Allocations d'études : homéopathie ou traitement lourd ? (Mathias El Berhoumi)
16	Pour une réelle efficacité du système des allocations d'études (Anita Mathieu et Renaud Maes)
19	Le droit aux allocations d'études et à l'aide sociale vu du service social de l'Université Catholique de Louvain (Propos recueillis par Gérald Hanotiaux)
25	Témoignage d'une étudiante vivant avec le revenu d'intégration sociale (Propos recueillis par Gérald Hanotiaux)
	Actualités
29	Electrabel augmente ses tarifs en gaz de 13 à 21 % (Claude Adriaenssens)
31	L'aide sociale à l'ère de l'activation (Arnaud Lismond, Gérad Hanotiaux et Yves Martens)
35	Un accueillant terril vert au Pays Noir (Gérald Hanotiaux)
37	Jeunes Bruxellois : à quand un véritable plan pour l'emploi ? (CSC – FGTB – CGSLB)
_	Plate-forme www.stopchasseauxchomeurs.be
42	Chasse aux chômeurs : « Feu à volonté ! » (Yves Martens)
46	Un facilitateur de l'ONEm témoigne (Propos recueillis par Gérald Hanotiaux et Yves Martens)
52	Charleroi : les chômeurs sont-ils « satisfaits » de leur « activation » ? (Yves Martens)
55	Forum des Travailleurs Sans Emploi de la CSC (Khadija Khourcha)
59	Les accompagnateurs syndicaux du Luxembourg (Vincent De Raeve avec l'aide de Jean-François Gerkens)
62	Histoire d'un leurre (Jean-Louis Ghislain)
64	Un procès qui engage nos libertés <i>(Jean-Claude Paye)</i>

Avec le soutien de :



Dépôt Légal : Bruxelles 2 - 1020 Bruxellles

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion asbl a été reconnu en tant qu'association d'éducation permanente inscrivant son action dans l'axe 3,2 ; soit la production d'analyses et d'études, diffusées par imprimé et Internet.

### Edito: Sauver la solidarité

#### **Arnaud Lismond**

Président du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, alismond@swing.be

Quels constats tirer des résultats électoraux de 2007 ? Dans la partie francophone du pays, l'aile gauche de la coalition violette, au pouvoir depuis 2003, a été sanctionnée, tandis que la droite en sort confortée. Mais globalement la gauche « à vocation gouvernementale » (entendue comme le vote pour les partis actuellement représentés au parlement qui se réclament de la gauche) n'est pas en recul. En 2003, le MR représentait 11,40 % des électeurs belges, le PS 13,02 %, le cdH 5,47 % et ECOLO 2,47 %. En 2007, le scrutin mettait le MR à 12,52 %, le PS à 10,86 %, le cdH à 6,06 % et ECOLO à 5,1 %.

La progression du MR par rapport aux dernières législatives est donc d'à peine 1 %. Pas de quoi accréditer l'image d'une grande bleue déferlant sur la Communauté Wallonie-Bruxelles. Pour ce qui est des composantes des défuntes « convergences à gauche » (PS + ECOLO), elles progressent légèrement, de 15,49 % à 15,96 %. Le cdH progresse quant à lui également d'un demi-pourcent. Le FN recule d'un demi pourcent. La gauche extraparlementaire connaît un léger mieux, sans toutefois parvenir à faire élire un seul représentant.

En Flandre, les cartes sont bien plus considérablement redistribuées. Le SP.a - Spirit (10,26 %), frappé de plein fouet, perd un tiers de ses électeurs par rapport à 2003. Groen (3,98 %) en profite bien pour revenir au Parlement, mais ses gains sont loin de correspondre aux pertes du SP.a. L'Open-VLD (11,83 %) subit lui aussi un net recul, mais qui est plus que compensé par le résultat de la liste libérale/populiste dissidente « Dedecker » (4,03 %). Le Vlaams Belang (11,99 %) progresse très légèrement et occupe ainsi la seconde place du podium des partis flamand. Le vainqueur des élections est incontestablement le cartel CD&V - N-VA (18,51 %) qui se hisse, de loin, à la première place en recueillant 1.234.950 voix.

C'est dans ce contexte que M. Leterme se trouve, au lendemain de l'élection, chargé de la formation d'un Gouvernement, avec une préférence affichée pour « l'orange bleue ». Une difficulté pour la formation de ce Gouvernement est bien, comme l'ont mis en lumière les quatre mois écoulés, de concilier les positions communautaires de la N-VA et celles des partis francophones, et notamment du FDF, dans un contexte où les francophones ne sont officiellement demandeurs de rien sur ce plan, à l'inverse des partis flamands (avec des bémols pour le SP.a et pour Groen!).

Ces questions communautaires recoivent actuellement une grande place dans l'espace politico-médiatique. Les organisations syndicales se sont notamment positionnées sur ce sujet à travers la pétition « Sauvons la solidarité » : « La solidarité entre les citoyens les plus riches et les plus pauvres, ainsi que la solidarité entre les régions plus riches et les plus pauvres sont des piliers de notre société belge. Nous voulons pour chacun un salaire convenable pour le même travail, indépendamment de la langue que nous parlons. Nous voulons que tous nos concitoyens aient le même droit à des conditions de travail et de vie saines et sécurisées, indépendamment du lieu où se situe l'usine ou le bureau. Nous voulons que tout qui perd son boulot, puisse avoir droit au même soutien et aide, indépendamment de la région où il habite. Nous voulons que chaque enfant ait les mêmes chances, indépendamment de la région de naissance. Nous voulons que toutes les personnes âgées conservent un droit identique à une pension décente, indépendamment du fait qu'elles vivent à Bruxelles, en Flandre ou en Wallonie. Bref, nous voulons la solidarité, pas la scission. »

#### Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

#### Rédacteur en chef:

Luca Ciccia luca@asbl-csce.be

#### Contact:

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion - asbl Yves Martens & Gérald Hanotiaux, rue Philomène 43 1030 Bruxelles tél. 02-218.09.90 fax : 02- 223.73.95 redac@asbl-csce.be

#### Mise en page:

Fatih Tanriverdi

#### Conseil d'administration :

Claude Adriaenssens, Eric Buyssens, Didier Cardolle, Asma Chounani, Luca Ciccia, Hugues Esteveny, Jean-Marie Leconte, Khadija Khourcha, Christophe Kelecom, Arnaud Lismond, Henri Solé, Renaud Maes, Felipe Van Keirsbilck, Magali Verdier, Marc-Audrey Ntep,

#### Merci pour vos dessins!

Sans illustrations (im)pertinentes, nos articles seraient bien moins agréables à lire. C'est pourquoi nous remercions nos dessinateurs attitrés, Eduard Verbeke et Titom (www.bxl.attac.be/titom). Merci aussi à Stiki (http://ledessindulundi.site.voila.fr/) qui a accepté que nous utilisions certains de ses dessins existants.

Les illustrations de Titom ainsi que ce journal sont mis à disposition suivant la licence Creative Commons by-nc-nd 2.0 be (http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/be/deed.fr\_CA).

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s). Tous les articles peuvent librement être reproduits à condition de mentionner la source. Toutefois, au-delà de cet enjeu qui fait les unes des journaux, les difficultés de formation de « l'orange bleue » tiennent sans doute également à son programme social. Pour les libéraux, il s'agit manifestement de profiter de l'éviction des socialistes, présents au fédéral de façon ininterrompue depuis 1988, pour faire un nouveau pas en avant dans la démolition de la fonction redistributrice de l'Etat et obtenir un ensemble de réformes favorables aux plus hauts revenus.

#### Hocus pocus communautaire

Pourtant, ainsi que nous l'avons rappelé, le scrutin n'a pas octroyé une réelle victoire aux libéraux. Les 1.639.027 voix recueillies par les partis de M. Leterme et Mme Milquet proviennent largement de salariés, dont entre 55 % et 65 % sont organisés syndicalement. Maintenir les faveurs de ces électeurs, d'une part, tout en répondant aux souhaits d'un gouvernement nettement positionné à droite et pro patronal du MR et du VLD, de l'autre, constitue dès lors pour le CD&V et le cdH une difficulté majeure.

En campagne électorale, le cdH n'avait pas manqué de mettre en avant un souci social. C'est ainsi par exemple qu'il déclarait encore en juin, en réponse au questionnaire que nous avions adressé à chaque parti : « Pour le cdH, il est essentiel que la question des sans-papiers trouve une réponse lors de la prochaine législature. Le cdH propose de réaliser une deuxième opération de régularisation conjoncturelle dite one shot », « Aujourd'hui, de nombreuses personnes bénéficiant d'une allocation sociale sont incitées à ne pas habiter sous le même toit sous peine de voir leurs revenus diminuer. Le cdH veut sortir de cette logique, ce qui passe, notamment, par le fait de revoir la notion de cohabitant afin de ne pas pénaliser les personnes qui font le choix d'une vie commune, que ce soit en couple ou au sein d'habitats groupés. », « Le cdH souhaite lutter contre la pauvreté en relevant tous les minima sociaux à 10 % au-dessus du seuil de pauvreté (actuellement fixé à 822€/mois pour une personne isolée) », « le cdH propose d'élargir la base du financement de la sécurité sociale par le biais de l'affectation des recettes d'une taxe CO2 ainsi qu'en y affectant une partie des recettes de l'impôt des sociétés ou en adoptant le principe d'une participation sociale collective (CSG) », « Nous souhaitons inverser la philosophie du système actuel en prenant comme base la durée de carrière et non plus l'âge. La durée normale de carrière serait définie comme comportant 38 années (durée moyenne de la carrière des travailleurs d'aujourd'hui)<sub>2</sub>. »...

L'heure n'est plus aujourd'hui à se faire élire, mais à l'exercice du pouvoir. Vous aviez acheté un lapin ? Vous aurez une carpe. On le sait, le propre des prestidigitateurs est d'attirer l'attention sur leur main gauche pendant qu'ils travaillent avec la droite. Sans vouloir préjuger du futur accord gouvernemental, il paraît à craindre que la longue gestation de « l'Orange bleue » n'ait pas été du temps perdu pour elle, et que l'accent mis sur les problèmes communautaires serve opportunément pour certains partis de la coalition à faire diversion par rapport au changement de cap à 180° entre leur programme préélectoral et la réalité du futur programme gouvernemental.

Après quatre mois où les tensions intercommunautaires ont été attisées, où il n'est plus question dans les médias que de « Flamands », de « Wallons », de « Belges », de « Bruxellois », le réveil risque d'être dur pour les salariés, pour les fonctionnaires, pour les pensionnés, pour les allocataires sociaux, pour les sans-papiers et pour tous les précaires.

C'est à leur côtés et avec eux, quelle que soit leur langue maternelle, que nous entendons poursuivre le combat pour « sauver la solidarité ».

<sup>(1)</sup> http://www.sauvonslasolidarite.be/

<sup>(2)</sup> Voir « Les partis répondent à nos questions. Ce 10 juin, votez contre l'exclusion ! », journal du CSCE n° 58, juin 2007.

## Créer un front progres siste pour la défense des bourses... d'études

**Arnaud Lismond,** CSCE, alismond@swing.be **Renaud Maes,** représentant de la FEF au Conseil supérieur des allocations d'études, rmaes@ulb.ac.be

Une société inégalitaire et où, en particulier, l'accès à l'enseignement supérieur et aux savoirs est réservé aux jeunes issus des catégories sociales bénéficiant des plus hauts revenus... Est-ce de cela dont nous rêvons pour le XXIème siècle ? Si ce n'est pas le cas, il est temps de nous mobiliser ensemble pour que la Communauté française réinvestisse massivement dans le développement des allocations d'études.

## Pas d'argent, pas d'études?

Les chiffres sont éloquents. Selon une étude de l'Université Catholique de Louvain, la probabilité d'accès à l'université d'un(e) jeune dont le père est titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur est de 9,9 % et sa probabilité de réussite de la première année (sans redoublement) est de 3,6 % (soit un peu plus d'un tiers des jeunes ayant eu accès). Pour le jeune dont le père est titulaire d'un diplôme universitaire, cette probabilité d'accès à l'université est de 79,9 % et la probabilité de réussite est alors de 44,1, %.

Pour accéder à l'enseignement supérieur, il faut bien entendu avoir passé les différents filtres qui jalonnent le parcours jusqu'à son seuil. Dès l'école fondamentale, les résultats scolaires sont statistiquement fortement corrélés à l'origine sociale. Si pour certains l'institution scolaire est bien individuellement un outil d'émancipation, force est de constater qu'elle reste globalement un instrument de transformation du capital économique (niveau de revenus) des parents en capital symbolique (niveau de diplômes) des enfants, c'est-à-dire de reproduction des inégalités sociales et de légitimation de cette reproduction (que ce soit sous le couvert des « efforts », du « mérite » ou des « capacités naturelles »...)

Au-delà de la sélection générale qui opère déjà largement en amont, l'ac-

cès à l'enseignement supérieur et la réussite de ces études constitue, à l'heure de la massification de l'accès aux diplômes de l'enseignement secondaire supérieur, un enjeu majeur en termes de démocratisation de l'accès aux savoirs, et par-delà de l'accès aux positions socioprofessionnelles et aux revenus. Un pays comme la Suède, par exemple, l'a bien compris et se révèle beaucoup plus démocratique du point de vue de l'accès aux études, certes grâce à un système d'école unique jusqu'à 16 ans, mais aussi à un dispositif d'allocations d'études incomparablement plus développé que le nôtre<sub>3</sub>. Pourquoi ce qui est réalisé là-bas ne pourrait-il l'être en Communauté française ?

## Renflouer mas sivement les bourses d'études

Notre système d'allocations d'études, qui a subi de lourds désinvestissements dans la fin des années 80 et durant les années 90, doit être massivement renfloué pour pouvoir réellement jouer un rôle « d'ascenseur social ». Il faut à la fois augmenter considérablement le montant des allocations, élargir le public qui peut en bénéficier et maintenir, parallèlement à la possibilité d'inscription, le bénéfice des allocations après échec.

L'accord de Gouvernement de juillet 2004 à la Communauté française prévoyait : « Le Gouvernement continuera à promouvoir l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur et veillera tout particulièrement à en assurer le libre accès. Le maintien de la bourse d'étude en cas de redoublement (« année joker ») sera étendu à d'autres années que la première année d'étude. La politique d'augmentation progressive des bourses pour mieux rencontrer les besoins des étudiants sera poursuivie ».

#### C'est Voltaire qui l'a dit

« Je crois que nous ne nous entendons pas sur l'article du peuple que vous croyez digne d'être instruit. J'entends par peuple la populace qui n'a que ses bras pour vivre. Je doute que cet ordre de citoyens ait jamais le temps ou la capacité de s'instruire, ils mourraient de faim avant de devenir philosophes, il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Si vous faisiez valoir comme moi une terre, et si vous aviez des charrues vous seriez bien de mon avis, ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bon bourgeois, c'est l'habitant des villes, cette entreprise est assez forte et grande. »

Lettre à Etienne Noël Damilaville du 1er avril 1776

Les pages qui suivent devraient donner une vue panoramique du sujet. Nous avons demandé au cabinet de la Ministre de l'enseignement supérieur, Mme M-D Simonet, de présenter le système d'allocations d'études et les dernières mesures adoptées. Nous avons invité la Fédération des Etudiant(e)s Francophones à nous faire part de son point de vue. La parole a ensuite été largement donnée aux services sociaux universitaires. Enfin, nous avons recueilli le témoignage d'une personne qui a bénéficié d'une allocation d'études et de l'intervention du CPAS (RIS) à propos des difficultés rencontrées tout au long de

ses études avec cette institution pourtant chargée de l'aider.

Avec la FEF, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion veut aller plus loin que les constats. Nous avons le projet d'inviter toutes les forces progressistes à réclamer avec nous « Des allocations d'études suffisantes pour soutenir la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur » et d'interpeller à ce sujet les responsables politiques.

Il s'agit selon nous d'un enjeu essentiel dans la lutte pour une société sans exclusion, pour une société réellement démocratique. A suivre...

- (1) Marcel Crochet, « Inégaux face à l'entrée à l'université », Louvain, n°132, Octobre 2002, p.15. Cf. http://www.ucl.ac.be/alumni/ucl/louv132-2.pdf
- (2) 20 % des Wallons de plus de 65 ans disposent d'un diplôme du secondaire supérieur. 50 % dans la tranche d'âge 45-54 ans disposent de ce diplôme et 70 % dans la tranche d'âge de 25 à 34 ans.
- (3) Qui a notamment été présenté lors du Colloque sur « La Condition sociale étudiante », coorganisé par la FEF et par la Ministre de l'enseignement supérieur Madame Simonet, qui s'est tenu le 29 novembre 2006. Cf. Frédérique Lemery, La condition sociale étudiante en Suède (2006). http://www.enseignement.be/prof/espaces/sup/condition\_sociale/Frederique %20Lemery %20Su %E8de %-0condition %20sociale %20 %E9tudiante.ppt

## Des allocations d'études suffisantes pour soutenir la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur

La FEF et le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion ont pour projet de lancer une plateforme : « Des allocations d'études suffisantes pour soutenir la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur » dont vous trouverez ci-après le texte fondateur. Des initiatives seront prochainement prises pour tenter d'y rallier le plus largement possible les forces associatives, syndicales et les citoyens eux-mêmes. A suivre...

Alors que l'élargissement de l'accès à notre enseignement supérieur devrait constituer une priorité politique, tant par rapport aux exigences de qualification de plus en plus élevées du monde du travail qu'en termes de justice sociale, cet accès reste aujourd'hui peu démocratique et fortement lié aux revenus des parents<sub>4</sub>.

L'un des obstacles à cette démocratisation est notre système actuel d'allocations d'études, qui n'offre pas un soutien financier suffisant aux étudiants et aux familles. Notre enseignement supérieur est relativement ouvert, mais le système d'aide financière pour participer à la prise en charge du coût des études, pour les familles à revenus faibles ou moyens, est très insuffisante. Sur les 151.000 étudiants qui poursuivent des études supérieures, seuls 27.000 bénéficient d'une bourse, soit 18 %, tandis que 16.000 étudiants (10,6 %) voient leur demande de bourse refusée parce qu'ils ne remplissent pas les conditions de revenus ou académiques.

a) Le montant des allocations d'études normales est trop faible (en moyenne 790€ par an) et ne correspond plus du tout aux coûts d'une année d'études. Ce faible montant est dû à un désinvestissement dans les allocations d'études. Entre l'année 1986-87 et 2005-2006 l'allocation moyenne dans l'enseignement supérieur a diminué de 48 % par rapport à l'indice des prix.

b) Le plafond pour l'octroi est trop bas : actuellement un revenu annuel maximal imposable de 17.776,68€ pour un isolé + un enfant à charge et 23.245,35€ pour un couple avec

un enfant à charge. Or, par exemple, un couple dont l'un des conjoints est « secrétaire », titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires supérieures et a 15 ans d'ancienneté (revenu brut imposable annuel: 32.000€) et l'autre « ouvrier qualifié 1er échelon » dans la construction, dispose environ d'un revenu brut imposable annuel de 22.500€), ce qui place le couple (revenu annuel imposable de 54.500€) largement au-dessus du plafond de revenus avec un enfant à charge. C'est également le cas pour un isolé secrétaire de direction (gradué ou expérience utile), avec la même ancienneté, qui dispose d'un revenu brut imposable d'environ 36.000€. Les plafonds pour l'octroi doivent donc être substantiellement relevés.

Par ailleurs l'allocation d'études spéciale, plus élevée (en moyenne 2.630€ par an), qui concerne à peu près uniquement les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale n'est pas accessible aux chômeurs ou aux travailleurs à temps partiel qui disposent d'un revenu équivalent parce que ces revenus sont imposables. Cela constitue une injustice vis-à-vis de ces personnes (qui ne reçoivent en moyenne qu'environ 840€).

Ce type de revenus devrait également être immunisés pour ces catégories de personne, comme c'est le cas pour les titulaires du revenu d'intégration sociale<sub>2</sub>.

c) Dans de nombreux cas, l'échec scolaire entraîne la perte de l'allocation d'études. L'étudiant dont les parents peuvent assumer la prise en charge des études dispose d'un droit à l'échec pour chaque année d'études, tandis que dans de très nombreux cas l'échec entraîne encore la perte de l'allocation d'études. Les uns peuvent poursuivre leurs études, les autres, qui connaissent généralement plus de difficultés, sont arrêtés. Cette discrimination est inacceptable.

Dans son accord 2004 – 2009, le Gouvernement de la Communauté française s'était engagé sur ce sujet : « Poursuivant la logique de renforcement de l'accessibilité de l'enseignement supérieur à tous, le Gouvernement veillera à ce que

les minervals et droits d'inscription légaux réduits ne fassent l'objet d'aucune augmentation. Le maintien de la bourse d'étude en cas de redoublement (« année joker ») sera étendu à d'autres années que la première année d'étude. La politique d'augmentation progressive des bourses pour mieux rencontrer les besoins des étudiants sera poursuivie. ». Force est de constater qu'à ce stade, rien ou presque n'a été effectué.

Nous demandons au Gouvernement de la Communauté française d'adopter d'urgence un plan qui programme d'ici 3 ans (et sans aucune compensation par une augmentation des droits d'inscription ou une restriction d'accès) un véritable développement de notre système d'allocations d'études qui prévoie :

- L'augmentation du montant de l'allocation d'études normale moyenne pour la porter à 2.000€ par an. Le montant maximal de l'allocation doit connaître une évolution similaire.
- Le relèvement du plafond d'octroi pour porter celui-ci, pour un étudiant à charge, à un revenu brut maximal imposable de 36.000€ pour un isolé et de 55.000€ pour un couple.
- La revalorisation des allocations spéciales pour porter celles-ci à 3.500€/an et l'alignement de leur octroi aux chômeurs et travailleurs

à très faibles revenus sur ceux des personnes bénéficiant du RIS.

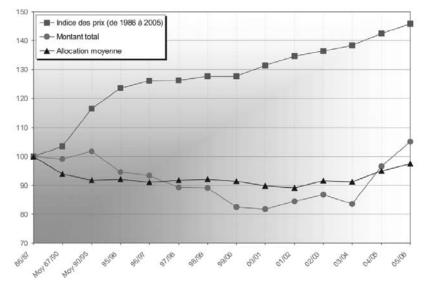
- Le maintien de l'octroi de l'allocation d'études après échec.
- L'ensemble des montants (plafonds d'octroi, allocations maximales, allocations moyennes) doit non seulement être lié à l'évolution de l'index, comme c'est le cas, mais également à l'évolution du bienêtre.

Par ailleurs, nous considérons que les étudiants doivent pouvoir choisir librement leur orientation par rapport à leurs revenus. Nous exprimons donc notre refus inconditionnel de toute mesure visant à dédicacer des bourses en fonction des pénuries d'emploi, comme l'envisage la Ministre Simonet. Nous demandons également que le traitement de l'octroi des allocations d'études soit informatisé pour permettre son octroi automatique à partir des données dont dispose le Ministère des Finances.

Le réinvestissement dans les allocations d'études nécessitera que soient dégagés des moyens nouveaux. Il s'agit là d'un arbitrage politique qui nous paraît bien plus porteur d'avenir et de cohésion sociale pour notre société que les réductions de cotisations patronales et les réformes fiscales ou de l'impôt des sociétés, beaucoup plus onéreuses pour les finances publiques et essentiellement favorables aux mieux nantis.

Nous appelons l'ensemble des progressistes à construire un large front pour la démocratisation de l'enseignement supérieur et pour un tel redéploiement des allocations d'études. Nous organiserons ou prendrons part, dans la mesure de nos moyens, aux actions de sensibilisation menées en ce sens.

- (1) Voir, par exemple, Educational Policy Institute, Global Higher Education Rankings: Affordability and Accessibility in Comparative Perspective, Washington, 2005.
- (2) Même s'il convient de noter que plusieurs CPAS n'appliquent pas la législation en la matière.



Depuis 20 ans, l'allocation moyenne a décroché par rapport à l'indice des prix pour arriver à un écart de plus de 40 % ! (Rapport d'activités du service « Allocations et prêts d'études » 2005-2006, p. 30)

## Les allocations d'études, un véritable ascenseur social!

#### **Baudouin Milis**

Cabinet de la Ministre Marie-Dominique Simonet, baudouin.milis@cfwb.be

## D'avant-hier à aujourd'hui

Les « bourses d'études » ne sont pas nouvelles ! Dès 1835, à l'aube de la Belgique indépendante, le Ministère de l'Instruction publique décide d'accorder... 60 bourses par an.

C'est Jules Destrée, devenu ministre des Sciences et des Arts en 1919, qui crée en 1921 le « Fonds des mieux doués », destiné à permettre aux enfants doués issus des milieux modestes de poursuivre leurs études : pour bénéficier de la « bourse », il faut être parmi les lauréats du concours.

En 1954, le nom évolue : « Fonds national des études » et la bourse initiale, après réussite du concours, est renouvelée chaque année à condition que l'élève réussisse avec au moins 60 % des points. On compte alors quelque 20.000 bourses pour tout le pays...

En 1971, « l'allocation d'études » remplace la « bourse »... Officiellement du moins, car Monsieur et Madame Toutlemonde continuent à parler de « bourse d'études ». Elle n'est plus réservée aux « mieux doués », mais aux élèves et aux étudiants de « condition peu aisée » qui suivent des études secondaires ou supérieures.

On le voit, on passe progressivement de la méritocratie à la notion d'équité ; de l'égalité des chances pour la promotion des meilleurs hier, on tend aujourd'hui vers une égalité de résultats pour tous.

Permettre à chacune et à chacun, quelles que soient son origine sociale et sa situation financière, de poursuivre des études aussi loin que ses capacités le lui permettent, tel est bien l'objectif des allocations d'études de la Communauté francaise.

Pour la Communauté française Wallonie-Bruxelles 112.569 boursiers – 4.000.000€ 1 élève 'boursier' sur 4 en Secondaire

1 étudiant boursier sur 5 dans le Supérieur

Pratiquement, en 2005-2006, sur 364.483 élèves du Secondaire, on dénombre 85.727 bénéficiaires d'une allocation d'études et sur 138.557 étudiants du Supérieur, on trouve 26.842 'boursiers'.

Chaque année, quelque 4.000.000 d'euros sont ainsi distribués, selon leurs revenus et leur situation, aux élèves du Secondaire et aux étudiants du Supérieur.

## Devenir « boursier » en communauté française en 2007-2008 ?

#### Introduction de la demande

Comme chaque année, les formulaires de demande, et une brochure explicative reprenant tous les renseignements utiles, sont disponibles depuis la fin mai dans tous les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur de tous les réseaux.

Ces documents peuvent être aussi demandés auprès des Bureaux régionaux du Service des Allocations d'études, des C.P.A.S., des Services Infor-Jeunes, via le téléphone vert gratuit de la Communauté française (0800/20.000), via internet (www.cfwb.be/allocations-etudes).

La demande d'allocation doit obligatoirement être envoyée par recommandé, le plus rapidement possible, mais au plus tard le 31 octobre.

#### **Conditions d'octroi**

Le candidat aux allocations d'études doit répondre à 3 types de conditions :

- âge et nationalité
- conditions financières
- conditions pédagogiques
- 1. Age: 35 ans maximum en 1ère année du Supérieur. Nationalité: les ressortissants étrangers doivent en plus satisfaire à certaines conditions particulières (durée de séjour en Belgique), fixées selon leur pays d'origine (Communauté européenne, pays en voie de développement, autres Etats)...
- 2. Conditions financières : les revenus imposables de l'étudiant et des personnes qui en ont la charge ou pourvoient à son entretien ne peuvent dépasser certains plafonds fixés en fonction du niveau d'études et du nombre de personnes à charge ou à considérer comme telles dans le ménage (la personne handicapée est comptée en double ; dans un ménage, un des conjoints est considéré comme à charge, le parent défunt ou absent est compté...).
- 3. Parcours pédagogique : en principe, l'élève ou l'étudiant ne doit pas répéter une année d'études ou suivre une année d'études d'un niveau inférieur à celle déjà accomplie auparavant.

Cependant, une dérogation existe dans le Secondaire et une « année-joker » est autorisée au cours des années de Baccalauréat (Supérieur).

#### Montant de l'allocation

Le montant de l'allocation est calculé au cas par cas en fonction de plusieurs paramètres fixés par la législation :

	Revenus imposables maximum		
Personne à charge	Enseignement Secondaire	Professionnel Secondaire Complémentaire	Enseignement Supérieur
0	9.382,82€	10.940,13€	10.940,13€
1	16.085,66€	17.776,68€	17.776,68€
2	21.448,45€	23.245,35€	23.245,35€
3	26.474,19€	28.374,14€	28.374,14€
4	31.165,61€	33.157,50€	33.157,50€
5	35.522,72€	37.600,98€	37.600,98€
6	39.860,32€	42.047,23€	42.047,23€
par personne en plus	+4.337,60€	+4.446,25€	+4.446,25€

Remarque : dans une même famille chaque étudiant du Supérieur, boursier ou non, autre que le candidat à l'allocation équivaut à 2 personnes à charge

- les revenus imposables de l'étudiant et de sa famille ;
- le nombre de personnes à charge ou à considérer comme telles dans le ménage ;
- le niveau d'études (secondaires ou supérieures) ;
- le fait d'être interne/koteur ou externe ;
- pour l'étudiant externe dans le Supérieur, la distance domicile-établissement d'enseignement ;
- le fait de bénéficier ou non d'allocations familiales ;
- le fait d'être ou non en année terminale du Supérieur.

Dans le Secondaire (ordinaire ou spécialisé), l'allocation varie d'environ 63 à 1.300 euros.

Dans l'enseignement Professionnel Secondaire Complémentaire, elle varie de 560 à 3.225 euros. Dans le Supérieur (Université, Hautes Ecoles, Ecoles Supérieures des Arts, Architecture), l'allocation varie de guelque 310 à 4.200 euros.

Ces montants, comme les montants

maximum des revenus, sont adaptés chaque année en fonction de l'évolution du coût de la vie.

Ajoutons encore que dans l'Enseignement supérieur, l'étudiant boursier paie un minerval nettement réduit :

- à l'université : 105,00€ (au lieu de 788,00 au taux normal)
- dans le Supérieur Type long : 49, 24€ (au lieu de 330,07€ ou 428,56€ pour l'année terminale)
- dans le Supérieur Type court : 33,27€ (au lieu de 165,03€ ou 214,28€ pour l'année terminale). En outre, il faut encore rappeler

Minerval réduit – Pas D.I.C Université 105,00€ Type long 49,24€ Type court 33,27€ que l'article 12, § 2, alinéa 3 de la loi du 29 mai 1959, dite « Pacte scolaire », interdit la perception de droits d'inscription complémentaires auprès des étudiants bénéficiaires d'une allocation d'études.

## L'objectif social est-il atteint?

Certes, le complément financier accordé aux familles et aux étudiants de condition modeste ne couvre pas la totalité des dépenses liées aux études. Mais il s'agit d'un « coup de pouce » non négligeable pour beaucoup, à commencer par les moins nantis.

« ... les moyens disponibles sont-ils judicieusement distribués et ceux qui en ont le plus besoin y ont-ils aisément accès ? », s'interrogeait la Ministre Marie-Dominique Simonet dans la préface du Rapport annuel 2003-2004 du Service des Allocations d'études.

Impossible d'entrer ici dans le détail d'une législation relativement technique et complexe, mais il faut souligner que la réglementation accorde une attention particulière aux élèves de l'enseignement spécialisé, aux étudiants malades ou handicapés, à ceux qui n'ont pas ou plus droit aux allocations familiales, de même qu'à des situations familiales ou professionnelles particulières : décès, divorce, séparation, mise à la pension ou à la prépension, chômage, maladie, C.P.A.S., faillite...

Elle prend également en compte le cas des réfugiés reconnus par le Haut Commissariat des Nations-Unies installés en Belgique depuis un an au moins ou des étudiants originaires des pays en voie de développement qui résident chez nous depuis cinq années...

## C'est mieux à l'étranger?

Il est toujours très malaisé de comparer l'aide accordée aux étudiants dans des pays aux structures politiques diverses. Etats centralisés ou entités fédérées (Régions, Communautés, Provinces...) prennent en charge de manière variée plusieurs aspects financiers : allocations ou bourses d'études, prêts publics ou privés, allocations familiales, intervention dans les frais de logement, de nourriture, de transport ou de santé, droits d'inscription, réductions fiscales aux familles, etc.

Le rapport « Regards sur l'Education – Les indicateurs de l'OCDE 2005 » examine les subventions publiques octroyées, notamment sous la forme de bourses et de prêts, afin d'aider les ménages à supporter les coûts directs ou indirects des études.

Bourses d'études Communauté française : 6ème sur 27 pays (OCDE)

Selon ce critère des allocations et bourses d'études, notre petite Communauté française de Belgique est classée en 6<sup>ème</sup> position sur 27 pays envisagés, derrière le Danemark, la Finlande, la Slovaguie, l'Italie, et l'Autriche. Mais elle précède l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Hongrie, l'Allemagne, l'Irlande, la Norvège, la Suède, la France, les Pays-Bas, l'Espagne, le Portugal, la Tchéquie, la Grèce, la Turquie, la Pologne, le Mexique, la Suisse, le Royaume-Uni, la Corée, l'Islande et le Japon, classés par ordre décroissant.

Pourquoi le mauvais classement de nos élèves aux enquêtes Pisa de l'OCDE fait-il plus de bruit dans la presse que cet excellent bulletin décerné par l'OCDE à nos bourses d'études ?

#### Bourse non remboursable ou prêt remboursable?

Mieux encore, alors que nous accordons des bourses non remboursables, plusieurs pays n'octroient exclusivement ou principalement que des prêts d'études remboursables, à des taux d'intérêt variables et selon des modalités particulières : le Japon, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, l'Australie, les Pays-Bas, la Turquie, la Hongrie, le Danemark, le Mexique, l'Allemagne et la Corée.

Et 4 pays confient même l'aide aux étudiants aux banques privées : l'Autriche, la Pologne, la Suisse et le Portugal.

La durée de remboursement des prêts d'études et les taux d'intérêt varient très fort d'un pays à l'autre.

L'herbe paraît souvent plus verte dans le pré du voisin... Il est fort à la mode chez nous de se référer aux « bonnes pratiques » des pays nordiques, censées être plus sociales que nous. Et pourtant...

-Au Danemark : le remboursement du prêt d'études débute un an après la fin des études et se poursuit pendant 20 ans.

- En Finlande : le début et la durée du remboursement dépendent des accords passés entre l'étudiant et la banque, mais le remboursement peut durer 30 ans.
- En Suède : le remboursement commence 6 mois après la fin des études et se poursuit jusqu'à l'âge de 65 ans maximum.
- En Norvège : le remboursement débute 10 mois après la fin des études et dure 20 ans.

Dans tous ces pays, le taux d'intérêt est égal ou supérieur à 4 % l'an. Il peut même atteindre 7 %!

Et ce n'est pas sans raison si l'OCDE classe derrière nous nos voisins directs : Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Grand-Duché de Luxembourg dont les aides aux étudiants sont bien moins favorables que les nôtres, sans parler de l'Espagne ou de la Suisse!

Que dire encore des droits d'inscription contre lesquels il est de bon ton, chez nous, de récriminer... Les tuition fees réclamés en Angleterre peuvent largement dépasser les 6.000€ par an (contre moins de 800€ à l'université en Communauté française, et 105€ pour nos boursiers).

#### Conclusion

Les allocations d'études ne sont qu'un « coup de pouce ». Certes. Mais elles ne doivent pas être remboursées durant de longues années, contrairement aux prêts accordés dans d'autres pays.

Et si l'on peut toujours rêver mieux et davantage, l'objectivité force à reconnaître que la bourse et l'aide financière induite (réduction des droits d'inscription, suppression des D.I.C.) constituent bien un « ascenseur social » qui permet aux moins favorisés d'envisager la poursuite de leurs études.

### Les nouveautés de 2007-2008

### 5 axes pour démocratiser l'enseignement supérieur en Communauté française

#### Cabinet de Mme M-D Simonet

 ${\it Ministre de l'Enseignement sup\'erieur. Information disponible sur le site http://simonet.wallonie.be}$ 

#### 1. Le coût des études est désormais strictement encadré grâce à des plafonds

Cette année 2007-2008 voit l'entrée en vigueur de trois plafonds dans l'enseignement supérieur hors universités : le coût total des études (minerval + droits d'inscription complémentaires + frais admissibles) ne peut dépasser 789,24€ pour les étudiants ordinaires et 106,47€ pour les étudiants boursiers. A l'instar de ce qui existe à l'Université, un plafond intermédiaire est appliqué pour la première fois cette année aux étudiants « modestes » (cf. encadré) pour lesquels le coût des études est plafonné à 458€.

Par ailleurs, les établissements qui, pour l'année académique 20052006, percevaient un montant total supérieur à ces plafonds, doivent diminuer chaque année, dès cette rentrée, la différence entre le montant perçu et le plafond exigible de 20 %.

Pour qu'un étudiant bénéficie du statut de condition modeste et du plafond de 458€ qui y est lié, il faut que ses revenus imposables permettant l'octroi d'une allocation d'études soient majorés de 2.961€ eu égard au nombre de personnes à charge (cf. tableau ci-dessous). Dès lors que l'étudiant se retrouve dans l'une des catégories de ce tableau, il s'adresse directement au service des inscriptions de son établissement qui appliquera la mesure. Aucun formulaire n'est à compléter ou à renvoyer au préalable.

#### 2. L'extinction programmée des droits d'inscription complémentaires qui étaient perçus sans fondement légal par les établis sements

A partir de cette année 2007-2008, les droits d'inscription complémentaires (DIC) diminueront chaque année de 10 % pour tous les étudiants et de 20 % pour les étudiants « modestes », jusqu'à atteindre zéro et disparaître.

Ces droits d'inscription complémentaires ne peuvent donc excéder en 2007-2008 le montant de 505,49€ pour l'enseignement supérieur de type long et de 337,79€ pour le type court. Pour les étudiants « modestes », les DIC ne peuvent excéder le montant de 449,32€ pour l'ensei-

Personnes à charge*	Revenus maximum pour bénéficier d'une allocation d'études	Revenus maximum pour bénéficier du statut d'étudiant de condition modeste
0	10.940,13	13.901, 13
1	17.776,68	20.737,68
2	23.245,35	26.206,35
3	28.374,14	31.335,14
4	33.157,50	36.118,50
5	37.600,98	40.561,98
6	42.047,23	45.008,23
7	46.493,48	49.454,48
Par personne suplémentaire	+4.446,25	+4.446,25

<sup>\*</sup> Une personne handicapée ( > 66 % ) compte pour deux. Dans une même famille, chaque étudiant autre que le candidat lui-même à une allocation d'études, qui poursuit également des études supérieures de plein exercice (qu'il soit boursier ou non ) est compté pour 2 personnes à charge.

Documents à avoir au moment de l'inscription :

<sup>-</sup> une composition de famille délivrée par votre Administration communale ;

<sup>-</sup> une copie complète de l'Avertissement-Extrait de rôle relatif à l'exercice fiscal 2006, revenus de l'année 2005, du représentant légal de l'étudiant(e) (père, mère, tuteur, ...) si les revenus sont déclarés en Belgique.

#### En savoir plus, demander des formulaires ou des brochures

Téléphone vert gratuit de la Communauté française : 0800/20.000

Service des Allocations d'Etudes :

- Bureau régional de Bruxelles et Brabant wallon, Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles Tél. : 02/413.37.37
- Bureau régional du Hainaut, Rue du Chemin de Fer 433 à 7000 Mons Tél. : 065/22.00.61 à 22.00.69 065/22.00.50
- -Bureau régional de Liège, Rue d'Ougrée 65 à 4031 à Angleur-Liège Tél. : 04/361.52.80 04/361.52.90
- -Bureau régional du Luxembourg, Rue de Sesselich 57 à 6700 Arlon Tél. : 063/23.22.02 ou 23.22.04
- -Bureau régional de Namur, Rue Van Opré 89 à 5100 Jambes-Namur Tél. : 081/32.84.40 ou 32.84.03

#### Sur internet:

- http://www.cfwb.be/allocations-etudes
- http://www.cfwb.be > guichet public > allocations d'études

Cabinet de la Ministre M-D. Simonet, en charge des allocations d'études secondaires et supérieures, Rue Belliard 9-13 à 1040 Bruxelles – Tél. : 02/213.35.11

gnement supérieur de type long et de 300,26€ pour le type court.

#### 3. L'extension de l'année joker

A partir de cette rentrée académique 2007-2008, l'étudiant boursier qui recommence l'une des trois années du baccalauréat conserve le bénéfice de ses allocations d'études grâce à l'extension de l'année joker. Cette dérogation n'était jusqu'à présent autorisée qu'en première année. Elle ne peut être accordée qu'une seule fois durant les trois années de bachelier.

Suite à la nouvelle procédure d'introduction des demandes d'allocations d'études introduite en 2005, le nombre de bénéficiaires en 2006-2007 a augmenté de 5.215 par rapport à l'année précédente dans le Secondaire pour un montant global de 16.651.376€. Dans le Supérieur, le nombre de bénéficiaires supplémentaires s'élève à 1.831 pour un montant global de 25.799.128€.

## 4. La revalorisation des subsides sociaux

A partir de 2008, les subsides sociaux augmentent de 20 % par an dans l'enseignement supérieur hors universités où ils auront doublé d'ici 2012 pour atteindre le montant de 115,84€ par étudiant. Ils sont également **intro**duits pour la première fois cette année au bénéfice des étudiants inscrits dans les Instituts supérieurs d'architecture.

#### 5. La promotion de la réus site et la lutte contre l'échec,en particulier en première année

A partir de cette rentrée 2007-2008, diverses mesures permettent aux établissements d'améliorer l'encadrement ainsi que de promouvoir la réussite et la qualité de l'enseignement. Elles représentent un montant global de 1,86 M€.

- Une enveloppe complémentaire (375.000€ en année pleine) sera attribuée aux Universités, via les Académies, en vue de coordonner et guider les initiatives visant à favoriser la promotion de la réussite en première année.

- Les crédits facultatifs octroyés depuis 2005 aux institutions universitaires afin d'élaborer, de tester et d'évaluer ensemble des expériences pilotes en vue d'arriver à de bonnes pratiques en matière de la promotion de la réussite sont désormais pérennisés et indexés (180.000€ en année pleine).
- Dans les Hautes Ecoles,où aucun système de ce genre n'existait, un montant de 465.000€ en année pleine est également prévu afin de soutenir les initiatives et les projets pilotes visant à accroître la réussite en première année.
- Pour veiller au maintien de la qualité, la nouvelle année verra l'attribution de 17 ETP de coordonnateurs qualité pour assurer cette nouvelle mission au sein des Hautes Ecoles.

Ces différentes mesures sociales témoignent de la volonté de Marie-Dominique Simonet de démocratiser l'enseignement supérieur en permettant à un plus grand nombre d'étudiants d'y accéder.

### Démocratisation ? Mon oeil!

#### Renaud Maes

Représentant de la FEF au Conseil supérieur des allocations d'études, rmaes@ulb.ac.be

La ministre Simonet nous affirme qu'elle compte développer 5 axes pour démocratiser l'enseignement supérieur en Communauté française en 2007-2008. Extinction programmée des droits d'inscription complémentaires, encadrement des coûts des études, extension de l'année joker, revalorisation des subsides sociaux et promotion de la réussite... Autant de propositions progressistes, qui permettent de croire en une réelle volonté de démocratisation de l'enseignement supérieur?

Loin s'en faut ! La réalité est toute autre : la ministre Marie-Dominique Simonet use et abuse de techniques de communication pour mieux travestir une réalité glauque... D'année en année, l'enseignement supérieur en Communauté française devient de plus en plus élitiste. Et les artifices de « Marie-Do » ne suffisent plus à masquer qu'au fond, elle se moque pas mal de la « démocratisation » de cet enseignement.

#### Echanger un tonneau de DIC...

Première vessie dont on nous dit qu'elle est lanterne, l'encadrement du coût des études dans l'enseignement supérieur hors université. Récapitulons : en février 2004, le Tribunal de Première Instance condamne l'HENaC (Haute Ecole Namuroise Catholique) à rembourser à une étudiante l'ensemble des « droits d'inscription complémentaires » (DIC) perçus illégalement en sus du minerval fixé par le cadre légal. Cette pratique, répandue dans de nombreuses institutions (et que Françoise Dupuis avait purement et simplement interdite dans les hautes écoles de la Communauté française), consistait tout simplement à prélever dans « la poche » de l'étudiant des montants permettant aux institutions - largement sousfinancées par la Communauté - de fonctionner. Suite au jugement de Namur, la ministre annonce qu'elle va trouver une solution pour mettre un terme à cette pratique sans pour autant fragiliser l'équilibre financier des hautes écoles, écoles supérieures des arts et instituts supérieures d'architecture concernés. Après étude, le manque à gagner pour les institutions est chiffré à 12,5 millions d'euros. La Communauté française, malgré des moyens ténus, réussit à dégager cette somme.

## ... contre cinq de « frais administratifs »

Pourtant, suite à une sortie des directions des hautes écoles et. en particulier, du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC), la ministre déclare que les institutions pourront continuer à percevoir des montants en plus du minerval légal. Evidemment, elle ne peut revenir sur son engagement de supprimer les DIC. Elle organise donc une énorme escroquerie : elle prépare un décret qui interdit la perception des DIC via une période de transition de plusieurs années mais autorise la perception de frais administratifs! Ces frais ne sont pas plafonnés dans la première version du décret. Pire encore, alors qu'il était tout à fait interdit de prélever quelque montant que ce soit en plus du minerval « boursier » pour les étudiants bénéficiant d'une allocation d'études de la Communauté française, le décret permet cette perception.

Suite aux pressions de la FEF, le décret est amendé en avril 2006, et des plafonds sont fixés pour les frais administratifs: les institutions ne peuvent pas prélever un montant total (minerval + frais administratifs) qui dépasserait le minerval plein en université, sauf dans certaines sections où les frais ne sont pas plafonnés. Pour nombre d'étudiants,

cela signifie qu'ils doivent payer jusqu'à 5 fois plus qu'avant le décret remplaçant les DIC illégaux par des frais administratifs légaux.

En juillet 2007, la FEF obtient un nouvel amendement au décret, qui instaure un niveau « intermédiaire » de frais d'inscription exigibles : les étudiants qui ont des revenus « modestes » bénéficient d'une réduction située entre le niveau « boursier » et le taux plein.

## Des « réductions augmentatrices »

Aujourd'hui, la ministre annonce la suppression progressive des DIC et la concrétisation de la mesure « taux intermédiaire ». Mais dans la pratique, elle a organisé une augmentation massive des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur hors université. Plus de 11.000 étudiants payent aujourd'hui 5 fois plus qu'en 2004. Pire encore, plus de 3.000 étudiants de revenus « modestes » concernés par ce taux intermédiaire payent jusque 4 fois plus qu'en 2004.

Vingt pas en arrière pour un seul en avant, c'est un recul et non une progression, n'en déplaise à la ministre!

#### Quelques pas en avant, mais très très petits

Autre mesure phare, autres questions: l'extension de l'année joker, promise depuis la signature de l'Accord de Gouvernement en 2004. Cette extension est bien timide: il existe toujours un « gap » incroyable entre étudiants éligibles à la bourse et étudiants finançables (cf. p. 6-7).

Venons-en aux subsides sociaux et à leur prétendue revalorisation : en réalité, il s'agit juste d'aligner enfin

les budgets sociaux dédiés par la Communauté française aux institutions de l'enseignement supérieur hors université sur ceux octroyés aux universités. Il est sans doute pertinent de relever que la situation de « non alignement » constitue à n'en pas douter une claire discrimination entre les différents types d'enseignement supérieur! Plus encore, les subsides octroyés aux universités sont insuffisants pour assumer toutes les missions dont elles sont chargées : logements étudiants, services médicaux, réductions de minerval, restaurants universitaires, etc. Cet alignement est, de plus, organisé sous forme de transition lente, et il faudra, d'après la FEF, une décennie pour que les subsides « hors unif » soient alignés sur les subsides « unifs ».

## 7,5 ETP pour promouvoir la réus site...

Enfin, nous ne pouvons qu'évoquer le plan « promotion de la réussite » : en effet, même si la Ministre joue des effets d'annonce, elle n'a jamais présenté son plan au Parlement de la Communauté française. Pour une réelle promotion de la réussite, il faudrait certainement augmenter

le taux d'encadrement dans le supérieur, augmenter les subsides sociaux, augmenter les bourses et le nombre de leurs bénéficiaires, etc. Qu'annonce la Ministre ? L'équivalent de 7,5 équivalents temps pleins. Autrement dit, *peanuts*!

La Ministre Marie-Dominique Simonet est une habile communicatrice. Mais ne nous y trompons pas : elle a bel et bien été à la base de sérieux reculs en termes d'accessibilité à l'enseignement supérieur. Et lorsqu'elle tente de se faire passer pour une grande progressiste, elle en devient foncièrement ridicule!

## Allocations d'études : homéopathie ou traitement lourd?

Mathias El Berhoumi,

Président de la FEF (Fédération des Etudiants Francophones), http://www.fef.be/

Pour la FEF, les allocations d'études devraient permettre à tout étudiant de suivre des études peu importe son origine sociale. Concrètement, cela signifie que les allocations devraient être octroyées automatiquement à tous les étudiants dont les revenus ne suffisent pas pour suivre des études.

#### Qu'en est-il aujourd'hui?

D'une part, le montant des bourses est nettement insuffisant. Comme le souligne la FEF depuis longtemps, les bourses ne couvrent actuellement qu'une partie des frais du premier mois d'une année académique pour un étudiant qui « kote ». D'autre part, les plafonds d'octroi font que seuls des cas de précarité extrême sont réellement concernés par ces allocations.

Ajoutons à cela que les étudiants concernés perdent le bénéfice de leur allocation s'ils doublent plus d'une fois dans l'enseignement supérieur. Avec un taux d'échec de 60 % pour les étudiants de « première génération » et en tenant compte du fait que l'échec touche en particulier les étudiants issus des milieux socioéconomiquement défavorisés, on peut clairement se poser la question de la pertinence d'une telle limitation.

S'agit-il en réalité de donner aux pauvres une sorte d'aumône ? Nous ne serions pas loin de le penser, surtout lorsque l'on apprend que, depuis 3 ans, les crédits budgétaires octroyés au service des allocations d'études sont clairement insuffisants. Du coup, par un système de report budgétaire, le déficit cumulé du budget des allocations d'études atteint plusieurs millions d'euros!

Quelle est encore la crédibilité des discours ronflants annonçant les mesures de « démocratisation de l'enseignement » alors que les systèmes qui permettent effectivement de le rendre démocratique sont mis en péril par des arbitrages budgétaires absurdes ? Mais la Ministre n'en a cure, tout comme elle ignore superbement les demandes répétées des étudiants d'obtenir un représentant dans le conseil d'appel, qui est l'organe de (second) recours compétent en cas de réclamation. Là aussi, la volonté politique semble être bien loin des idéaux de « transparence » et de « participation » que la Ministre prétend pourtant défendre!

Sans doute nous répondra-t-on que nous instruisons un mauvais procès, et qu'un changement de législation nécessite une réflexion longue et une négociation difficile... Nous ne nions pas cette réalité, mais il semble que la Ministre peut parfois faire diligence : ainsi, elle a produit dans des délais « records » une circulaire enjoignant à l'administration de ne pas tenir compte des « revenus cadastraux » dans les revenus déterminant l'octroi de

la bourse.

Autrement dit, si vous êtes rentier, vous pouvez bénéficier d'une bourse d'étude au vu de cette injonction ministérielle. Se doutant qu'une telle mesure serait loin de plaire à ceux qui défendent que les moyens doivent avant tout être affectés aux plus défavorisés d'entre nous, la ministre n'a cependant pas modifié le texte légal, préférant agir dans l'opacité la plus totale.

Pire encore, dans la version initiale de son plan de « promotion de la réussite », version présentée aux conseils regroupant les délégués de l'enseignement supérieur, la Ministre entendait créer des bourses supplémentaires accessibles uniquement pour les étudiants s'orientant vers une formation correspondant à un métier désigné par l'ONEm comme sujet à une « pénurie ». Quelle meilleure démonstration de la vision qu'a la Ministre Simonet des allocations d'études supérieures peut-on donner ?

#### Et demain?

Qu'attend la FEF d'un système d'allocations d'études ?

Une première revendication est d'entrer dans une logique d'automaticité et de proportionnalité aux revenus. Autrement dit, nous considérons qu'il est aisé aujourd'hui de connecter les bases de données de l'administration fiscale et les inscriptions dans les institutions. Sur base de l'analyse de ces bases de données, une allocation devrait être automatiquement octroyée à tous ceux qui entreraient dans les critères, sans qu'il n'y ait plus l'obligation d'introduire des formulaires.

Aujourd'hui, le système exclut ceux qui ont des revenus dépassant d'un centime les seuils définis par la Communauté française... On nage en plein Kafka! Nous considérons qu'il est temps de passer à une logique proportionnelle. En termes plus mathématiques, l'allocation doit être « fonction linéaire décroissante » des revenus. Comme le dirait Maïté, c'est une question de bon sens!

Un second pilier est, bien évidemment, l'augmentation du montant des bourses afin de mieux coller à la réalité. Pour que cela soit facilité, nous préconisons que les acteurs de terrain soient étroitement associés à la définition de ces montants. Autrement dit, nous plaidons pour que les conseils chargés d'émettre des avis en la matière entretiennent un dialogue constant avec les services sociaux des institutions d'enseignement supérieur. Cela éviterait de nombreux défauts du système.

Comme troisième élément « clé », l'immunisation réelle des bourses

pour toutes les catégories de bénéficiaires, garantie par un système de contrôle. Il nous semble évident qu'il faut d'urgence s'assurer que l'allocation soit immunisée pour les chômeurs, comme elle est censée l'être pour les usagers du CPAS. Ace sujet, un contrôle des pratiques des CPAS nous semble indispensable : nous avons recueilli de nombreux témoignages de pratiques illégales en la matière.

Le quatrième point est bien sûr la transparence : ouvrir les organes de recours aux délégués étudiants, permettre aux étudiants de suivre l'évolution de leur dossier en ligne, éclaircir la législation, etc. Autant de mesures sans coût facilement implémentables!

On l'aura compris, nos attentes sont nombreuses : il ne s'agit de rien de moins que de passer de l'homéopathie au traitement lourd! Nous ne pouvons nous contenter de la situation actuelle, qui laisse dans la mouise des centaines d'étudiants, qui véhicule une idéologie méritocratique et qui s'apparente à de la charité dans ce qu'elle a de plus abject.

Tel est le sens de l'appel que nous lançons aujourd'hui aux progressistes, avec et grâce au Collectif Solidarité Contre l'Exclusion.



## Pour une réelle efficacité du système des allocations d'études

Anita Mathieu, Directrice du Service Social Etudiant ULB
Renaud Maes, Membre de la Commission des affaires sociale étudiante de l'ULB, rmaes@ulb.ac.be

L'Université libre de Bruxelles (ULB) considère que l'aide directe octroyée par le service social étudiant de l'université doit être une aide résiduaire à vocation académique : il n'appartient pas à l'université de se substituer aux débiteurs alimentaires, au Centre public d'aide sociale (CPAS), à l'ONEm, etc. Néanmoins, dans la pratique, il serait irresponsable de se contenter de ce principe et de renvoyer les étudiants sans les aider dans des démarches parfois très lourdes. Souvent, le service social étudiant joue le rôle de « médiateur » entre l'étudiant et le service des allocations d'études, entre l'étudiant et le CPAS, etc. Le service social étudiant est donc un « témoin privilégié » des errements du système d'allocations d'étude en Communauté française. Cet article s'inscrit dans ce cadre.

Les allocations d'études font l'objet d'une réglementation des plus complexes, qui rend l'analyse difficile. Nous ne pourrons ici qu'esquisser certaines difficultés vécues par les étudiants comme par les institutions universitaires liées à cette législation. Dans un premier temps, nous évoquerons quelques nécessaires amendements du cadre légal régissant les allocations d'études qui permettraient, à notre sens, d'en garantir une plus grande efficacité. Ensuite, nous indiquerons quelques flous régnant sur cette matière et détaillerons les conséquences de ces lacunes du cadre législatif pour les institutions avant d'aborder quelques questions connexes qui concernent la politique sociale des universités et, en particulier, de l'ULB.

#### Evolution depuis le « Fonds des Mieux Doués »

Depuis le 15 octobre 1921 et la création du « Fonds des Mieux Doués » par Jules Destrée en vue de « procurer aux enfants de condition peu élevée et de mérite exceptionnel, les moyens de poursuivre leurs études après l'école primaire, », un sérieux chemin a été parcouru en matière d'allocations d'études. Néanmoins, force est de constater que les vestiges d'une vision élitiste de l'ensei-

gnement supérieur demeurent dans certaines dispositions légales. Les critères « académiques » sont de cet ordre : en effet, un étudiant boursier ne peut actuellement bisser qu'une seule fois et uniquement durant le premier cycle tout en conservant le bénéfice d'une allocation d'études. La loi de financement des universités prévoit pourtant explicitement que, s'il se réinscrit, l'étudiant se réorientant après avoir bissé ou bissant en second cycle demeure « finançable » - c'est-à-dire que l'université recevra une subvention pour cet étudiant. Cette disjonction entre la loi de financement et le système des allocations d'études est, comme l'a d'ailleurs rappelé le conseil d'avis en la matière - en l'occurrence le Conseil supérieur des Allocations d'Etudes – difficilement justifiable. En effet, pour certains étudiants, bénéficier d'une allocation d'études est une condition sine qua non pour pouvoir financer une année à l'université. Aujourd'hui, le législateur demande à ces étudiants issus de milieux plus défavorisés de faire montre de « dispositions » particulières pour pouvoir avoir accès à l'université. A l'heure où la Ministre Marie-Dominique Simonet se tarque de « démocratiser » l'enseignement supérieur de la Communauté française, il est absurde que cette discrimination perdure.

Nous l'avons évoqué, à l'origine, les étudiants concernés par le « Fonds des Mieux Doués » étaient ces « enfants de condition peu élevée ». Qu'en est-il de la condition des étudiants bénéficiant aujourd'hui d'une allocation d'étude? Actuellement, un ménage avec deux enfants à charge dont un seul suit des études supérieures est exclu du bénéfice des allocations d'études supérieures si ses revenus dépassent de plus de 11 % le seuil de pauvreté<sub>3</sub>. On l'aura compris, le niveau des « plafonds » de revenus maximums au-delà desquels l'étudiant ne peut plus prétendre à une bourse est en totale disjonction de la réalité sociale. La Ministre elle-même a relevé la nécessité de « réfléchir » à cette situation qui jette un fameux discrédit sur l'efficacité du système, !

## Néces sité d'un système proportionnel

Ajoutons que plusieurs acteurs de l'enseignement supérieur ont depuis longtemps appelé à un système qui abandonne la logique de « plafonds » pour préférer des systèmes « proportionnels » aux revenus des débiteurs alimentaires, Bien que relativement facile à implémenter en utilisant l'informatique, cette proposition n'a, jusqu'à présent, fait l'objet d'aucun intérêt de la part des

députés et de l'Exécutif de la Communauté française.

On pourrait naïvement attendre que le niveau des bourses compense les difficultés d'octroi. Mais il n'en est rien! L'allocation moyenne « normale » s'élevait aux environs de 750 € par an en 2006.

Al'ULB, le minerval « boursier » est fixé à 105 €, les frais de matériel didactique oscillent entre 200 € et 400 € par an. Les loyers des logements étudiants hors du campus de l'université varient entre 200 € et 300 € par mois hors charges. Le montant d'une allocation « normale » est donc généralement beaucoup trop faible pour subvenir aux besoins des étudiants. Tout au plus couvre-t-il le premier mois de loyer du « koteur » et ses frais didactiques.

Par ailleurs, les allocations d'études spéciales, plus élevées (environ 2400 € par an) concernent presque uniquement les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et ne sont pas accessibles aux chômeurs ou aux travailleurs à temps partiel qui disposent d'un revenu équivalent (ces revenus étant imposables). Cela constitue à n'en pas douter une injustice intolérable vis-à-vis de ces personnes (qui ne reçoivent en moyenne qu'environ 824 €)...

A notre sens, une revalorisation des montants et une adaptation des conditions d'octroi de l'allocation « spéciale » sont donc nécessaires pour garantir une réelle efficacité du système d'allocations d'études. Notons au passage qu'entre l'année 1986-87 et 2004-2005, l'allocation moyenne dans l'enseignement supérieur a diminué de plus de 47 % par rapport à l'indice des prix, ce qui s'apparente à une véritable politique de désinvestissement dans les bourses d'études<sub>6</sub>.

Nous ne pouvons à ce stade qu'esquisser une question pourtant cruciale en raison de son effroyable complexité : il s'agit des allocations provisoires et de leur déconnection de la réalité. Il est clair en effet que la législation ne tient pas suffisamment compte des changements de situation civile ou financière comme une perte d'emploi, une séparation et garde d'enfant partagée, un mariage de l'étudiant, etc. Conséquence, le service des allocations d'études est souvent impuissant dans des cas où manifestement, l'octroi d'une allocation d'étude plus élevée serait tout à fait justifié.

Avant d'en venir aux imprécisions de la législation et en vue de conclure la liste des amendements nécessaires au cadre législatif, nous nous devons de souligner qu'un candidat aux allocations d'étude ne peut pas avoir atteint l'âge de 35 ans, au 31 décembre de l'année de sa demande, s'il entame sa première année d'études supérieures. A l'heure où les politiques de la Communauté française vantent les mérites du « lifelong learning », cette contrainte

d'âge apparaît des plus archaïques! La supprimer permettrait une cohérence entre discours et système mis en place pour favoriser l'éducation tout au long de la vie, d'autant que cette suppression n'engendrerait certainement pas un surcoût majeur pour la Communauté.

#### Désordre

L'univers tend vers un désordre maximal. Ce principe fondamental de la thermodynamique s'applique parfaitement aux dispositions légales qui régulent les allocations d'études et en particulier, celles qui concernent la prise en compte des revenus de biens immobiliers. En règle générale, l'étudiant n'a pas droit à une allocation d'études si le titulaire des revenus pris en considération (débiteur alimentaire) est propriétaire de biens immobiliers autres que ceux occupés comme habitation personnelle et dont les revenus cadastraux dépassent un certain montant. Pour l'année académique 2007-2008, après indexation, ce montant est fixé à 779,22€. Ces informations, si elles figurent bien actuellement (au 25 septembre 2007) sur le site web du service des allocations d'études, sont intégralement biffées. La brochure d'information « campagne 2007-2008 » laisse entendre qu'il existe des cas d'exclusion liés aux revenus cadastraux, sans en préciser la nature. En effet, la Ministre Marie-Dominique Simonet a donné comme consigne à l'administration



de ne pas tenir compte de ces éléments de législation. Conséquence, un étudiant qui se fierait aux textes légaux n'introduira pas de demande, alors qu'un étudiant qui ne s'y réfèrera pas l'introduira et, bien que cela soit contraire aux arrêtés du Gouvernement de la Communauté française, cette demande sera traitée sans tenir compte des revenus cadastraux. Des témoignages sont revenus d'étudiants qui, dans des situations identiques, ont vu leur dossier traité différemment. Dans tous les cas, les étudiants qui, ignorant totalement la législation, se sont lancés dans la procédure de recours ont eu gain de cause.

Cette situation absurde n'est pas sans conséquence pour l'université : le service des inscriptions doit en effet s'assurer que l'étudiant est éligible à l'allocation d'étude pour lui octroyer le minerval « boursier ». Or, si des revenus cadastraux figurent sur l'avertissement-extrait de rôle du/des débiteur(s) alimentaire(s) de l'étudiant, l'université fait face au choix cornélien suivant : soit elle ne respecte pas les prescrits légaux - ouvrant par là la possibilité de recours près le Conseil d'Etat, soit elle ne respecte pas les consignes ministérielles, s'exposant à la possibilité de recours près le Conseil d'Etat d'étudiants ayant reçu la bourse en dépit du cadre légal.

Par ailleurs, un étudiant refusé par le service des allocations d'études ou contestant le montant de la bourse dont il a bénéficié peut introduire un recours via l'administration dans un premier temps, et dans un second temps, devant le « conseil d'appel des allocations d'études ». Ce conseil a une structure relativement opaque et les motivations de ses décisions ne sont pas transmises aux institutions d'enseignement supérieur. Néanmoins, l'influence du conseil d'appel est déterminante sur le mode d'octroi des allocations : son caractère juridictionnel, présidé par un magistrat, a été clairement confirmé par le Conseil d'Etat. Dès lors, bien que les décisions rendues par le Conseil d'Appel ne s'appliquent qu'à chaque cas d'espèce, lorsqu'il adopte une règle générale,

l'administration doit se conformer à cette « jurisprudence ». Puisque les institutions ne sont pas tenues au courant des motivations de ces décisions, elles ignorent la jurisprudence dont il est question. Ici aussi, la question de l'octroi du minerval boursier revient : il est impossible pour l'université de déterminer si un étudiant pourra bénéficier d'une allocation d'étude dans les cas où la législation est floue, puisqu'elle n'a pas accès aux argumentations du Conseil d'Appel!

Ajoutons que l'ULB a, depuis 1968, poussé les étudiants à participer à ses organes décisionnels. La Ministre Dupuis a élargi en son temps ce principe à de nombreux conseils de la Communauté française. Malheureusement, en la matière, le Conseil d'Appel fait figure de « derniers Gaulois ». Nous pensons qu'une participation étudiante serait clairement souhaitable, dans une logique d'ouverture démocratique, bien sûr, mais aussi de « confrontation » du conseil aux réalités vécues par les étudiants.

#### Des problèmes encore...

Avant de conclure, il nous semble crucial d'aborder deux questions connexes. La première est la situation des étudiants émargeant au CPAS. En effet, alors que l'allocation d'études est censée être immunisée. c'est-à-dire que le CPAS ne peut pas décompter son montant du revenu d'intégration sociale, certains centres ignorent superbement cette obligation légale. Toute la question de la compréhension qu'ont les CPAS des réalités du statut étudiant apparaît ici en trame de fond. Il nous est impossible de nous lancer dans une description des difficultés vécues par les étudiants émargeant aux CPAS, mais il est certain qu'elles sont nombreuses et mettent cruellement à mal le caractère démocratique de l'université.

Le second problème lié concerne le minerval dit « intermédiaire » : en effet, l'université est tenue d'accorder un minerval intermédiaire aux étudiants de condition dite « modeste », c'est-à-dire dont les revenus sont inférieurs aux plafonds des allocations en y ajoutant 2800 €. Malheureusement, puisque la prise en compte des revenus cadastraux pose problème, il est actuellement extrêmement difficile de déterminer si les étudiants demandant la réduction de minerval peuvent ou non bénéficier de ce taux intermédiaire légal. Comme dans ce cas, aucune administration extérieure à l'université ne rendra un avis lui permettant de se voir confirmer ou infirmer sa décision, elle se retrouve seule à devoir composer face à des dispositions légales contradictoires.

Affirmons-le clairement et sans ambages : il s'agit ici d'un choix politique. Soit le législateur veut effectivement quitter la politique « méritocratique » et permettre une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur en général et de l'université en particulier, auquel cas il se devra d'amender le cadre législatif et d'augmenter le budget mis à disposition du service des allocations d'études rapidement, soit il n'a pas du tout cet objectif et dans ce cas, il peut laisser perdurer la situation actuelle. L'ULB défend l'idéal d'une université démocratique, ouverte à tous les étudiants, peu importe leur origine socioéconomique. Et nous ne pouvons qu'espérer que le législateur rejoindra cette vision.

- (1) Loi relative aux mieux doués du 15 octobre 1921, Moniteur belge du 11 novembre 1921.
- (2) Une nouvelle étape dans le processus de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, Communiqué de presse de la Ministre Marie-Dominique Simonet, 17 juillet 2007.
- (3) SPF ECONOMIE, INS, Statistiques financières 2006 (SILC 2005), http://statbel.fgov.be/
- (4) SIMONET, M.-D., La condition sociale étudiante : un défi partagé, Discours introductif de la Ministre de l'Enseignement supérieur au colloque du 29 novembre 2006 sur la condition sociale étudiante, Communauté française, Bruxelles, 2006.
- (5) Voir, à titre d'exemple, MAES, R., Social Services for Students and the Bologna Process, KUL, Leuven, 2004.
- (6) Rapport d'activité du service des allocations d'études 2004, Communauté française de Belgique, Bruxelles, septembre 2005.

## Le droit aux allocations d'études et à l'aide sociale vu du service social de l'Université catholique de Louvain

Propos de Christelle Chabot et Sophie Alaime, assistantes sociales à l'UCL recueillis par Gérald Hanotiaux, CSCE gerald@asbl-csce.be

En complément de l'article du service social de l'ULB, nous sommes allé à la rencontre de deux travailleuses sociales du service social de l'Université catholique de Louvain (UCL). Sur base de leur expérience professionnelle, elles nous exposent les problèmes concrets liés aux bourses et allocations d'étude, ainsi qu'aux Centres Publics d'Action Sociale, lorsque les étudiants sont bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale. Rencontre avec Christelle Chabot, assistante sociale et déléguée syndicale CNE et Sophie Alaime, assistante sociale.

CSCE. Madame Chabot, en tant que syndicaliste et travailleuse dans un service social étudiant, que diriez-vous du montant des bourses d'étude, ainsi que du niveau des plafonds de revenus à ne pas dépasser pour pouvoir en bénéficier?

Christelle Chabot. Les montants sont bien trop bas. Surtout pour les étudiants ne vivant pas chez les parents, mais dans un kot étudiant. Ces bourses ne reflètent nullement la réalité du coût d'une année académique. Par ailleurs, les plafonds ne sont pas non plus réalistes. Même s'ils ont été ajustés il y a quelques années, ils n'ont jamais suivi l'index. Beaucoup de gens à revenus modestes sont exclus de ce système, un fait totalement regrettable car le rôle de facilitation de l'accès aux études supérieures aux démunis n'est pas assuré.

CSCE. Auriez-vous un exemple de budget d'un étudiant, détaillant le coût des études en le comparant avec le montant des bourses?

**CC.** C'est très variable, notamment en fonction de la situation des parents et du nombre d'enfants à charge, mais je vais donner un exemple. J'ai une étudiante bénéficiaire du CPAS avec ses parents, habitant dans un kot, qui reçoit 3.800 euros annuels de bourse. Il y a beaucoup d'enfants dans la famille, mais ce n'est pas pour cette raison qu'elle reçoit cette somme ; il y aurait trois enfants, ou même un seul, elle recevrait la même somme car la famille se situe sous le plafond. Un autre dossier présente la situation d'une étudiante dont le père a des revenus s'élevant à 1.254 euros par mois. pour faire vivre les deux parents et leur fille. L'étudiante a également un logement étudiant, et elle recoit 623 euros de bourse annuelle à la communauté française.

CSCE. Avec de tels revenus, il est impossible que le père puisse subvenir aux frais d'études, en plus des frais courants de couple et de leur fille.

Sophie Alaime. Bien entendu. Dans l'évaluation du budget nous estimons que pour qu'elle puisse être dans des conditions optimales pour réussir son année, elle aura un coût annuel d'études de 3.374 euros. Il s'agit d'une estimation minimale et quand on parle de « coût estimé », y sont compris le coût proprement dit des études, mais aussi la vie sociale et culturelle sur le site universitaire,

la nourriture, le kot, etc.

CC. Par ailleurs, ces gens ne sont pas propriétaires, ils ont un loyer à payer. La part contributive des parents est quasiment nulle dans ce cas. On estime en effet que, vu leurs revenus, ils ne peuvent rien donner à l'étudiant. Nous avons parfois tout de même des parts contributives de l'ordre de mille euros par an, donc 100 euros par mois, mais ici la part est nulle. Face à cette situation, nous sommes obligés en tant que service social universitaire d'aider quasiment pour tout le solde, au-delà des 623 euros de bourse. Nous estimons que la Communauté Française n'a pas un calcul cohérent par rapport à ça, et ce genre de dossier n'est pas rare. Par ailleurs notre budget lui-même est un budget minimum.

Parallèlement, je suis parfois heurtée par des indépendants qui, comparativement à des salariés aux revenus plus bas et par le biais de toute une série de déductions de charges professionnelles, vont accéder à la bourse. Je ne me prononce pas sur ces déductions, mais nous voyons qu'à revenu égal, le salarié n'aura pas la bourse de la Communauté française. C'est un facteur d'exclusion. CSCE. En regard de ce montant, comment formuleriez-vous la revendication principale à poser aux responsables de ce système boursier?

CC. Un élément fondamental, outre l'inadéquation des montants et des plafonds, serait une prise en compte réaliste des montants de loyers. Quand on voit leur niveau actuel, on se dit qu'il faudrait réellement revoir les calculs d'évaluation, le coût du kot étant le poids qui grève tous les budgets. Sur la base du calcul comme navetteuse, cette étudiante aurait 342 euros, contre 623 si elle a un kot. Vous voyez le différentiel! Un kot pour une année, c'est 2.500 euros minimum!

SA. Il y a aussi sujet à revendication du côté des familles monoparentales. La Communauté Française compte certes une personne à charge supplémentaire lorsqu'il s'agit d'une femme isolée avec enfant, mais cela reste loin de la réalité.

CC. D'une manière générale, j'ai l'impression qu'on est souvent dans un leurre, les bourses ne suivant nullement les réalités du coût de la vie. On donne 600-700 euros, mais que représente cette somme ? Qu'est-ce que l'étudiant peut faire avec ça ? Il a déjà 100 euros de minerval, il va donc lui rester 600 euros environ, qui couvriront à peine l'achat des syllabus. Cela ne couvre même pas le coût des transports, parce qu'un étudiant qui habite sur le site de l'université retourne généralement chez ses parents le week-end.

## CSCE. Quelles solutions pour combler les manques de ces étudiants?

cc. Les étudiants qui sont dans un système universitaire sont relativement chanceux car il y a un service social bien établi, avec un budget. Toutes les universités aident leurs étudiants, ils ne sont donc théoriquement pas obligés de travailler. Mais dans des hautes écoles où il n'y a pas de service social, ou en tout cas pas dans les mêmes conditions et avec moins de moyens, ce sont les étudiants qui en pâtissent.

**SA.** Un autre problème au niveau des bourses est le grave manque d'information. Et pour ne rien faciliter, les choses peuvent parfois changer en cours d'année, alors qu'on reproche aux étudiants de ne pas connaître les critères! Pour le moment, le système n'est pas très stable, il y a eu des changements en cours d'année qui, c'est vrai, vont vers un mieux, on ne peut donc que s'en réjouir. Cela étant dit, on constate que l'on n'est pas dans un système cohérent qui fixerait des règles claires à l'avance, et pas en cours d'année. Car à la Communauté française, ils sont intransigeants, notamment au sujet des délais de dépôts des demandes. Au jour près, ceux qui ne l'ont pas rentrée juste à temps n'ont pas été pris en considération.

CSCE. On l'a déjà évoqué, l'accès aux bourses est plafonné en fonction du niveau de revenus. Auriez-vous un exemple de quelqu'un se situant juste au-dessus du montant plafonné?

**CC.** On l'a dit, les plafonds sont en dehors de toute réalité, excluant tous les petits et moyens salaires. Sachez qu'à un euro près, le dossier ne passe pas !

SA. J'ai eu un dossier de demande pour lequel les revenus dépassaient de 30 centimes. C'est finalement passé de justesse mais ça a fait l'objet de beaucoup de palabres. Quelqu'un dépassant d'un euro, il ne l'aura pas.

CSCE. Ces personnes qui dépassent juste le plafond, vous les intégrez dans les aides du service social de l'université?

CC. Oui car il existe, au sein des services sociaux universitaires, des plafonds d'aide intermédiaires pour les non-boursiers. Ces étudiants-là, en général, on va les « récupérer » et ils ne seront pas lésés par notre système. La ministre veut étendre ce système intermédiaire aux Hautes Ecoles, et aussi permettre un système de minerval réduit à ceux qui dépassent de peu le plafond.

SA. A voir si cela se fera ! Par ailleurs ce minerval réduit a été revu à la hausse, il était de 270 euros et est à présent de 458 euros. En parallèle au minerval complet de 778 euros, il existe donc le minerval boursier d'un montant de 105 euros et ce montant intermédiaire de 458 euros.

CSCE. Pour pouvoir continuer à bénéficier de la bourse, il y a une condition d'obligation de réussite. En fonction des situations évoquées, on peut déduire certaines difficultés pour réussir chaque année et réaliser un parcours sans faute. Revendiqueriez-vous la suppression de cette règle, ou son assouplissement ?

SA. La suppression sûrement pas, mais il est clair qu'un assouplissement est nécessaire. Celui qui, en plus de ses études devra travailler pour les financer, aura beaucoup plus de difficultés à réussir, c'est évident.

CSCE. Le paradoxe est que ces systèmes existent théoriquement pour faciliter la vie de personnes dans une situation fragile, or les exigences sont placées plus haut.

CC. Oui, et un autre paradoxe réside dans le fait que s'ils travaillent et dépassent dès lors le plafond, ils ne seront plus considérés à charge des parents. Les revenus pouvant alors être cumulés, certains seront exclus du système. J'ai aidé une étudiante qui avait assez bien travaillé à l'UGC de Louvain-La-Neuve pendant l'année, elle fut pour cette raison exclue du système de bourse. Selon moi, il s'agit d'une double discrimination. Un autre exemple est celui d'une étudiante qui a travaillé toute l'année dans une grande surface pour payer ses études ; son employeur ne la reprend pas car ça lui coûte moins cher d'avoir des étudiants pendant l'été. Ces deux mois sans revenus n'étaient pas prévus! Moins on a, plus on est pénalisé!

## CSCE. Pour ce dernier exemple, votre service social intervient pour les mois de juillet et août ?

**CC.** Elle a une seconde session assez importante et je pense qu'on l'aidera, au moins pour le logement, car elle est vraiment seule, vit dans ce kot et est sans ressources. C'est vrai qu'elle est graduée et cherche du travail avec son diplôme, mais son projet d'études est tout à fait cohérent. Quand on voit l'état du marché de l'emploi, il est normal qu'elle essaie de se perfectionner, en voilà le prix! Je trouve ça très dur!

En fonction des signaux informatifs de la Communauté Française, elle pensait être à sa charge en travaillant et ne pas avoir droit à une bourse. Elle est certes un peu responsable de ne pas avoir creusé de manière plus approfondie, mais les campagnes d'information sont clairement défaillantes. Les gens « s'auto – excluent » car ils se disent qu'il y a un tas de critères à remplir et sont dissuadés. On reçoit chaque année des gens qui avaient droit à une bourse et se montrent persuadés que ça ne marcherait pas. Parfois aussi des gens ont été refusés et l'année suivante, ayant un enfant à charge en plus, ne savent pas que dès lors ils entrent dans les critères. Je suis bien d'accord que les gens doivent se renseigner, mais il y a clairement des problèmes dans le mode de communication de la Communauté Française. En réalité ils ne communiquent pas : il faut savoir lire leurs feuillets! Et face à ces derniers, les parents ayant des difficultés avec l'écrit vont devoir s'accrocher pour s'y retrouver.

#### CSCE. Quels types d'aide êtesvous amenées à mettre en place pour les étudiants qui dépendent du CPAS, quelles sont vos réflexions à ce sujet ?

**CC.** Vu les montants accordés, il est clair que les étudiants dépendant du CPAS n'ont pas un seul euro à investir dans leurs études. Dès lors, d'une manière générale nous prenons en charge la totalité du surcoût des études. A propos

du Revenu d'Intégration Sociale (RIS), nous exprimons les mêmes remarques que pour les bourses : les montants sont en dehors de toute réalité.

On peut également reparler ici des loyers, qui sont particulièrement élevés en Brabant wallon. Nous avons beaucoup d'étudiants qui ne peuvent louer un appartement et vivent à temps plein en kot. C'est vraiment lourd pour eux car ils sont en permanence sur le site universitaire, doivent partager des communs et n'ont pas vraiment de lieu pour s'épanouir. De plus, ils doivent caser toutes les affaires de leur vie dans une chambre de 9m² coûtant 250 euros par mois! Autre exemple: nous aidons une famille de sept enfants qui loue une maison pour 809 euros, ce qui signifie que le RIS ne couvre que le loyer et qu'ils vivent sur les allocations familiales. Dans ces conditions, il est évident qu'ils ne pourront financer des études pour leurs enfants.

#### CSCE. Des changements législatifs ont transformé en 2002 le minimex en RIS, que pensez-vous de cette loi ?

CC. De manière générale, la loi demande aux étudiants d'être plus performants, en conditionnant les allocations sociales à une recherche active d'emploi. Il y a également la condition de réussite qui, s'ils échouent une année, les menace de suppression de RIS pour l'année suivante. Pourtant au CPAS, nous avons forcément affaire à des personnes fragilisées, connaissant plus de difficultés pour réussir.

SA. Je me souviens notamment d'un étudiant, réfugié reconnu, qui avait vécu des choses très compliquées au pays. Ces personnes ont parfois besoin d'un projet d'études, représentant une continuité de leur projet de vie au pays. Ils arrivent ici, ont des difficultés à intégrer les changements de vie à l'européenne, auxquelles s'ajoutent la gestion de ce qu'ils ont vécu là-bas, et qui en sus doivent réussir absolument leurs études du premier coup, sous peine de se voir couper les vivres. C'est

vraiment dur ! Le contexte ne met pas à disposition les conditions optimales pour réussir. De plus, ces étudiants réfugiés n'ont parfois pas le soutien d'une famille, et doivent très jeunes gérer seuls la situation.

CSCE. Dans la contractualisation de l'aide sociale, il y a une évaluation des capacités par le CPAS. Une évaluation des « compétences » à priori, dont on ne sait sur quels critères elle se base, et l'évaluation à posteriori, sur base des résultats. Comment gérez-vous vos rapports avec les CPAS à ce sujet et auriez-vous des exemples de situations concrètes ?

SA. Le fait d'être passé à cette nouvelle loi, avec son contrat d'intégration sociale, pose parfois des problèmes dès l'entrée à l'université, avant le début du cursus. Certains CPAS refusent le projet d'études! Certains étudiants originaires de Bruxelles viennent étudier à Louvain-La-Neuve car le programme convient mieux à leur projet et parfois ils viennent également habiter ici en raison du climat familial, pas idéal pour la navette et un travail serein à la maison. Dans certains cas, le CPAS n'est pas d'accord et fait savoir qu'il ou elle aurait pu aller à l'ULB ou ailleurs à Bruxelles, considérant que l'UCL est un choix de l'étudiant que le CPAS n'a pas à assumer. Plus que le lieu, le CPAS intervient parfois carrément dans le choix de la section d'études.

CC. Nous avons un autre type d'exemple, plus que parlant, au sujet d'instrumentalisations des systèmes d'aide sociale. Nous venons d'aller en recours pour une étudiante qui a reçu le statut de réfugiée. Les réfugiés sont inscrits d'autorité dans un CPAS précis du pays, afin de répartir les charges sur tout le territoire. Cette famille a toujours vécu à Liège, en étant inscrite dans un CPAS de Flandre. L'an dernier, au cours de sa dernière année secondaire, le CPAS les a forcés à déménager en Flandre, sous la menace de suppression de l'aide sociale! Ces pratiques sont inacceptables et à dénoncer avec

la plus grande énergie!

Cependant, pour ne pas interrompre son année, l'étudiante est restée dans son école, en internat. Au moment de choisir ses études universitaires, elle a bien dû considérer ses acquis en français et son manque d'acquis en néerlandais. Nous parlons ici d'une jeune fille de 18 ans, ayant connu de grosses difficultés dans son pays d'origine et qui a déjà déployé d'énormes efforts pour apprendre le français. Elle s'est donc logiquement inscrite à l'UCL. Le CPAS a coupé le RIS car elle s'est inscrite en Wallonie! Il s'agit ici d'un pur conflit linguistique. Nous sommes allés en recours et avons perdu, c'est très grave.

## CSCE. Quelle est l'argumentation pour rejeter le recours ?

CC. Elle doit s'intégrer là où elle est! Et apprendre le flamand! L'argumentation de l'étudiante devant le tribunal était: « nous avons quitté notre pays, je ne parlais pas le français, je l'ai appris. J'ai doublé lors de mes études secondaires, car j'étais seulement occupée à l'apprendre, j'ai perdu un an d'école. Je ne vais pas refaire deux ans de néerlandais pour bien le maîtriser et pouvoir seulement entamer mes études supérieures, je préfère faire mes études dans la langue que j'ai réussi, à force d'efforts, à maîtriser ».

Ce n'est pas un dossier isolé, un collègue a également été confronté à une situation semblable. Pour laquelle on n'a pas fait appel, vu la décision précédente et le risque de jurisprudence. Mais pour le premier cas, nous y allions franchement, persuadés que cela ne pouvait pas passer! Elle a de la « chance », avec de très gros guillemets, car elle a une grosse bourse. Mais cette dernière lui sert pour ses frais d'études, pas pour ses frais de vie. Dans ces cas-là, nous aidons les étudiants dans les démarches de recours, et nous payons les frais d'avocats.

**SA.** Je peux vous décrire un autre exemple d'aberration. Si un étudiant n'a pas déposé de dossier de demande de bourse alors qu'il y avait droit, pour une raison X ou Y, par exemple par manque d'information claire, il est déjà arrivé que l'étudiant soit obligé de rembourser au CPAS le montant qu'il n'a pas perçu! C'est arrivé ici, au CPAS d'Ottignies. Il existe également une bourse provinciale, liée à celle de la Communauté française, à laquelle il aurait pu prétendre et qu'il n'a pas demandée non plus. Figurezvous que le CPAS lui a réclamé les deux montants, qu'il n'a jamais touchés!

CC. Ce genre d'exemples se rapporte à certains CPAS et pas à d'autres. C'est bien ce qui est compliqué avec ces institutions, les disparités d'une commune à l'autre. Par ailleurs, il s'agit parfois de véritables acharnements, totalement inacceptables. J'ai accompagné une étudiante, inscrite au CPAS d'une grosse commune du Brabant wallon, à qui on demande tous les mois ses extraits de compte. Je ne trouve pas ça normal, quand elle vient me voir elle en pleure! Elle était en rupture familiale, avec des médiations et des documents de preuve de cette situation et le CPAS a voulu refaire toute l'enquête. Il y a en permanence un climat de suspicion porté sur elle. Elle ne veut plus y aller! C'est une étudiante très brillante. terminant chaque année avec un grade. La surveillance de ses extraits de compte lui fait sentir qu'on la traite comme une menteuse et. avec raison, elle vit tout cela comme des atteintes à sa vie privée. Pour éviter des retraits courants et des petits paiements, elle s'est mise à retirer l'argent par grosses sommes pour payer en liquide. Et maintenant, ils lui demandent de décrire à quoi elle a utilisé le retrait qu'ils voient sur l'extrait de compte!

CSCE. Avez-vous constaté des glissements d'un régime d'aide à un régime de suspicion ? Y a-t-il eu des changements dans vos rapports avec les CPAS, en particulier depuis la nouvelle loi ?

**SA**. Le climat est celui d'un système où l'on essaie d'aider le moins possible ! J'ai l'impression que ces changements de législation ont été

très mal encaissés par les CPAS, car ils ne furent pas accompagnés de revalorisations financières, ils ont dû faire plus avec le même budget. Ce qui n'était déjà pas évident est devenu pire avec la loi de 2002. Dès lors, j'ai parfois l'impression que chaque fois qu'ils peuvent récupérer de l'argent quelque part, ils le font. Par ailleurs il y a des disparités selon les CPAS, de manière générale je dirais que les étudiants sont mieux lotis quand ils sont inscrits dans un CPAS d'une petite commune. Pour prendre l'exemple le plus frappant, avec le plus gros CPAS de Belgique, celui de 1000 Bruxelles, on a déjà eu beaucoup de problèmes.

## CSCE. Vous diriez donc que le sous-financement des CPAS se retourne contre les usagers?

CC. Oui, bien sûr. Je suppose que ce n'est pas de gaieté de cœur qu'un assistant social va chercher la petite bête à un étudiant, mais en raison de contraintes au sein de son institution. Ils doivent à présent sentir qu'il y a des choses qu'ils ne peuvent plus accorder. Car si certains types de dossiers sont systématiquement refusés par le Conseil de l'action sociale, les assistants sociaux sont forcément freinés dans leur envie de les leur proposer, et de les préparer inutilement.

SA. J'ai également l'impression que ces acharnements datent de cette nouvelle loi. J'ai un autre exemple d'une étudiante avec de gros problèmes familiaux, possédant des attestations de psychologues démontrant le déséquilibre induit par son environnement familial, et les risques de handicap pour ses études. Elle avait tout amené pour prouver cette rupture familiale, avec un dossier en béton. Le CPAS lui a refusé le statut d'isolée à son domicile de Louvain-La-Neuve, considérant que c'était un choix de sa part, qu'elle devait être considérée comme navetteuse. Il s'agissait là aussi d'une étudiante brillante, qui n'a jamais échoué. On l'a aidée à aller en recours et elle a eu gain de cause au tribunal du travail. Mais la logique de l'acharnement jusqu'au bout a amené le CPAS à faire appel<sub>1</sub>! Elle a gagné, vu son dossier béton, mais que d'ennuis!

CC. Le simple fait de ces procédures au tribunal pose question. Des étudiants de 18 ans qui doivent entamer des procédures au tribunal, ce n'est pas évident et plutôt difficile à vivre, il faut se représenter le poids sur leurs épaules et la pression psychologique. Je ne trouve pas ça normal!

SA. Ça ne l'est pas ! Et pendant ce temps on leur demande de réussir, parce que si cette étudiante avait échoué, aucun doute que le CPAS aurait utilisé ça comme argument pour suspendre l'aide. Ce type d'exemple, il est clair qu'il est nettement plus courant depuis le passage au RIS. Autre exemple récent : un étudiant bénéficiaire du RIS avec son père, tous les deux au taux cohabitant. L'étudiant ne réussit pas très bien, ce qui a entraîné la suppression de son RIS, mais en maintenant le père au taux cohabitant. Dans ce cas. il aurait dû recevoir le taux de chef de famille, mais pas question pour le CPAS, on a dû aller en appel. De nouveau, ces situations sont nettement plus courantes depuis le passage au RIS.

CC. Le type d'évaluation est également très différent d'un CPAS à l'autre, mais ils demandent en tout cas tous à voir les résultats de l'étudiant 2. Certains tiennent compte de l'histoire et de la situation de l'étudiant, mais pour d'autres c'est clair : l'échec équivaut à la suppression du RIS, peu importe la raison. Cela remet nettement en question l'égalité des chances. Nous sommes assistantes sociales, donc nous comprenons en général les situations. Cependant, certaines sont d'une telle complexité psychologique, qu'il y a parfois besoin d'avis extérieurs. Les CPAS n'ont pas, dans les cas que j'ai connus, cette démarche de consultation extérieure,

CSCE. Approfondissons le sujet de l'activation, évolution notable de la nouvelle législation. Pourriez-vous nous parler des « contrats » que les bénéficiaires



d'aide doivent signer, inscrivant les engagements de la personne comme conditions pour recevoir un RIS?

SA. Le CPAS nous envoie copie du contrat des étudiants et nous demande de le signer, en tant que service social étudiant. On le fait, mais on ne signe pas tout. Les phrases qui concernent l'évaluation, on les barre avant de signer, on signifie bien que nous ne nous engageons pas à ce sujet. En tant qu'assistante sociale, on ne peut évaluer les capacités académiques d'un étudiant, c'est impossible à réaliser. De toute façon, on ne voit pas les étudiants tous les mois pour suivre leur évolution. Il y a des questions du type « Est-il apte à... », également des questions sur la fréquentation des cours, que l'on ne peut vérifier. Ces notions-là, nous les biffons. Jusqu'à aujourd'hui, c'est passé à chaque fois.

CSCE. Vous connaissez d'autres institutions qui résistent de cette façon à ces évolutions, en refusant de répondre à ce type de demandes? Le fait de vous envoyer une copie de ce contrat, serait-ce une manière implicite de vous intégrer et de vous tirer dans cette idéologie?

SA. Attention, je ne sais pas si on doit dire qu'on résiste. On signe le contrat, en supprimant ce qui concerne l'évaluation de l'étudiant, en spécifiant qu'on n'est pas à même de réaliser ce genre de choses. Mais on signe le contrat, sinon c'est l'étudiant qui est pénalisé. Pour les contacts avec l'étudiant, je crois que la phrase dit ceci : « s'il rencontre des difficultés, le service social peut être amené à le rencontrer ». On inscrit que c'est l'étudiant qui doit venir sur base volontaire. Je ne vais pas courir après ses résultats d'examens, ni lui demander des comptes si ça ne va pas. Ça ne me regarde pas, c'est son projet.

CSCE. Des CPAS ont essayé de vous impliquer de fait dans l'activation et le contrôle ? Par exemple en demandant à l'étudiant de voir l'assistante sociale de l'UCL

tant de fois sur l'année ? C'est stipulé tel quel ?

**SA.** Oui. Un étudiant devait venir me présenter chaque fois ses résultats d'examens. C'est ce qu'on refuse.

CSCE. On vous demande donc un rôle actif dans cette contractualisation, dans cette activation!

CC. Ça, on ne l'acceptera jamais.

CSCE. On assiste à un glissement progressif, qui pourrait se normaliser dans le futur, où on tente de vous intégrer dans cette répression. La demande est là.

CC. Oui. Le contrat, nous le signons pour que les étudiants ne soient pas pénalisés, mais on ne veut pas aider les CPAS dans ces dérives. Quand ils demandent des renseignements, c'est non. Et tous les assistants sociaux du service agissent de cette façon. Ce type d'évolution, nous en rendons compte dans des groupes de réflexions interuniversitaires. Nous y avons eu des discussions au sujet des problèmes dans les relations avec les CPAS, sur ce qui n'aide pas les étudiants dans leur parcours, etc. Une note est en cours d'élaboration qui servira de base de négociations avec le monde politique.

## CSCE. Des tentatives existent de déduire du RIS les aides que vous accordez ?

SA. Des CPAS ont essayé de les déduire, mais ça n'arrivera pas, ils ne peuvent le faire. Nos aides ne concernent que le surcoût d'études, elles n'ont rien à voir avec les frais vitaux, il n'y a pas lieu de communiquer cela. En recours l'étudiant est gagnant, les aides qu'on accorde sont considérées comme ponctuelles, émanant d'organismes privés.

Par contre, à côté des aides financières ponctuelles, l'UCL accorde aussi des aides aux loyers sur les logements UCL, qui sont récurrentes et mensuelles. On a dû trouver un autre type de formulation et d'octroi car les CPAS les déduisaient du RIS. A présent, on envoie une lettre à tous les étudiants inscrits au CPAS, leur signalant un refus des aides au loyer et leur demandant de venir nous voir. Par la suite, l'aide au loyer est accordée et intégrée dans leur aide sociale, pour éviter qu'ils soient pénalisés du côté du CPAS.

Vous parliez tout à l'heure de résistance. Je n'estime pas que j'ai un rôle de résistance, j'ai un rôle de dénonciation. Je suis assistante sociale, sur le terrain, et c'est mon rôle de faire remonter ce que j'y constate. Nous tirons la sonnette d'alarme au sein d'organes de consultation interuniversitaires.

**CC.** Cela dit, on a tout de même des moyens intéressants. Par exemple quand on va au tribunal avec un étudiant, défendu par notre avocat, à ce moment-là nous résistons effectivement. Simplement parce que les étudiants ont des droits, nous les aidons à les faire respecter. Nous aidons les gens à résister.

- (1) L'obstination des CPAS à aller systématiquement en appel, même de décisions qui paraissent mûrement pesées et devant lesquelles le CPAS se grandirait à s'incliner, s'explique sans doute par une règle très perverse : le ministère de l'intégration sociale n'intervient pas dans les frais judiciaires du CPAS si celui-ci n'a pas fait appel!
- (2) Signalons pourtant que la circulaire du 3 août 2004 du Ministre de l'Intégration sociale est très claire à cet égard : « En ce qui concerne le contrat, établi en exécution d'un projet individualisé d'intégration sociale, j'attire votre attention sur les points suivants : en matière de suivi des études : l'étudiant n'est pas soumis à une obligation de résultat quant à la réussite de son année mais il doit suivre régulièrement les cours, participer aux sessions d'examens et faire tous les efforts nécessaires pour réussir. »
- (3) La même circulaire du 3 août 2004 précise : « en matière d'évaluation de l'année écoulée : suite à la communication par l'étudiant de ses résultats d'examens dans les sept jours ouvrables de leur obtention, le centre peut demander la participation de tiers professionnels à cette évaluation lorsque l'aptitude aux études n'est pas établie. »

## Témoignage d'une étudiante vivant avec le revenu d'intégration sociale

Propos d'une étudiante recueillis par Gérald Hanotiaux

Animateur CSCE, gerald@asbl-csce.be

Dans la foulée du mémorandum « Quels CPAS pour garantir le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine », paru dans notre numéro 55, nous poursuivons l'exploration des problèmes posés par les Centres Publics d'Action Sociale dans la vie de ses usagers. Aujourd'hui nous avons choisi d'exposer la condition de l'étudiant vivant avec le Revenu d'Intégration Sociale (R.I.S.). Où l'on constate bien vite que combiner les exigences des études choisies et les exigences et pressions du CPAS relève du parcours du combattant. Un combat quotidien ! Rencontre avec une jeune femme qui expose son parcours d'étudiante et ses difficultés lors de cette période.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est bon d'avoir fraîchement à l'esprit les motivations de la loi créant les CPAS. Son article 1er stipule que: « Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des centres publics d'action sociale qui, dans les conditions déterminées par la présente loi, ont pour mission d'assurer cette aide ». Très important, son article 57 précise : « le centre public d'action sociale a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique ».

## CSCE: Comment ont été initiés vos contacts avec l'institution CPAS?

Le début est relativement sympathique car je n'ai pas dû faire de demande de RIS, c'est le CPAS lui-même qui me l'a proposé. Notre famille habite dans un petit village du Sud de la Belgique. Quand mon père a quitté la maison, ma mère s'est retrouvée avec cinq enfants à charge, sans rémunération et avec pour seuls revenus ceux d'un travail au noir. Le CPAS s'est au départ occupé de nous uniquement d'un point

de vue administratif. Ma mère ne parlant pas le français, elle avait du mal à gérer les documents officiels, notamment ceux en provenance de son avocat. Un assistant social se chargeait de lire les courriers, rédiger les réponses et l'accompagner dans ses démarches. C'est dans ce cadre que l'assistant social l'a informée que le CPAS pouvait aider la famille si des enfants désiraient entreprendre des études. Nous avons alors bénéficié d'un RIS pour ma maman et d'un pour moi, en tant qu'étudiante. J'étais très contente, sans ça il était impossible pour moi d'envisager des études! Les rapports avec cette institution ont donc



démarré de manière constructive.

Par la suite, j'ai été inscrite au CPAS pendant huit années, de 1998 à 2006, mon parcours scolaire étant un peu « chaotique ». Durant ces huit ans, il y en a deux pour lesquels je n'ai pas introduit de demande d'aide, considérant qu'en cas d'échec, je me devais d'assumer. Par ailleurs, ayant forcément moins de cours à suivre et moins d'examens à préparer, je pensais que ce ne serait pas un problème d'aller travailler lors des années que je bissais.

Pendant ces huit années, j'ai eu de fréquents changements d'assistant social, que je ne voyais pas souvent, habitant Bruxelles mais restant inscrite au même CPAS. A la fin de mes études, coup de théâtre : j'apprends qu'il est possible que mon CPAS passe le relais à un autre proche du lieu des études, pour les enquêtes sociales, les dialogues sur les nécessités et problèmes, etc. C'est précisément ce qui m'a gravement manqué lors de mes études, une aide personnalisée, un dialogue direct et facile sur les problèmes que je rencontrais. Non, mon CPAS s'est contenté de démarches formelles, de lettres à rédiger, ce genre de choses... Les seuls contacts avaient lieu deux ou trois fois par an, quand il fallait signer un document. J'apprends cette possibilité huit ans plus tard! Rien ne m'a jamais été dit et rien n'a été fait alors que j'avais parlé de ces manques à mon assistante sociale!

#### Pouvez-vous nous parler de vos périodes de travail et des exigences du CPAS à ce sujet ?

On me demandait de travailler un mois pendant les vacances. Il était stipulé dans le contrat que quand je dépassais la somme du RIS, on me retirait l'équivalent. Avec les fiches de paie que je devais impérativement envoyer, l'assistant social comparait mon salaire et les montants d'aide. Cela veut dire que si j'avais gagné 1200 euros sur le mois, vu que je touchais environ 400 euros au taux cohabitant, ils

me retiraient trois mois de RIS. Il faut s'imaginer l'état de stress pour cumuler cela avec les études et les secondes sessions : juillet, août et septembre, je ne recevais rien!

La grosse difficulté face à ces exigences est évidemment la disponibilité. Le CPAS en demande une au travail que l'on ne peut avoir en raison du quasi-temps plein en tant qu'étudiante, il faut par ailleurs être en permanence joignable. Ajoutez à cela les énormes coûts pour les contacts. les envois de lettres recommandées, ou d'autres démarches, et le cocktail final représente de grosses lourdeurs au quotidien. Je réalisais les démarches pour moi et ma famille et j'en devenais malade à chaque début d'année scolaire, de septembre à décembre je n'arrêtais pas ! Tout cela avait des conséquences lourdes sur mes

#### Vous avez reçu une aide complémentaire du service social de l'université?

Ce service encourage à faire les démarches auprès d'un CPAS et. en cas de refus de ce dernier, il prend en charge une aide sociale. Voyant que je ne m'en sortais pas financièrement lors de la réalisation de mon travail de fin d'études. mon interlocutrice au service social de l'université m'a dit : « je vous donne une aide mais ne le dites pas au CPAS »! Ils savent que je vais avoir des problèmes et sont bien conscients du combat permanent que représente le cumul des études universitaires et des exigences du CPAS.

## Ces exigences de travail en été, vous les avez subies dès 1998 ?

Oui, depuis le début. Je ne savais pas que légalement ce n'était pas une obligation, surtout en cas de seconde session. Je travaillais comme une acharnée en juillet et il me restait quinze jours pour préparer mes examens. Forcément, tout cela a des répercussions sur le parcours scolaire. Dès lors que j'ai été informée de tous mes droits, j'ai pu développer

mes capacités et réussir ma licence en deux ans, alors qu'il m'a fallu quatre ans pour réussir mes deux années de candidature. J'ai alors passé mes examens comme tout le monde, sans me stresser, sans devoir aller travailler pendant la période de préparation des épreuves. En réalité, si ça s'est mal passé au début, c'est uniquement parce que je n'étais pas informée. Au CPAS on nous dit sans arrêt qu'on doit trouver un job!

Et ce n'est pas tout, car un problème en entraîne d'autres. J'ai trouvé un travail d'inventaire, qui me fatiguait beaucoup et dont je revenais littéralement cassée. Conséquence : problèmes de dos pour lesquels il a fallu payer des soins. Un autre exemple de ce type : je n'avais pas d'argent pour aller chez le dentiste, j'ai laissé traîner des problèmes que j'ai dû réparer par la suite, avec mes premiers salaires. Je sais qu'il existe un système de cartes de santé au sein des CPAS, mais dès lors que les problèmes s'accumulent pour obtenir le RIS, on finit par laisser tomber les autres demandes possibles en anticipant les problèmes qu'elles vont représenter. Il faut savoir que le CPAS réalise un bilan dans l'année, de peur de perdre ce qu'on recoit on se tient donc en retrait. Tout est fait pour nous dissuader de solliciter les aides auxquelles on a droit légalement.

Au niveau de la contractualisation de l'aide sociale, la nouvelle loi de 2002 a donc systématisé des pratiques que vous subissiez déjà. Avez-vous senti des changements lors de l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi?

Pour moi, franchement, aucun changement. Le seul changement qu'il y ait eu pour moi, c'est quand j'ai rencontré le C.E.D.U.C (1). Ce sont eux qui m'ont informée de mes droits et de ce que je pouvais revendiquer au CPAS. Aujourd'hui encore, des étudiants viennent me voir, ils sont occupés à se démener alors qu'ils pourraient avoir une aide du CPAS. Je les informe car je connais de l'intérieur les difficultés que cette situation entraîne.

Parlons un peu de cette contractualisation et du processus précédant la signature du contrat proprement dit. Quelles sont les exigences du contrat ?

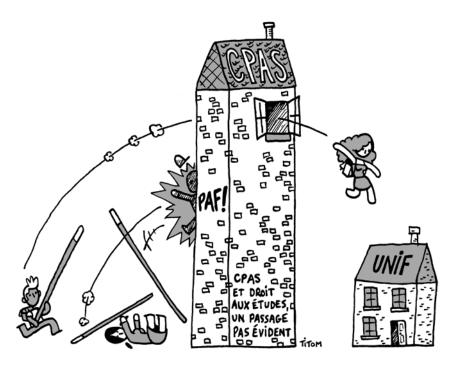
On doit avoir le potentiel pour faire des études.

#### Comment évaluent-ils ce potentiel, comment annoncent-ils le faire ?

En janvier et juin, il faut leur donner les résultats des examens. Mon CPAS a été souple, mais j'ai connu des étudiants qui ont vécu des choses scandaleuses. Notamment une étudiante dans une situation extrêmement difficile, qui avait perdu sa famille entière lors du génocide au Rwanda. Ils l'ont arrêtée en plein parcours scolaire, en lui disant de se réorienter. Selon moi, elle détenait totalement le potentiel pour réussir, mais il peut arriver à n'importe qui d'échouer! On doit laisser la possibilité à la personne de suivre les études de son choix. Certains n'ont cessé d'entendre qu'ils ne pourraient jamais faire médecine et ils l'ont fait!

Surtout que s'il y a possibilité d'échouer et de recommencer une année, ce système devrait d'autant plus profiter aux personnes en situation sociale difficile. Avec ces pratiques, les gens dans de meilleures situations ont de fait plus de chances et bénéficient de plus d'indulgence envers leurs « faiblesses ».

Effectivement, et ces pratiques sont dans la continuité d'autres du même type, notamment au sein du système scolaire. Nous sommes face à un système éducatif qui marginalise et rejette, dès le plus jeune âge. Les familles en difficulté financière sont aussi souvent des familles dont les parents n'ont pas fait d'études. Dans notre cas, ma mère ne comprend pas du tout le français et nous ne pouvions recevoir d'aide pour le suivi scolaire. A l'école, on a affaire à un centre Psycho-Médico-Social (PMS), avec un psychologue dialoguant avec les élèves en échec scolaire, réalisant des tests d'éva-



luation des compétences. Pour nous, le PMS a voulu réorienter toute la famille, tous nous envoyer dans l'enseignement professionnel. Cela a commencé par moi, puis ma sœur qui a finalement réussi à l'institut Saint-Luc avec un grade de distinction, sans difficulté. Vous imaginez le nombre de gens qui ont été aiguillés vers des filières qui ne représentent pas leurs envies ni leur niveau de capacités ? C'est un désastre social. Mon frère et ma dernière sœur, qui a 16 ans, ont vécu les mêmes volontés d'orientation, auxquelles eux n'ont pas échappé. Ma sœur et moi avons dû nous battre pour pouvoir suivre notre parcours.

#### Ces orientations représentent donc une forme de ségrégation institutionnalisée.

Tout à fait. Et concernant ces évaluations, c'est encore plus grave au CPAS, parce qu'ils n'ont aucun système d'évaluation. Dans ce type d'approche, le PMS se trompe déjà parfois totalement, vu les réorientations proposées, refusées par nous, avec raison. Imaginez dès lors les CPAS qui n'annoncent même pas avoir un système d'évaluation fiable! Ils n'ont aucune compétence dans ce domaine, c'est totalement arbitraire!

#### **Concernant la contractualisation**

des allocations, il était stipulé qu'à chaque fin d'année scolaire, vous deviez envoyer vos résultats d'examens?

Oui. Et, petit « détail », ils me fixaient un rendez-vous à ce sujet quand je n'avais pas encore ces résultats! Normalement, j'étais censée les envoyer maximum une semaine après les avoir reçus, mais ils faisaient déjà pression avant la proclamation officielle. En réalité, ils ne se réunissent qu'une fois par mois et voulaient avoir ces résultats avant cette réunion. Pour ne pas me trouver dans l'embarras, je devais souvent harceler les services de l'université pour savoir quand on allait recevoir les cotes et leur forcer la main. Suivre des études en ayant des ressources du CPAS représente des ennuis permanents, il faut tout le temps tout prévoir!

Pour exemplifier et être clair, imaginons une fin d'année scolaire : en juin on sait qu'on va recevoir une lettre du CPAS où ils demandent, absolument, une série de documents. On sait qu'en juillet ils vont sans doute couper nos revenus, il faut donc avec certitude avoir un travail avant cette coupure, s'y prendre à l'avance. Il faut tout le temps être sur ses gardes, avoir ça en tête en permanence, chaque seconde de journée, chaque seconde de vie! J'étais tout le temps stressée, mon entourage le ressentait et les gens voyaient que je n'étais pas bien, que je déprimais. Une fois qu'un ennui était réglé avec le CPAS et que les choses devenaient « normales », je me sentais mieux. Mais j'aurais dû me sentir bien tout le temps ! Si les choses s'étaient passées normalement, j'aurais dû me sentir bien, réussir et être tranquille, c'est la mission annoncée du CPAS.

En dehors du RIS, les CPAS ont pour mission de délivrer une série d'autres aides sociales complémentaires, vous ont-ils proposé certaines de ces aides ?

Ah non! Jamais. Hors RIS, ils n'ont jamais rien proposé spontanément, ni même évoqué la question. Même une avance pour m'acquitter des droits d'inscription ils ne l'ont jamais fait, c'est le service social de l'ULB qui s'en est chargé. Par exemple, je ne savais même pas qu'on avait droit à une activité extrascolaire, une activité sportive ou de la danse. Il m'est notamment arrivé de leur demander de l'aide pour des cours de langue, une demande qui s'est transformée en problème. La personne au téléphone m'a dit, mot pour mot : « vous êtes gâtée par rapport aux autres! » Mais qui est-il pour me dire ça ? A présent que je travaille, je paie des impôts pour la collectivité, et je ne me plains pas des gens qui vivent avec le RIS. Les gens qui gèrent et travaillent dans ces institutions censées favoriser l'égalité de condition et des chances n'ont aucune idée de ce que représente notre vie, ce fut l'impression ressentie en permanence.

## Vous avez senti un sentiment de suspicion ?

Oui, de la suspicion et aussi une pression sur le mode « on vous donne de l'argent donc vous devez vous taire ».

## Un dernier élément que vous voudriez aborder en guise de conclusion?

Je fais mon analyse des CPAS en rapport avec mon expérience. Dans le petit CPAS de village dont je dépendais, je ne sais s'il y a beaucoup de bénéficiaires mais si l'assistante sociale a proposé l'aide spontanément, c'est qu'ils pouvaient se le permettre, que les moyens étaient disponibles. Je me suis demandé s'ils ne devaient pas atteindre un nombre de personnes inscrites pour recevoir les fonds, car par la suite ce ne furent que des problèmes, sans plus de proposition.

Si les élus placent de fait l'institution CPAS et ses usagers au centre de tels jeux de pouvoir, il me semble légitime de remettre en question la réalité du caractère démocratique de son fonctionnement.

Dans mon village, on connaît les voisins, on sait qui travaille, qui ne travaille pas, on sait qui a construit une maison, qui n'en a pas construit. Bref, on sait à peu près qui vit comment, et cela fait vingt ans que ma mère vit dans notre baraque dans les Ardennes, dans laquelle il n'y a pas de chauffage excepté dans une pièce. En hiver on vit tous dans cette pièce-là, cette situation n'est vraiment pas facile. L'assistante sociale est venue à la maison, a vu les manques dus à notre situation, l'eau qui coule sur les murs.... Elle a fait son rapport et point à la ligne! Tant qu'on ne fait pas de demande écrite, rien ne se passe. Et il faut encore pouvoir le faire ! J'ai les capacités de le faire, mais il y a des gens qui ont besoin d'être accompagnés.

J'ai un dernier élément à aborder, très dérangeant, qui est la prise de décision par le Conseil de l'action sociale. Bien entendu, on va me dire que c'est démocratique, que le poste de conseiller est le résultat d'un vote et d'autres arguments de ce genre, moi je trouve que c'est très problématique.

Deux aspects ne sont pas satisfaisants à propos de ce Conseil. D'abord, il s'agit de gens souvent socialement non compétents, prenant des décisions socialement fondamentales. Les questions charriées dans un CPAS nécessitent des compétences, des connaissances et un peu d'humanité. Il me semblerait

plus judicieux que la décision soit prise par un assistant social, car lui est au courant des lois et est censé avoir une vision sociale et humaine. C'est selon moi quelqu'un de plus compétent pour décider de mon cas. Ensuite, il y a la vie privée. Ma famille est la seule d'origine immigrée dans le village et on ne peut faire de faux pas, car tout le monde en serait informé. Dans ce contexte, j'ai dû me présenter au Conseil pour me défendre, et je me suis retrouvée devant une vingtaine de personnes de mon village, que je connais! Des politiciens! Quand on vit dans un endroit où tout le monde se connaît, il peut y avoir des rivalités et des passifs, réels ou fantasmés, qui interviennent dans les décisions. Le risque est grand que ce soit totalement injuste et arbitraire. En bref, je trouve que la décision n'est pas forcément objective, même si ça a l'air démocratique.

Par ailleurs dans ce CPAS, et sans doute également dans d'autres, on assiste à des jeux de rapports de forces. A la veille des élections il y a des jeux d'influence, des actes irraisonnés, des manoeuvres pour faire sauter le président, ou que sais-je encore. Ça s'agite dans tous les sens! Le nez plongé dans la situation, on ne se rend pas toujours compte du fonctionnement réel, mais à présent que je travaille j'analyse avec plus de recul. Observateurs des CPAS, nous devons bien constater que les usagers sont instrumentalisés pour des questions politiques et d'ego. Si les élus placent de fait l'institution CPAS et ses usagers au centre de tels jeux de pouvoir, il me semble légitime de remettre en question la réalité du caractère démocratique de son fonctionnement.

#### Le mot de la fin?

Heureusement tout se termine bien mais, pour le dire sobrement, on ne sait si c'est grâce au CPAS ou pas!

(1) Comité de défense des usagers du CPAS, renseignements : ceduc@versateladsl.be, 0499/439.350

## Electrabel augmente ses tarifs en gaz de 13 à 21 %

#### Claude Adriaenssens

Membre du CSCE et de la CGEE<sub>1</sub>, Claude.Adriaenssens@brucity.be

La libéralisation allait apporter de la transparence, un meilleur service, la possibilité d'acheter son électricité et son gaz à un prix le plus bas possible et le mieux adapté au mode de vie et aux besoins spécifiques de chacun. La concurrence allait faire baisser les prix malgré l'augmentation croissante du gaz et de l'électricité (inéluctable : libéralisation ou pas !). Tout avait été prévu pour une bonne information du consommateur et des pratiques commerciales correctes nous disait-on et ceux qui en doutaient étaient considérés comme des conservateurs et des ennemis irréductibles du marché...

#### **Confusion totale**

Et voilà qu'Electrabel nous annonce qu'il augmente les tarifs gaz qu'il applique à ses clients de, en moyenne, entre 13 et 21 % à partir du 1er septembre 2007. Cela concernerait tous les ménages qui n'ont pas encore signé de contrat. Ceux qui ont signé un contrat jusqu'en mai 2007 subiraient la hausse à la date anniversaire de leur contrat. Et puis on promettait que ceux qui signaient un contrat avant le 30 juin 2007 ou en juillet jouiraient du même privilège et puis on datait l'augmentation à partir du 1er octobre. Mais c'était démenti par les services internes d'Electrabel qui donnaient des informations contradictoires selon la personne qu'on avait au bout du fil. Et puis l'augmentation ne serait plus que de 3 % en moyenne. Et un nouveau communiqué de presse d'Electrabel en date du 5 juillet confirme les informations (on garde son prix pour les contrats signés avant le 5 juillet et l'augmentation pour les autres prend cours au 1er octobre) jusqu'au prochain numéro augmentant encore l'indécision des acteurs et des consommateurs...

La même confusion règne en ce qui concerne les causes de l'augmentation : augmentation du prix du gaz, erreur de calcul d'Electrabel dans sa formule d'indexation prise en compte tardivement et rattrapage d'un prix longtemps maintenu à la baisse

pour empêcher la concurrence de gagner des clients, compensation de la perte de bénéfices engendrée par l'hiver clément, moyen de pression pour faire passer les clients par défaut à la signature d'un contrat chez eux... Nous en passons et des meilleurs. L'étude de la Commission de Régulation Gaz et Electricité (CREG) laisse supposer à côté d'autres facteurs explicatifs qu'il y aurait bien volonté de maintenir les prix à la baisse (voire vente à perte mais sans pouvoir le prouver) pour empêcher la concurrence de s'installer. Une enquête au Conseil de la concurrence est demandée à ce sujet.

#### Néces sité de régulation

La législation actuelle offre peu de moyens aux pouvoirs publics de contrôler les prix de la fourniture à savoir l'imposition par le ministre d'un prix maximum par un arrêté sur avis motivé de la CREG et pour une période déterminée. Et à supposer que la CREG préconise cette solution, un gouvernement en affaires courantes peut-il envisager de prendre cette mesure? On ne s'est jamais mis d'accord à la CREG sur la nécessité de réguler la production et la fourniture d'énergie et encore moins sur la nature des mesures à prendre et ce n'est pas maintenant qu'on va le faire! Il faudra néanmoins poursuivre nos efforts pour que les mesures nécessaires soient prises aux niveaux qui conviennent. Des suggestions sont toutefois faites par la CREG pour ouvrir davantage le marché à la concurrence et celle-ci privilégie la piste d'un contrat programme avec les producteurs et les fournisseurs comme pour le pétrole plutôt que l'imposition de prix maxima comme prévue dans la loi. A suivre.

Alors que conseiller concrètement aux gens ? Et spécialement à Bruxelles où il y a seulement un seul fournisseur commercial à côté d'Electrabel lui-même ?

Jusqu'à présent, dans la plupart des cas on conseillait aux gens de ne pas signer un contrat gaz et de rester chez Electrabel comme fournisseur par défaut en attendant de voir comment évoluerait le marché.

Les hausses de prix annoncées ont pour conséquence de rendre les tarifs actuels des opérateurs concurrents d'Electrabel attractifs et même très attractifs. Et ça vaut la peine de réfléchir : ceux qui sont restés chez Electrabel comme fournisseur par défaut peuvent le quitter avec un mois de préavis pour choisir un fournisseur commercial et les autres avec un préavis d'un mois dès qu'ils ont été avisés d'une modification de prix et en tout cas pas plus de 2 mois d'après la législation bruxelloise.

Même à Bruxelles où il n'y a que 3 fournisseurs (dont seuls deux sont vraiment actifs : Electrabel et Lampiris), le choix est difficile car il y a plusieurs possibilités de contrat et l'intérêt du choix de tel ou tel fournisseur ou de tel type de contrat chez le même fournisseur dépend d'un consommateur à l'autre. Pour les ayants-droits au tarif social spécifique en gaz et en électricité, il faut voir s'il est avantageux de le demander et s'il convient de conclure un contrat avec un fournisseur commercial ou plutôt de rester chez le fournisseur par défaut. De plus il faut comparer les services rendus et la crédibilité du fournisseur à long terme (pourra-t-il vendre longtemps moins cher qu'Electrabel alors qu'il achète la fourniture dans des conditions moins intéressantes que celles d'Electrabel ?) et savoir les risques que l'on prend en cas de faillite du fournisseur.

On a donc intérêt à se faire conseiller même si on est un fan d'Internet avant de faire un choix.

Des groupements d'achat pourraient aider les consommateurs à conclure des bons contrats et à obtenir des prix intéressants auprès d'un fournisseur et le CRIOC a créé une coopérative d'achat groupé en électricité et en gaz Power4You avec notamment le MOC, des syndicats, les mutualités pour l'ensemble de la Belgique. Tous les renseignements sont disponibles sur le site http://www.power4you.be/ ou par mail à info@power4you.be.

#### Service Infor Gaz et Electricité

Le Collectif Solidarité contre l'Exclusion a obtenu de la Région bruxelloise un financement pour organiser à Bruxelles (pour une durée pour l'instant de 3 ans) avec le soutien de la CSC et de la FGTB de Bruxelles et le concours de la CGEE un Service Infor Gaz et Electricité pour aider notamment les gens à faire le meilleur choix pour eux d'un fournisseur en électricité et en gaz. Ce service sera progressivement opérationnel dans le premier trimestre 2008. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en téléphonant au 02/209.23.92 ou en envoyant un courriel à info.ige@asbl-csce.be.

Des solutions collectives sont évidemment préférables au chacun pour soi et à la débrouille personnelle où les plus démunis sont toujours perdants et on ne peut s'empêcher de conclure une fois de plus comme la Coordination le faisait déjà le 15 septembre 2005 :

« La situation économique et sociale de la Région de Bruxelles-Capitale et la pauvreté grandissante imposent le débat et la réflexion sur les propositions de fond de la Coordination Gaz-Electricité-Eau Bruxelles (CGEE) en matière de maintien des clients domestiques dans le giron d'un fournisseur public exclusif chargé en tant qu'intermédiaire de procurer de l'électricité et du gaz aux usagers aux meilleurs prix auprès des producteurs et des fournisseurs du marché. Ce fournisseur public pourra mettre en œuvre une tarification solidaire et progressive permettant pour une grosse majorité des consommateurs de disposer en quantité suffisante de l'énergie dont ils ont besoin pour un usage normal au tarif normal. En attendant les modifications législatives nécessaires, des mesures alternatives devront être recherchées et mises en œuvre. ».

(1) Coordination Gaz-Electricité-Eau Bruxelles (CGEE)

Rue du Grand Duc, 58

1040 Bruxelles

Contact : Claude Adriaenssens tél. : 02/279.33.35 (bureau)-0473/56.72.30 (gsm)

E-mail :coordinationgee@yahoo.fr et Claude.Adriaenssens@brucity.be



Pourquoi autant de partis politiques pour proposer toujours la même idée?

## L'aide sociale à l'ère de l'activation : au détriment des usagers ?

Arnaud Lismond, CSCE, alismond@swing.be Gérald Hanotiaux, CSCE, gerald@asbl-csce.be Yves Martens, CSCE, yves@asbl-csce.be

Le 24 septembre dernier, le GRAP (Groupe de Recherche sur l'Action Publique) organisait un colloque « L'aide sociale à l'ère de l'activation des usagers : quels enjeux pour les CPAS ? » où le Collectif avait été sollicité pour faire entendre la voix des usagers. Le Collectif ayant été chargé par la Région bruxelloise de créer un point d'appui aux « organisations permettant aux plus démunis de participer à la vie sociale », c'était pour nous l'occasion de porter ensemble à la tribune la parole des usagers du CPAS.

Selon la législation, garantir le droit à la dignité humaine reste la mission reconnue aux CPAS, mais il nous semble qu'il est à craindre, comme le montrent notamment une série de témoignages que nous avons récoltés (cf. encadré), qu'en entrant dans une politique d'activation systématique, les CPAS risquent d'abandonner leur mission fondamentale d'aide aux personnes pour se transformer en agence sociale d'intérim rejetant les usagers n'entrant pas dans ce cadre.

Certes, dans certains CPAS il y a peu de problèmes liés à l'activation (pour cause principale de manque criant d'emplois à proposer). Dans d'autres situations, comme le dit Jean Peeters (Front commun SDF), il peut y avoir des effets positifs aux articles 60 : la personne retrouve/ obtient in fine son droit au chômage, ce qui est une situation que les usagers trouvent souvent plus « digne » même si pas toujours plus intéressante financièrement. Par contre, il arrive que les exigences imposées par les CPAS soient réellement démesurées. Nous reproduisons page suivante un document assez hallucinant du CPAS d'Ixelles, intitulé « Qu'entend le Centre public d'action sociale d'Ixelles par recherche active d'emploi? ». Il s'agit d'une liste d'actions à mener tellement longue et exigeante qu'on ne l'imaginerait pas pour les chômeurs, ou alors confrontés aux pires des contrôleurs. Il faut toutefois préciser que, selon nos renseignements, ce document concerne uniquement des personnes qui demandent « une seconde chance » (après une exclusion, un abandon d'art. 60, etc.). Reste que la logique d'en demander plus à ceux qui échouent est des plus absurdes.

#### **Etudiants**

Lors de nos rencontres avec les services sociaux étudiants des établissements universitaires, les avis sont unanimes : la pression exercée par les CPAS sur les étudiants auxquels ils viennent en aide ne cesse de s'accentuer à travers les « projets individualisés d'intégration sociale » imposés. Cette pression se décline de beaucoup de facons, mais en ce qui concerne l'activation, il s'agit notamment de l'obligation faite par certains CPAS de chercher activement de l'emploi. Des étudiants nous ont expliqué en quoi consiste l'exigence de travail des CPAS. Concrètement cela signifie être poussé à chercher du travail, dans certains cas toute l'année. Et d'office à travailler l'un des deux mois d'été. Rappelons que la période d'été, dévolue plus généralement au travail des étudiants, est également la période des secondes sessions. Est-il étonnant que l'étudiant en démarche vers un CPAS, est parfois aussi celui qui aura besoin de tout son temps pour préparer sa seconde session ? Fautil rappeler aux responsables des CPAS que leurs institutions ont été créées pour enlever des embûches sur la route des personnes affaiblies et pas pour en rajouter de nouvelles couches ? En outre, nombre de CPAS mettent des obligations de résultats académiques là où ils ne devraient avoir d'exigences qu'en termes de moyens<sub>2</sub>.

#### **Article 60**

L'article 60 de la loi organique des CPAS permet à ces derniers d'engager des bénéficiaires du RIS dans des contrats de travail à durée déterminée, le temps que la personne recouvre ses droits au chômage. Le système des art.60 permet des avancées positives pour certaines personnes, dans la mesure où le

#### Un travail d'équipe!

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion rencontre de temps à temps des usagers de CPAS. Mais, surtout, il entretient un travail de réseau suivi avec des associations de terrain, membres du Collectif ou qui en sont proches. Pour le colloque du Grapa, nous avons joint à nos propres expériences de terrain celles du Front Commun SDF, du Comité d'Information et de Défense des Minimexés d'Anderlecht, du Comité de défense des usagers du CPAS (CEDUC) et du Collectif Droits et Respect. Nous les remercions pour leur apport précieux.

contrat de travail se conclut de manière consentante et avec un accompagnement et un rythme appropriés à la personne. Ce n'est pas toujours le cas, nous allons aborder ici quelques situations concrètes illustrant des pratiques d'activation excluante dans le cadre de l'article 60.

#### - Trajectoire 1

Une dame accepte un travail dans le cadre de l'article 60 et se retrouve à travailler à la police locale de sa commune, à faire des travaux de classements et autres tâches administratives. Après deux mois, on la change de place et on l'envoie dans une maison de repos pour personnes âgées. Cette femme vit seule avec deux enfants, et a difficilement trouvé une place dans une crèche qui est située assez loin de son domicile. Nous connaissons tous la difficulté de trouver des places en crèche. Le parcours qu'elle effectue pour emmener l'un de ses enfants à l'école et l'autre à la crèche qui n'ouvre qu'à 7h30 ne lui permet pas d'arriver avec précision à 8h au travail. Alors qu'elle n'a eu aucun problème à la police locale. elle fut licenciée de la maison de retraite après un mois et demi, au motif de « retards répétés » de 10 minutes.

Par la suite, le CPAS lui refuse l'aide car elle a cassé son contrat de travail par sa propre faute. Pour retrouver ses revenus du minimum vital, elle doit fournir des preuves de recherche active d'emploi, tout cela avec deux enfants et sans un franc.

#### - Trajectoire 2

Une dame de 60 ans s'est vu refuser le RIS, le CPAS considérant qu'elle s'est mise en état d'indigence par sa propre volonté, quittant le domicile de sa fille de 21 ans. Cette dernière n'est pas inscrite au CPAS, a financé ses études d'infirmière seule, n'a jamais dépendu d'allocations de chômage.

Le CPAS a indiqué à la dame qu'elle pouvait retourner chez sa fille et qu'ils engageraient cette dernière comme infirmière dans une maiANNEXE IMPORTANTE: Qu'entend le Centre Public d'Action Sociale d'Ixelles par recherche active d'emploi?

Pour rappel, en vertu de l'art.60 § 3 de la loi organique du 8 juillet 1976 et de l'art.3 5-èmement de la loi du 26 mai 2002, la disposition au travail est une condition d'octroi et de maintien de l'aide financière émanant du CPAS.

Une personne peut prouver sa disposition au travail en s'investissant dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Dans ce cadre et afin de prouver que vous vous investissez dans <u>une recherche active d'emploi</u>, le CPAS vous rappelle que :

-en cas de nouvelle demande de votre part, le CPAS doit être informé de l'ensemble des démarches que vous avez effectué en vue de trouver un travail. A cette fin, nous vous conseillons d'établir un agenda de recherche d'emploi (un modèle type d'agenda), d'obtenir et classer le maximum de preuves écrites (preuves d'inscription, copies de courriers, réponses d'employeurs potentiels, etc... peuvent être rassemblés dans un même classeur) et de les présenter lors de votre nouvelle demande à l'assistant social en charge de votre dossier, qui les examinera en vue de soumettre votre requête aux autorités compétentes.

-les efforts que vous consentez pour votre recherche active d'emploi doivent <u>être soutenus et se poursuivre dans la durée</u>: quelques preuves de recherche d'emploi, obtenues sur un court laps de temps, ne constituent pas la preuve d'une recherche d'emploi effectuée de manière soutenue.

-les démarches suivantes constituent de <u>premières actions</u> à effectuer afin d'augmenter vos chances de trouver un emploi :

- S'inscrire comme demandeur d'emploi auprès d'ACTIRIS et veiller à ce que l'inscription reste valable et soit renouvelée;
- Se rendre régulièrement à ACTIRIS ou au sein d'une Antenne d'ACTIRIS afin de consulter des offres d'emplois et répondre à un maximum de celles-ci;
- S'inscrire auprès d'organismes associatifs s'occupant d'accompagnement à la recherche d'emploi (Missions Locales, ....);
- S'inscrire auprès de sociétés de travail intérimaire ;
- Répondre aux offres d'emploi publiées dans les grands quotidiens de la presse (Le Soir, Références, etc);
- S'inscrire pour des examens auprès du SELOR ;
- S'inscrire pour des examens auprès de services publics;
- Participer aux nombreuses bourses d'emploi organisées ;
- Envoyer le plus de candidatures spontanées possibles ;
- Visiter les commerces de la Commune d'Ixelles afin de répondre aux offres d'emploi affichées en vitrine :
- Nous vous informons qu'actuellement l'Aéroport de Bruxelles-National (Zaventem) propose de nombreux emplois qualifiés et non qualifiés.

C.P.A.S. d'Ixelles – Chaussée de Boondael, 92 – 1050 Bruxelles Tél. 02/641.54.11 – Fax 02/641.55.55

son de retraite de la commune, sous art.60. On voit donc bien ici les intérêts qui peuvent coexister avec des systèmes d'activation tels que l'art.60. Alors que l'on nous matraque de l'idéologie de l'assistanat volontaire, où les gens s'installeraient dans l'aide sociale, nous avons ici une jeune femme qui a toujours refusé de dépendre d'une institution et que le CPAS veut attirer dans son escarcelle, manifestement par souci de bénéficier par ce biais d'une infirmière payée au rabais! Par ailleurs, cette jeune fille voulait faire une spécialisation, dans le scénario du CPAS son projet professionnel tombe à l'eau.

#### - Trajectoire 3

Un monsieur était engagé dans une école comme article 60. Après quelques mois il est licencié, cela s'est mal passé en raison de comportement inadapté du notamment à des problèmes d'alcool. Ne disposant plus de ressources, il réintroduit logiquement une demande d'aide à l'institution sociale de dernier recours qu'est le CPAS, la réponse est négative pour la raison que vous imaginez : contrat de travail rompu par sa faute.

On peut ici déjà émettre des craintes, en amont, sur la manière dont

cette personne fut sélectionnée pour travailler dans le cadre de l'art. 60, comment ses problèmes de santé furent considérés. Au final, après la fin du travail, les raisons d'équité devraient motiver le CPAS à aider la personne à faire face à sa situation. L'objectif annoncé du CPAS n'est-il pas de sortir les gens de situations difficiles plutôt que de les y enfoncer ? Ici encore, l'activation aura fait sortir le CPAS de sa mission d'aide aux personnes.

#### - Trajectoire 4

Cette histoire se situe dans l'une des 19 communes bruxelloises. Un monsieur en décrochage, inscrit au CPAS depuis des années et pour qui il semblerait très difficile de s'inscrire dans une vie professionnelle. Ce monsieur fut envoyé au service Job Infos par le CPAS. L'assistant social étant en congé, l'homme n'a pu être reçu. Le CPAS, en attente d'un retour du service Jobs concernant les démarches du monsieur, retour qui, forcément, n'est pas arrivé, suspend le droit au RIS. Le monsieur tente de s'expliquer puis retourne au service Jobs Infos pour réaliser les actions demandées par le CPAS. Là on lui répond qu'on ne peut pas travailler avec lui car il n'est pas repris dans le registre des personnes inscrites au CPAS, et qu'ils ne sont mandatés que pour travailler avec les gens dans cette situation. Il fut donc ravé du registre avant de voir l'assistant social du service! Il retourne au CPAS où on lui refuse une aide car il est considéré comme non disponible sur le marché de l'emploi. Une personne de l'institution lui a juste dit d'aller devant le tribunal pour retrouver ses droits.

#### **Conclusion**

Notre position n'est pas « anti-activation » par principe, mais bien qu'il est souhaitable de remettre l'aide au coeur des missions du CPAS et de sérieusement encadrer et limiter « l'activation ».

« L'activation » de l'aide ne peut être l'occasion ni d'abandonner l'obligation d'aide elle-même ni d'octroyer un pouvoir illimité à l'institution sur les personnes qu'elle aide (« projets » d'intégration obligatoires) ni de détruire l'encadrement social de la relation salariale (mépris des barèmes).

Nos revendications précises sur ce thème, détaillées dans notre mémorandum de 2006<sub>3</sub> sont :

Mettre fin à la contractualisation de l'aide sociale : nous refusons qu'au-delà des conditions de base pour l'accès au RIS, la contractualisation permette aux CPAS de fixer, sans limites, des obligations supplémentaires pour l'octroi de l'aide en renforçant ainsi sa conditionnalité et en infligeant à l'usager une véritable tutelle sur sa vie privée. Il faut supprimer l'obligation pour l'usager de signer un « projet individualisé d'intégration sociale » fixé par le CPAS.

Garantir aux personnes mises au travail des conditions d'emploi normales: à travail égal, salaire égal. Les travailleurs sous article 60 ou 61 doivent avoir la garantie de bénéficier de la même rémunération que celle d'un travailleur qui aurait occupé la même fonction sans être engagé dans le cadre de ce dispositif (c.-à-d. application pleine et entière du barème service public, pour un travailleur contractuel). Le salaire reçu doit pleinement revenir au tra-

vailleur, sans que son engagement via un article 60 ou 61 implique un quelconque plafonnement du revenu.

Le financement de l'aide sociale ne peut être détourné au bénéfice des entreprises privées. Les possibilités d'activation des allocations au bénéfice d'une entreprise privée doivent être supprimées et celles au bénéfice d'ASBL doivent être strictement limitées à celles ne fournissant pas de services commerciaux.

Les CPAS ont pour mission de garantir le droit à la dignité humaine, d'aider les personnes qui en sont exclues à intégrer un monde de droits sociaux et de progrès partagés. Les transformer, au nom de « l'activation », en machines à discipliner les pauvres et à les « intégrer » à toutes forces dans un précariat surexploité nous renverrait quelques siècles en arrière, au temps des « maisons de travail ».

- (1) C'est la même logique que pour l'activation des chômeurs où ceux qui n'ont pas réussi à remplir un premier « contrat » s'en voient imposé un plus contraignant encore. Loin de favoriser l'insertion, de telles pratiques enferment évidemment dans la spirale de l'échec.
- (2) Sur les rapports entre étudiants et CPAS, cf. les interviews p. 19-24 et 25-28
- (3) Journal du Collectif n°55, téléchargeable sur http://www.asbl-csce.be/

#### Des SDF à l'hôtel Hilton

Monica De Coninck, présidente du CPAS d'Anvers, a déclaré dans une interview au Nieuwsblad (édition du 21 juin 2007) que, au-delà des RIS, le CPAS réserve chaque année environ un million d'euros pour les problèmes des sans-abri. Elle ajoutait : « C'est une forte somme. Nous plaisantons parfois en disant que ce serait peut-être moins cher de les héberger à l'hôtel Hilton ». Prenant au mot cette déclaration à l'humour discutable, des sans-abri du Front commun des SDF se sont présentés le 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère, à l'hôtel Hilton, place Rogier à Bruxelles.

Ils y ont demandé un lit maintenant que l'hiver s'approche et ont invité l'hôtel à envoyer la note au CPAS. Ceci afin d'aider les CPAS à épargner de l'argent. Cette action ludique se voulait une réponse ironique aux déclarations cyniques de la présidente du CPAS d'Anvers.

Le nombre de SDF en Belgique est selon l'Observatoire européen pour les sans-abri (Feantsa) d'environ 17.000 personnes. Mais les chiffres disponibles ne concernent que des gens ayant bénéficié d'un accueil. Le nombre réel est donc certainement beaucoup plus élevé.

## Un accueillant terril vert au Pays Noir

Gérald Hanotiaux

Animateur CSCE, gerald@asbl-csce.be

Des personnes sans abri se sont installées sur un terril situé à Dampremy, à vingt minutes de marche du centre de Charleroi. Cette partie du Hainaut connaît aujourd'hui une situation sociale plus que problématique, elle qui connut jadis une prospérité industrielle et charbonnière. Le vestige de cette prospérité, ce terril devenu colline recouverte d'une flore abondante, accueille donc aujourd'hui les déclassés de notre société libérale. Symbolique retour de l'histoire.

Nous connaissons tous la désormais célèbre boutade socialiste d'il y a bientôt quinze ans : en 1993 Laurette Onkelinx annonça la possibilité légale de réquisition des bâtiments vides par les bourgmestres, pour loger les sans-abri. Depuis, lorsque ces derniers pallient l'inertie des élus en investissant l'un de ces bâtiments de Charleroi ou d'ailleurs, nos fonctionnaires de police procèdent à l'évacuation des lieux, déposant sur le trottoir gens, meubles et vêtements. Il est pourtant clair que Charleroi est une ville qui manque de certaines choses mais pas de bâtiments vides, ni hélas de sans-abri.

Nul doute, étant données les directions prises par les politiques économiques et sociales de l'Union européenne, que les problèmes de pauvreté et de manque de logement vont connaître une courbe ascendante dans un avenir proche. Les types de solutions d'urgence vont donc devoir se multiplier pour répondre concrètement aux besoins. Nous avons voulu nous mettre à l'écoute d'une initiative récente et originale. Rencontre avec l'initiateur de cette nouvelle vie collective carolorégienne, Denis Uvier, travailleur social de rue dans la grande ville hennuyère.

#### Ampleur du problème

Parcourir le chemin du centre de Charleroi jusqu'au terril est très indicatif du niveau de pauvreté régnant dans cette ville, le pays est socialement très noir. En octobre 2006, le

taux de chômage y était de 30 %. Nous demandons à ce travailleur de terrain de décrire l'ampleur du manque de logement dans cette ville. « C'est bien évidemment très difficile de chiffrer une problématique telle que la vie à la rue. Il y a cinq ou six ans, la police a tenté un recensement et est arrivée à un nombre oscillant entre 500 et 600 personnes. Il est cependant nécessaire de relativiser car, un exemple parmi d'autres, le recensement ne tient pas compte des gens vivant en foyer, qui sont considérés comme sortis de la condition de SDF. Or.

du jour au lendemain, ils risquent de retourner à la rue! »

Il considère un nombre de 1.000 personnes comme plus réaliste, accumulant les différents types de problématiques vécues. Les raisons menant à la rue sont nombreuses mais la tendance politique actuelle, s'attaquant aux pauvres plutôt qu'à la pauvreté, les amplifie et les multiplie. Au rayon nouveautés, le « service dispo » de l'Office National de l'Emploi (ONEm) : « vous êtes bien sûr au courant que les contrôleurs de l'ONEm convoquent les chômeurs



en leur demandant de prouver qu'ils cherchent du travail et les excluent s'ils pensent le contraire. L'année passée, sur 120 personnes sans abri que je côtoyais régulièrement, il y en avait 10 exclues du droit aux allocations de chômage de cette façon ». En guise d'étapes de parcours de vie, l'ONEm décide que le chômeur ne cherche pas assez activement ce qui n'existe pas, l'exclut du droit aux allocations de chômage, et s'ensuit l'impossibilité de payer le loyer et l'expulsion du logement, pour terminer en bord de Sambre à quémander la pitance.

## Des dispositifs sociaux insuffisants

L'association Solidarités Nouvelles, au sein de laquelle travaille Denis Uvier, constate en permanence les insuffisances criantes des dispositifs d'urgence pour les sans-abri de Charleroi. Une situation face à laquelle des initiatives s'imposent. Le principe de base de cette action s'ancre dès lors dans le constat, par un travailleur de terrain, des limites du fonctionnement institutionnel, et la nécessité de travailler différemment avec les personnes touchées par la pauvreté.

L'installation sur le terril est l'aboutissement d'un travail déjà long. L'idée a démarré il y a deux ans, par la présentation au conseil communal de Charleroi des plans d'un architecte montrant des igloos formés de sacs de sable. Ce plan, élaboré pour des pays en guerre, visait la construction rapide d'abris pour les familles fuyant leur logement dans l'urgence. Denis Uvier proposait aux élus l'adaptation du projet sur un terril, au bénéfice des déclassés de la guerre économique libérale. Rencontrant au mieux du scepticisme et au pire du mépris, l'idée est finalement abandonnée dans un contexte de relative augmentation des places d'urgence en centres d'accueil.

Fin de l'année 2006, de nombreux sans-abri installent un campement de tentes le long du canal Saint-Martin à Paris, ce sera le mouvement très médiatisé dit des « Enfants de Don Quichotte ». Une démarche semblable s'initiera à Charleroi, bien plus compliquée et problématique que dans la capitale française. A Paris une bonne part de travailleurs sont sans logement, les habitants de la rue à Charleroi sont globalement plus désocialisés. Mener cette action sur les quais fut très difficile et il fallut gérer de nombreux problèmes de violences, internes et externes. Parmi les occupants il y avait des toxicomanes, des prostituées, la « vraie faune de la nuit » de Charleroi, qui pouvaient être violents entre eux ou s'adonner à des règlements de comptes. Et de l'extérieur des gens venaient uriner sur les tentes, jeter des mégots qui passaient à travers la toile, d'autres prenaient les affaires et les jetaient dans la Sambre. Hé oui, les gens vont emmerder plus pauvre que soi. La misère attaque la misère parce qu'une stratégie bien connue du pouvoir est de monter les gens les uns contre les autres. Et ça marche. Et vu que certains veulent se défouler... » Une fois que ce ne fut plus tenable, l'idée du terril revint à la surface.

#### Vouloir broyer du vert

Plantons le décor. Au pied du terril, juste avant l'escalier sculpté dans la côte oblique, cet écriteau sur un arbre prévient le visiteur : « Direction du plateau d'Alésia, village d'irréductibles SDF ». Au sommet des marches, l'impression est d'emblée positive et l'accueil chaleureux. A deux pas des corons de Dampremy. le contraste est étincelant, nous sommes au centre d'une nature abondante. Un enclos retient quelques poules et canards, un potager varié est installé, un second en préparation. L'eau de vaisselle est filtrée par un système de phyto-épuration composé de plantes et d'un sable spécial dont le résultat est une eau pure arrosant les légumes en devenir. L'entrée du bosquet recèle des toilettes sèches. Une grande tente abrite la cuisine collective. Et enfin, nous pouvons voir les tentes colorées abritant les êtres composant cette collectivité locale d'un genre nouveau.

La quasi-totalité des terrils de la région appartient aujourd'hui à des particuliers ou à des sociétés immobilières ou industrielles, celui-là est la propriété de la ville de Charleroi. Pour l'instant, aucun ennui n'est à déplorer avec les autorités. l'action semble même susciter leur intérêt. « J'ai des contacts avec ceux qui s'occupent du logement à Charleroi, ils me disent : qu'est-ce que tu veux qu'on fasse? Pour l'instant on vous observe, on parle des sans-abri du terril à tous les conseils communaux, mais qui va aller vous chercher des noises alors que vous nous donnez une leçon de civisme et d'écologie? Et que vous avez mis en place un moyen pour héberger des gens pour lesquels nous n'avons aucune solution? » Du côté du CPAS, on fournit des colis de vivres. Quant à la police, elle a reçu l'ordre d'envoyer des agents vérifier de temps à autre si tout va bien.

Pour ceux qui se sont installés à cet endroit, bénéficier d'un endroit palliant les besoins en nourriture et en abri permet de se poser un brin. « Les gens n'ont plus l'oppression du manque de nourriture, ils peuvent manger, sont rassasiés et peuvent se reposer. Il y en a plusieurs qui ont recommencé à travailler, certains boivent beaucoup moins, mais surtout il s'agit d'une expérience de vie et d'un apprentissage de vie collective. Ce ne fut pas toujours simple. il m'est arrivé de trouver la tente de réserve de nourriture allégée après un pillage nocturne. J'ai dû expliquer à certains qu'à présent les ressources en nourriture sont collectivisées, qu'on partage et qu'on prépare à manger en groupe. Au départ j'étais ici 24h/24, maintenant les choses s'organisent de mieux en mieux collectivement ».

#### Avantage collatéral pour le quartier : une vie sociale positivée

Si le manque de logement trouve ici une solution alternative, ce contexte entraîne également à sa suite une série d'autres évolutions positives, centrées sur l'intérieur du projet et ses participants, mais projetant également vers l'extérieur, le quartier et



la vie locale. Quels sont les rapports des membres du projet avec leur nouvel environnement?

En réponse à cette question, Denis Uvier raconte spontanément l'historique des contacts avec les habitués du terrain de basket, au pied du terril. Des termes disqualifiants fusaient parfois : « Hé les SDF, sales SDF! ». Demi-tour: « vous m'insultez, je vais donc prévenir vos parents et porter plainte ». Après discussion il s'avère que les enfants ne font que répéter les mots de leurs parents. Proposition leur est alors formulée de réfléchir et rencontrer les occupants du terril. « Une demi-heure plus tard, ils étaient là pour découvrir la réalité et poser des questions. Avec un des gars, je leur demande : lequel de nous deux est le plus SDF? Avec ma barbe, mes cheveux longs et

mon chapeau de cuir, ils me désignent. Mon compagnon lui dit : ben non, c'est moi! » Les enfants écarquillent les yeux : « Mais il est tout propre! » Une constructive modification de l'image faussée d'une problématique sociale.

Après avoir manifestement revu leur jugement, ces jeunes se verront proposer le rôle de médiateurs avec le quartier. « Deux jours plus tard ils sont revenus avec leurs parents, et pas pour gueuler, pour discuter! Avec ce discours : les enfants ont parlé de vous et on est venu voir. Plusieurs personnes se sont excusées pour leur point de vue négatif du départ. Ils ont fait le tour du terrain, ont parlé avec des gars d'ici... Ils avaient totalement revu leur jugement social! Ils sont revenus nous apporter des choses : « on ne sait pas faire beaucoup mais tenez, on a ça ». C'est de cette façon qu'on a commencé à avoir des visites du quartier. Jusqu'à aujourd'hui des gens nous apportent de la nourriture, du matériel... ». Voilà un véritable travail social de proximité modifiant les mentalités par le concret et la rencontre.

En ces temps moroses, beaucoup sont tentés de croire que l'époque a pour principale caractéristique l'égoïsme et l'isolement, nous voyons qu'il n'en est rien! Dès qu'une initiative de proximité émerge, la solidarité sociale se met en branle et donne indéniablement des résultats. Un espoir pour le futur.

(1) Une évolution que la Belgique rejoint pour l'instant, des travailleurs ne pouvant plus se payer un logement s'ajoutant aux autres sans-abri. Pour la France, 29 % des SDF travaillent, leur durée moyenne de travail est de 32 heures par semaine, avec des salaires allant jusque 1500 euros. Il s'agit d'une conséquence inévitable de la précarisation du travail, la majorité travaillent en intérim ou avec des contrats instables, mais pas tous, certains ont un contrat à durée indéterminée, *Insee Première* n°925, octobre 2003.

#### Contacts

Solidarités Nouvelles : 071 303 677. Denis Uvier : 0472 715 718

Vous pouvez visionner le cours film « Des SDF sur un terril », 23/05/2007, de Nadine Abril et Arnaud Grégoire, issu d'une collaboration entre l'Agence Alter et Katch'a sur

http://www.alterechos.be/index. php?page=videoList&content=w rapper&display=video\_list&v\_id =20070515terrilTer&lg=1

# Jeunes Bruxellois : à quand un véritable plan pour l'emploi ?

Le Front Commun syndical élargi de Bruxelles CSC - FGTB - CGSLB

Le 22 juin dernier, le front commun syndical (FCS) et des militants associatifs bruxellois ont manifesté à Bruxelles pour l'emploi des jeunes. Ils ont appelé à une solidarité fédérale équitable pour Bruxelles et revendiqué l'adoption, par les pouvoirs
publics, d'un plan ambitieux en faveur de l'emploi des jeunes. Ils ont rencontré
successivement le Ministre bruxellois de l'Emploi, Benoît Cerexhe, le ministre-président, Charles Picque et le représentant de Didier Reynders, en charge à l'époque
de la mission d'informateur du futur gouvernement fédéral. La réaction du ministre
bruxellois de l'Emploi ne s'est pas fait attendre. Un nouvel ensemble de mesures
est aujourd'hui soumis à la concertation sociale, en vue de conclure un accord
entre le gouvernement, patrons et syndicats. Le front commun vient de faire part
au ministre de ses réactions, jugeant plusieurs mesures intéressantes mais en
rejetant d'autres. Nous vous proposons de faire le point de ce dossier en cours.

#### Flash-back

On se souviendra que le 2 décembre 2005, le front commun syndical élargi manifestait devant les cabinets de MM. Picqué et Cerexhe et adressait une Lettre ouverte au gouvernement bruxellois en faveur de l'emploi des jeunes. Il lançait, en outre, un appel aux forces progressistes bruxelloises et aux acteurs de l'insertion socioprofessionnelle pour constituer, ensemble, une plate-forme politique en faveur de l'emploi des jeunes Bruxellois, avec pour unique objectif l'adoption et l'exécution de mesures à la hauteur de ce défi majeur. 18 mois plus tard, une plate-forme politique pour l'emploi des jeunes s'est constituée autour du front commun. Ainsi, le front commun et les associations fédérées par Lire & Ecrire Bruxelles. la FEBISP (Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion) et TRACE-Brussel (plate-forme de concertation des organismes néerlandophones d'insertion socioprofessionnelle) ont fait ensemble le constat que les mesures prises depuis lors par les pouvoirs publics restent très clairement insuffisantes et que les constats

de 2005 sont toujours cruellement d'actualité.

Même si la conjoncture économique est redevenue plus favorable, la situation des jeunes Bruxellois sur le marché de l'emploi demeure particulièrement préoccupante. En réalité, les politiques menées à l'échelle de la région ne pourront résoudre durablement le chômage structurel des jeunes à Bruxelles que si les dispositifs fédéraux prennent en compte les problèmes spécifiques des grandes villes (et de Bruxelles en particulier). En d'autres termes, la politique régionale de l'emploi ne pourra produire pleinement ses effets sans l'appui d'une juste solidarité fédérale. Prenant ses responsabilités, le front commun syndical a donc rédigé son propre plan d'action, en se basant sur une étude de faisabilité réalisée par Lire & Ecrire, pour le soumettre au Gouvernement.

Comme en décembre 2005, le ministre de l'Emploi a réagi rapidement. A la mi-juillet, le ministre-président et le ministre de l'Emploi ont rencontré les représentants bruxellois de la FGTB, de la CSC et de la CGSLB pour leur soumettre un nouvel ensemble de mesures régionales

pour les jeunes, et ce avant de les finaliser en gouvernement et de les rendre publiques. Le front commun a salué ce souci de préserver les chances de conclure un accord, d'autant plus que les mesures proposées par le ministre de l'Emploi en matière d'activation et de sanction des jeunes sont inacceptables en l'état. La concertation est aujourd'hui engagée entre les représentants du gouvernement, des patrons et des syndicats bruxellois.

## Les propositions du front commun

Les jeunes Bruxellois sont les laissés-pour-compte de la solidarité fédérale... A Bruxelles, plus d'un jeune sur trois est au chômage. En outre, alors que, depuis une dizaine d'années (depuis 1996), le nombre de jeunes au chômage a diminué en Belgique (- 5 %<sub>1</sub>), il a continué de progresser à Bruxelles (+ 14 %<sub>2</sub>)... Force est de constater que les mesures fédérales prises, jusqu'à ce jour, dans le cadre de l'assurance chômage, ne sont pas adaptées à la situation dramatique du chômage dans les grandes villes, à Bruxelles en particulier. Ces mesures de soutien (prépensions, interruptions de carrière, chômage temporaire), qui mobilisent près d'un tiers du budget du chômage (2.557 sur 8.185 millions), concernent peu les jeunes. Il est donc impératif de prendre, au sein de l'assurance chômage, des mesures spécifiques de soutien de grande ampleur.

Par ailleurs, le pacte de « solidarité » entre les générations a prévu une série de fausses solutions. Ainsi, l'allongement des carrières apparaît aux entreprises comme une solution immédiate pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Mais des années durant, ces mêmes entreprises ont rechigné à recruter et à former des jeunes et à préparer, ainsi, la relève des aînés! Poursuivre en ce sens serait réellement suicidaire. Seule la relance de la croissance et de l'emploi assurera, demain, le financement des pensions. Autre exemple : les nouvelles réductions de cotisations sociales pour l'emploi des jeunes, concédées aux employeurs sans aucune garantie d'emploi et qui impliquent une nouvelle ponction dans les ressources de la sécurité sociale... Ce que le front commun attend de la part des secteurs économiques bruxellois, c'est un effort significatif en faveur de l'emploi des ieunes!

Opposition radicale à toute nouvelle régionalisation de l'emploi! Contre toute tentative de régionaliser davantage encore l'emploi, le Front commun syndical revendique un renforcement des solidarités fédérales et une coordination interrégionale beaucoup plus étroite, afin de relever le défi de l'emploi des jeunes à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie.

Des mesures ambitieuses pour l'emploi des jeunes. Le Plan pour l'emploi des jeunes Bruxellois propose de recentrer l'action régionale autour de 5 chantiers prioritaires et de négocier, avec le nouveau gouvernement fédéral, une série de réformes des leviers de la solidarité nationale.

#### Les 5 chantiers bruxellois

### 1. La réforme du système éducatif et de formation.

Le front commun réitère sa demande d'une conférence régionale pour la formation, abordant notamment: les mesures de sauvetage de l'enseignement dans les écoles en difficulté, qui ne sont plus en mesure de transmettre les compétences de base, en particulier l'apprentissage du néerlandais ; la mise en place d'un interface opérationnel emploi - formation - enseignement ; l'accès des élèves et des demandeurs d'emploi en fin de formation à des stages qualifiants en entreprise ; le refinancement structurel du système de formation, en ce compris des engagements précis des fonds sectoriels.

## 2. L'offre d'une première expérience professionnelle à tous les ieunes.

L'objectif est d'assurer à chaque jeune, d'ici à la fin de la législature régionale, une première expérience professionnelle dès sa sortie de l'école, et de lui permettre, ainsi, de rebondir. La responsabilité des employeurs est clairement engagée. Trop peu de jeunes Bruxellois bénéficient d'une première expérience professionnelle, dans le cadre de la convention de premier emploi. C'est pourquoi, sur base de l'étude de faisabilité réalisée par Lire & Ecrire Bruxelles(3), le front commun syndical propose à la Région de Bruxelles-Capitale et à ses interlocuteurs

a) une harmonisation des différentes mesures en faveur de l'emploi. Repenser les mesures qui combinent formation et expérience dans un environnement professionnel ; généraliser et harmoniser toutes les conventions en matière d'expérience professionnelle.

b) la (re-)mobilisation des dispositifs locaux d'insertion socioprofessionnelle, coordonnés par ACTIRIS, dans le but d'offrir à chaque jeune sortant de l'école -avec ou sans qualification- une première expérience professionnelle. Pour ce faire, il s'agira, dans le cadre de la réforme des dispositifs de partenariat en cours de discussion à ACTIRIS, de redéfinir les missions et les moyens d'action dévolus aux opérateurs locaux d'emploi non marchand en termes d'accompagnement des jeunes et de démarchage des employeurs (missions locales, agences locales pour l'emploi et CPAS). En ce sens, ACTIRIS doit être renforcé dans ses missions d'opérateur d'emploi et d'ensemblier régional des dispositifs d'insertion. Via ses services aux entreprises, ACTIRIS doit se charger de l'ingénierie institutionnelle et financière de l'ensemble des aides à l'emploi (régionales et fédérales), dans une perspective de simplification administrative.

c) la négociation, avec les employeurs publics et privés bruxellois, d'environ 11.000 offres d'une première expérience professionnelle, ouvertes aux jeunes pris en charge par les opérateurs d'emploi et qui débouchent, à leur terme, sur des emplois durables, via les mesures d'emploi suivantes :  $\alpha$ ) objectifs dans le secteur privé les Conventions Premier Emploi (4.500); les formations individuelles en entreprise FPI (2.000) ; les mesures d'activation ACTIVA, SINE (2.600) β) objectifs dans le secteur public et le secteur non marchand: les conventions premier emploi (300) ; la création d'emplois PTP dans l'économie sociale (200) ; les postes ACS « première expérience professionnelle » dans la fonction publique (1.500).

Plusieurs aménagements de ces mesures devront être négociés d'une part avec la région, concernant notamment la FPI, les CPE dans l'administration régionale (3 %) et d'autre part avec le fédéral, concernant les critères et modalités d'activation anticipative des allocations de chômage des jeunes.

d) La préparation par les opérateurs d'emploi et de formation d'environ 3.000 jeunes aux examens du SE-LOR pour les administrations.

#### La relance de l'économie urbaine créatrice d'emplois. La création d'emplois durables,

accessibles au plus grand nombre des jeunes Bruxellois, exige le lancement de plans de relance de l'économie urbaine réellement ambitieux, mobilisant de manière transversale les pôles de compétitivité, les acteurs publics et les secteurs non marchands, dans les domaines notamment de l'éco-construction (alliance emploi-logement-environnement), de la santé et l'aide aux personnes (Bruxelles - ville santé), de la culture, du tourisme et des congrès, de l'HORECA, des transports et de la logistique, dans une perspective de développement durable, et de l'économie sociale.

## 4. La lutte contre les discriminations à l'emploi.

La politique de lutte contre les discriminations à l'emploi doit être poursuivie en mobilisant conjointement mesures incitatives et mesures coercitives : sensibilisation et formation des acteurs ; poursuite des cas flagrants (guichet ORBEM, gestion mixte, tests de situation, ...) ; mise en œuvre des plans diversité en s'appuyant sur le dialogue social dans les entreprises ; soutien de l'action des syndicats en faveur de la diversité, au sein des collectifs de travail.

La discrimination à l'embauche frappe davantage les jeunes diplômés, situation calamiteuse qui ne manque pas de discréditer le 'sens de l'effort' dans tout le réseau familial.

## 5. La gestion coordonnée du bassin économique de Bruxelles.

Pour éviter les effets totalement improductifs des concurrences interrégionales, le FCS réitère sa demande de conclure, à l'échelle du bassin économique de Bruxelles, un véritable pacte territorial pour l'emploi, associant les trois régions et les interlocuteurs sociaux de Bruxelles et des deux Brabants. Un tel dispositif aurait pour ambition : d'évaluer les interactions entre les marchés de l'emploi bruxellois, flamand et wallon ; de promouvoir la mobilité interrégionale des travailleurs ; de mutualiser les ressources d'intervention, notamment en matière de formation ; de coordonner les politiques économiques etc.

Dans la perspective d'accroître la mobilité interrégionale des travailleurs, les politiques de transport des trois régions devront être coordonnées afin d'assurer une meilleure desserte en transports en commun de zones d'activités situées à la périphérie de Bruxelles, en journée et en soirée.

#### Mobiliser la solidarité fédérale

Le futur gouvernement fédéral doit lancer, en concertation avec les interlocuteurs sociaux, un plan d'action national pour l'emploi des jeunes, mobilisant les régions et les communautés. Ce plan devrait reposer sur les mesures préalables suivantes :

- a) Une réforme du plan d'accompagnement et de suivi actif des chômeurs. Le plan d'activation et de contrôle des chômeurs doit être réformé en profondeur, afin d'écarter toute dérive de chasse aux chômeurs ; ce qu'il faut mettre en place, c'est un contrôle se basant sur des critères objectifs et des actions vérifiables, comme le refus d'emploi ou de formation. L'accompagnement des travailleurs sans emploi doit donc être réenvisagé dans la seule perspective d'aider sans exclure.
- b) Une adaptation des plans d'embauche (droits de tirage, monitoring des emplois Rosetta, etc.)
- c) La promotion de l'emploi des Bruxellois dans les administrations et les entreprises publiques fédérales.
- d) La mobilisation de la politique des grandes villes et des accords BELIRIS.

#### Les propositions du ministre de l'Emploi

Les nouvelles mesures proposées par le ministre de l'Emploi sont développées en 6 axes distincts :

a) Multiplier les expériences professionnelles via les stages en entreprise, les jobs étudiants, la sensibilisation des élèves en fin de scolarité, les bureaux sociaux d'intérim, la mobilisation des missions locales ;

- b) Lutter contre la dualisation scolaire via un accompagnement des élèves de l'enseignement en alternance, la revalorisation de l'équipement des écoles techniques et professionnelles, la création de centres de référence;
- c) Améliorer les compétences des chercheurs d'emploi via la proposition systématique d'une formation aux jeunes non diplômés de l'enseignement secondaire supérieur et la préparation aux examens du SELOR;
- d) Favoriser l'apprentissage des langues via le développement des chèques-langues et l'organisation de formations de base en langues avec Bruxelles Formation et l'enseignement de promotion sociale
- e) Renforcer l'accompagnement personnalisé et individualisé des jeunes en le rendant obligatoire (via le contrat de projet professionnel), afin de les suivre activement et les responsabiliser au travers d'un coaching intensif.
- f) Développer de l'emploi pour les peu qualifiés, en menant à l'attention des demandeurs d'emploi et des employeurs des campagnes d'information concernant les mesures fédérales d'activation.

#### Les réactions du front commun

Le plan du ministre constitue incontestablement une base constructive de négociation. Plusieurs mesures rencontrent les propositions du front commun syndical et méritent d'être approfondies: la multiplication des premières expériences professionnelles, les aides à l'enseignement, le développement de l'offre de formation. Néanmoins, ces mesures ne répondent pas à plusieurs des attentes du front commun syndical. Le front commun insiste sur la nécessité de revendiquer avec force, et avec l'ensemble des acteurs politiques et sociaux bruxellois, des mesures fédérales en dehors desquelles l'ambition de pouvoir proposer une réelle expérience professionnelle à tous les jeunes chercheurs d'emploi bruxellois resterait une chimère. La période politique est certes délicate, mais c'est aussi précisément une période propice pour souligner les injustices dont les grandes villes en général, et la Région bruxelloise en particulier, sont l'objet dans les politiques fédérales de l'emploi. Plusieurs propositions du front commun syndical ne sont pas reprises – notamment certaines propositions visant à exercer sur les employeurs privés une pression pour qu'ils assument davantage leurs responsabilités (Convention premier emploi, non discrimination, etc.) Dès lors, la création d'emplois supplémentaires, ou l'orientation préférentielle d'emplois vers des jeunes demandeurs d'emploi bruxellois risque de faire défaut.

Enfin le fait d'augmenter la pression sur les jeunes demandeurs d'emploi (dans le cadre du CPP, du coaching, etc.) par des menaces de sanctions (transmission d'infos à l'ONEm), et sans de réelles perspectives d'une première expérience professionnelle est injuste et contre-productif. Personne ne peut se résigner à l'enlisement de jeunes dans le chômage, mais nous ne souhaitons pas augmenter ni anticiper sur un plan régional les effets négatifs du plan fédéral de contrôle de la recherche active d'emploi, plan dont nous dénonçons régulièrement les dérives manifestes. Par contre, nous avons eu le sentiment que la discussion ouvrait des perspectives pour penser des politiques qui responsabilisent sans passer par la sanction, pour tirer les jeunes (ou le plus possible d'entre eux) vers l'emploi plutôt que les pousser dans un entonnoir de contrôles et de sanctions. La plupart des mesures proposées figurent déjà dans le plan pour l'emploi des Bruxellois, qui a justement été adopté par le gouvernement, patrons et syndicats, au printemps 2006, à la suite de la première manifestation du front commun. Ces mesures doivent donc être envisagées comme des ajustements à ce plan, qui peuvent y être apportés après l'évaluation

de sa première année de mise en œuvre

#### L'évaluation du plan d'accompagnement et de suivi actif des chômeurs

Le nombre de DE de moins de 25 ans diminue: diminution de 15 % en 2 ans (avril 2007/avril 2005) : 2232 unités en moins, mais nous ne sommes pas en possession d'indications en rapport à l'évolution du taux de chômage des jeunes. La raison donnée à cette diminution est la conjoncture économique favorable et l'action du gouvernement régional. Mais cette diminution ne provient-elle pas aussi d'une exclusion du droit aux allocations de chômage? Aucune donnée, en effet, sur les sanctions issues du plan d'activation des chômeurs ou de l'accord de coopération (transmission accrue d'informations entre organisme régional de placement et l'ONEm) et donc des effets que cela peut avoir sur les statistiques de l'emploi des jeunes à Bruxelles.

#### Le renforcement des mesures d'activation des jeunes

Ce plan risque de ne pas produire d'effets significatifs et probants sur le chômage des jeunes à Bruxelles. Tout d'abord, le plan du ministre se fonde sur une analyse décrivant le taux de chômage élevé de la région de Bruxelles-Capitale comme relevant d'une série de causes structurelles (facteurs démographiques, désindustrialisation, etc.). Au regard de cette analyse, comment souscrire à l'idée qu'il suffirait de miser sur des mesures d'encadrement, de coaching et de contrôle des jeunes pour les mettre à l'emploi ? Pourtant, c'est cette solution que semble avoir adoptée le gouvernement puisque la majeure partie de son plan repose sur un plan d'accompagnement renforcé et systématique des jeunes.

Le Front commun ne s'oppose pas à l'idée de mettre en place des mesures d'accompagnement et de coaching pour autant que ces mesures soient mobilisées dans le cadre d'une logique collective et positive de développement local, de création d'emplois (notamment en mobilisant les mesures d'aide à l'emploi), de pérennisation des emplois créés, de suivi des conventions conclues (de type IKEA), et non pas dans le cadre d'une logique de contrainte et de sanction qui repose sur les épaules du demandeur d'emploi.

Par ailleurs, le FCS s'interroge sur le rapport coûts/bénéfices d'une approche seulement individualisante ; un véritable coaching mobilisant en effet des moyens énormes. On peut, ensuite, se poser la question de la pertinence de ces mesures au vu de la récente initiative prise par le gouvernement de décentraliser Actiris. Il s'agit là, à nos yeux, d'une attitude paradoxale. En effet, d'une part, on mise sur les associations locales pour développer une logique de proximité et de développement local et ainsi impulser une dynamique positive chez les jeunes chômeurs. Et d'autre part, on veut généraliser un contrôle systématique et anticipé dans ces mêmes associations locales, insinuant par là que la menace d'une sanction serait la seule façon efficace de mobiliser les jeunes. Pourquoi ne pas attendre les effets de cette décentralisation avant de mettre en place d'autres mesures? Pourquoi avoir misé sur la proximité et l'ancrage local pour saborder cette logique aussi tôt? Le Gouvernement risquerait de devoir rendre des comptes pour l'échec de sa politique de proximité qu'il aurait, simultanément, lancée et torpillée.

De plus, outre le fait que nous doutions qu'Actiris ait les moyens matériels pour proposer systématiquement un CPP digne de ce nom à chaque jeune DE, nous anticipons les effets désastreux qu'aurait une telle action. En effet, sans investissement de moyens dans la création d'emplois et sans mobiliser plus activement les mesures d'aidé à l'emploi, tenter de faire entrer la totalité des jeunes chômeurs dans un processus unique d'accompagnement et de contrôle reviendrait à les pousser dans un « entonnoir » dont seuls les plus qualifiés ressortiraient.

Les autres ne s'en retrouveraient que davantage exclus. Contraindre un jeune à se former alors qu'il vient de quitter l'école, bien souvent suite à un échec, ne nous semble pas être une réponse adaptée à sa situation. Nous pensons que c'est en passant par la mise à l'emploi que celui-ci sera ultérieurement guidé vers la formation. C'est pour cette raison que le FCS revendique une mobilisation optimale des mesures d'aide à l'emploi afin de leur offrir systématiquement une première expérience professionnelle. Non pas que nous voyions ces emplois précaires comme la voie royale pour le plein emploi, mais parce que nous pensons que dans le contexte actuel, une première expérience professionnelle systématique vaut mieux qu'un contrôle systématique.

Nous pensons donc qu'entre la logique molle du stage d'attente durant lequel le jeune est livré à lui-même et la logique dure du contrôle systématique, il existe une « troisième voie »

L'essence de cette troisième voie consiste à troquer le contrôle et la sanction contre une approche active, collective et collaborative à savoir :

- Mobiliser de manière optimale les mesures d'aide à l'embauche
- Renforcer le soutien à l'économie sociale
- Opérer un retour à un véritable esprit de partenariat entre associations, services publics et employeurs<sub>4</sub>
- Réaliser des arbitrages budgétaires favorisant prioritairement des actions positives et collectives de CREATION D'EMPLOI : dans un tel cadre qui rétablit le droit à l'emploi, des mesures de contrainte sanctionnant les refus d'un emploi convenable suffisent à montrer l'existence de limites, de droits et de devoirs.

Pour pouvoir mettre en place cette logique d'action, tous les acteurs privés, publics et locaux doivent être mobilisés à tous les niveaux de pouvoir. C'est pourquoi, le FCS regrette que le gouvernement ne prenne

aucune mesure afin d'engager les négociations avec le gouvernement fédéral.

#### L'égalité de traitement entre jeunes femmes et hommes sur le marché de l'emploi bruxellois

Le FCS souhaite voir intégrer une série de mesures favorables à l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le marché de l'emploi, parmi lesquelles en particulier celles-ci :

- Elaboration régulière de statistiques sexuées et d'un monitoring régulier
- Elaboration de statistiques sur base du sexe et de la nationalité afin de pallier le manque de données sur la situation des femmes non européennes sur le marché du travail
- Intégration de statistiques sexuées dans les statistiques qui seront éventuellement élaborées sur base de la nationalité d'origine
- Formation du personnel d'Actiris ainsi que des OISP partenaires à la dimension du genre, afin de lutter contre les préjugés qui empêchent d'offrir les mêmes chances aux femmes qu'aux hommes dans leur parcours d'insertion et de mise à l'emploi
- Dans la politique de promotion de la diversité, accorder une attention particulière à la double discrimination femmes/origine étrangère.

Par ailleurs le FCS salue la création d'une deuxième maison de l'enfant à Molenbeek, mais souhaite voir renforcer les capacités de places d'accueil d'urgence ou augmenter le nombre de places réservées dans les structures existantes pour les enfants de parents –surtout de femmes- qui viennent de trouver un emploi, une formation, ou travaillent avec des contrats à durée déterminée ou comme intérimaire. En outre, il demande avec insistance au gouvernement d'être attentif au maintien du FESC dans ses négociations avec le fédéral.

#### La négociation continue

Il semblait important au front com-

mun syndical de rappeler au ministre régional de l'Emploi la volonté des organisations syndicales d'être pleinement associées à l'élaboration ainsi que de prendre une part davantage active en vue d'ajouter leur apport spécifique en vue de concrétiser certaines des mesures prévues tant dans le Contrat pour l'économie et l'emploi que dans les plans d'emploi du Gouvernement. Les partenaires sociaux détiennent certaines clés, qui ne sont guère sollicitées par le gouvernement régional. A titre d'exemple : les organisations syndicales sont bien placées pour apporter leur pierre à la concrétisation de la volonté du ministre d'augmenter les offres de formation, via leur participation aux fonds sectoriels de formation. Les négociations sont à ce jour toujours en cours entre le ministre régional de l'Emploi et les interlocuteurs sociaux bruxellois.

Bruxelles, le 5 octobre 2007

- (1) Progression des jeunes (15 à moins de 30 ans) allocataires de l'ONEM entre 1996 et 2005. Source : ONEM, "Les jeunes allocataires à charge de l'Onem", 2006, p. 3
- (2) Ibidem, p. 4.
- (3) « Plan pour l'emploi des jeunes Bruxellois. L'offre d'une première expérience professionnelle à tous les jeunes (pej) », Etude de faisabilité, Cellule recherche et développement de LIRE ET ECRIRE BRUXELLES, Alain LEDUC, Magali JOSEPH et Lise VALC-KENAERS
- (4) Car il y a en effet un problème de communication entre Actiris et les missions locales. Le rôle de celles-ci, au départ centré sur l'accueil du public, la prise d'initiative de développement local et d'expérimentations innovantes ne glisse-t-il pas lentement vers une fonction de guidance psychosociale du public en difficulté ? Dans un tel contexte. le partenariat risque de se transformer en relation de sous-traitance. Pour garantir le partenariat, il est impératif de donner aux associations les moyens de travailler en concertation avec les acteurs publics et privés dans le cadre de programmations à long terme. Cela demande donc de sortir de la logique actuelle qui est celle de l'individualisation, du cas par cas et du court terme, une telle approche favorisant systématiquement les candidats les plus employables et laissant sur le carreau les plus fragilisés.

# Chronique de la chasse aux chômeurs : « Feu à volonté! »

Yves Martens, CSCE, yves@asbl-csce.be Luca Ciccia, CSCE, luca@asbl-csce.be

Aujourd'hui que la chasse aux chômeurs tourne à régime élevé, dans l'indifférence politique quasi générale ou plutôt généralement dans l'affirmation qu'elle est une voie à poursuivre, les derniers chiffres officiels confirment nos projections présentant le « contrôle renforcé » comme une machine structurelle à exclure. Il paraît malheureusement peu probable que ces réalités trouvent leur place dans « l'évaluation » annoncée par le Gouvernement. Quant à la coalition orange bleue, elle semble vouloir poursuivre la politique actuelle, mais en l'amplifiant : de nouvelles cibles potentielles (les plus de 50 ans et les usagers des CPAS) sont en effet pointées dans les deux premières notes du formateur Leterme...

## Crois sance exponentielle des sanctions

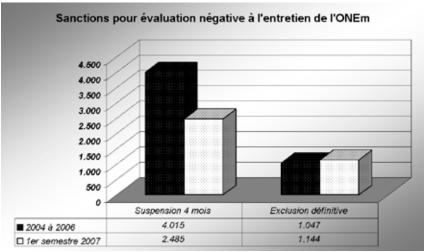
L'activation des chômeurs s'appliquant par phases (cf. encadré 1), elle n'a pas encore atteint le plein régime mais elle monte davantage en puissance chaque mois. La procédure, en 3 ans, n'en est encore d'une certaine manière qu'à ses débuts, mais nous sommes déjà loin dans ce début. En particulier, il devient possible d'avoir une vraie vue de ce que donne le contrôle pour la première tranche d'âge (les moins de 30 ans). Dans cette tranche d'âge, de manière stable, un chômeur sur trois est évalué négativement aux deux premiers entretiens et un sur deux au troisième. La spirale bien connue de l'échec et la preuve qu'on n'aide pas en sanctionnant. L'absurdité du carrousel est confirmée aussi : ceux qui ont obtenu une évaluation positive échouent près d'une fois sur deux au premier entretien suivant (cf. encadré p.44 -pour la chronologie de la procédure). Globalement (toutes tranches d'âges confondues), la dimension machine à exclure qui va en s'amplifiant est indéniable. Les chiffres du 1er semestre 2007 sont à cet égard éclairants : le nombre de sanctions de 4 mois (2ème entretien) atteint déjà plus de ¾ de celles prises durant toute l'année dernière (2 485 pour 3 242) et il y a

déjà eu plus d'exclusions définitives en 6 mois en 2007 qu'au cours des années 2005 et 2006 réunies (1 144 contre 1 047)! Quand on sait que la tranche 30-39 ans commence seulement à atteindre la phase du 3ème entretien et que celle des 40-49 ans n'en est qu'aux prémices du 2ème entretien, on peut déjà gager que le second semestre 2007 sera terrible<sub>1</sub>. Et 2008 pire encore, à situation inchangée.

#### De bons collabos?

Il est de bon ton de dire que les « Wallons collaborent bien ». Or, c'est, à rebours, donner du crédit aux clichés sur les chômeurs francophones. Les accords de coopération ayant pour principal effet de multiplier les sanctions à l'encontre des sans-emploi, peut-on se réjouir

de cette « bonne collaboration » des régions, du sud et du nord? En tout cas, les sanctions découlant de transmissions des organismes régionaux ne cessent de croître : 3 898 pour les 5 premiers mois de 2006, 7 155 pour le second semestre 2006, 10 019 pour le premier semestre 2007<sub>2</sub>. La majorité de ces sanctions viennent de radiations qui, très souvent, n'ont pour cause que des non réponses à des convocations. Une fois encore, il est évident que l'inflation des convocations mène à celle des absences. Les chômeurs les moins bien informés, ceux qui ne sont pas syndiqués, les illettrés, ceux qui n'ont pas de boîtes aux lettres, en un mot les plus faibles passent à la trappe. Au sein du FOREM et d'Actiris (ex-ORBEM<sub>3</sub>), on ne se réjouit guère d'ailleurs de devoir jouer ce rôle de délation, délétère pour la



relation de confiance. De même, le lien entre accompagnement et contrôle n'est pas propice à un vrai travail d'insertion socioprofessionnelle. Et, par « souci d'efficacité », l'accompagnement va se focaliser sur ceux qui en ont le moins besoin, histoire pour l'institution de pouvoir obtenir un bon bulletin en termes de résultats.

#### Evaluer en vase clos

Ce rabotage de nos droits ne se fait même pas au profit de l'emploi. L'étude de l'IRES<sub>4</sub> avait déjà montré que ce plan était inutile en termes d'insertion dans l'emploi et même contre-productif car il détourne les demandeurs d'emploi de filières de recherche informelles souvent plus efficaces. En outre, il suscite la méfiance d'employeurs qui suspectent des candidats de ne l'être que pour récolter des preuves. Cette étude ne portait toutefois que sur la lettre d'avertissement.

L'évaluation plus large prévue par le Gouvernement pour la mi-2007 est actuellement en cours. Sans les acteurs de terrain. Sans les accompagnateurs syndicaux, sans les facilitateurs, sans les associations de défense. Sans ceux qui, en bas des tours d'ivoire, savent ce que les gens subissent au quotidien... Ce système absurde est unanimement loué par les libéraux, socialistes et (ex)chrétiens. C'est un ministre socialiste flamand, Frank Vandenbroucke, qui est à l'origine du plan et le premier ministre libéral Verhofstad n'a eu de cesse de répéter que, pour lutter contre la pauvreté, il fallait renforcer l'activation. Le cdH et, plus encore, le CD&V ne sont pas en reste. Autant dire qu'à moins d'un miracle. l'évaluation commandée reflétera le point de vue du commanditaire et non la réalité.

#### Le « la » selon Leterme

La singularité de l'ex et à nouveau formateur Yves Leterme est notamment que ses premières notes de formation ont été aussitôt mises sur la place publique (phénomène bien sûr amplifié par Internet). Cette méthode peu propice aux négociations a fait évidemment les délices

des observateurs. Enfin, les délices. En l'occurrence, c'est la soupe à la grimace pour ceux qui espèrent une société plus juste. Si ce sont ces notes qui donnent le la, cela équivaudra à un bâillon bien serré sur la bouche des contestataires et un coin de plus enfoncé dans la situation des précaires. D'abord, qu'on ne se berce pas d'illusion quant à une revalorisation des revenus de ceux qui en ont le moins. La deuxième note Leterme suffira à les refroidir : « Le travail est, davantage encore que le revenu, un outil d'épanouissement, de sens de la vie et d'intégration , » De là à ce qu'on nous dise de travailler sans salaire, il n'y a qu'un pas. La réforme de l'Allocation de Garantie de Revenus a déjà, dans cette logique, mené des gens à devoir travailler en ne gagnant pas ou guère plus que leur allocation. Et, dans la foulée, le discours moralisateur n'est pas loin: « Ce gouvernement offre une multitude d'opportunités à ceux qui veulent travailler; il assure une meilleure rémunération à celui qui travaille et est sévère pour celui qui ne veut pas travailler. » Si la multi-

#### Changement d'emballage social : Orbem devient Actiris

Didier Coeurnelle, didier.coeurnelle@gmail.com

Alors que le développement durable, l'onthaasting (néologisme néerlandophone que l'on pourrait traduire par «la tendance à ne plus se dépêcher») et la transparence font partie des affirmations souvent développées surtout à gauche et chez les écologistes, force est de constater que les changements d'emballage en contradiction avec ces principes sont une des spécialités de cette décennie y inclus dans les gouvernements à participation verte.

Pour la région bruxelloise, nous avions déjà notamment eu un parlement qui avait changé de nom (l'Assemblée de la Commission communautaire française devenue -sauf dans la constitution- le parlement francophone bruxellois), des bus qui avaient changé de couleur (le jaune était probablement trop visible pour la Stib) et maintenant, nous avons l'Orbem qui est devenue une nouvelle marque de yoghourt à fleur à savoir Actiris (contraction d'actif et d'iris).

Déjà que peu de chômeurs et de personnes défavorisées s'y retrouvent dans le dédale social et institutionnel de notre minuscule Etat régional, ajouter encore un changement juste pour changer l'image de marque me rappelle (un tout petit peu) les villages Potemkine (http://en.wikipedia.org/wiki/Potemkin\_village).

Tout cela coûte de l'argent, crée des confusions et déstabilise. Je suppose d'ailleurs que l'avis des chômeurs et des travailleurs n'a pas ou quasiment pas été demandé. A noter que sur le site, dans la présentation, il est d'ailleurs explicitement indiqué «Ce changement de nom ne requiert aucune réaction de votre part» ce qui montre bien que l'on se doute des risques de confusion.

Toutes réactions bienvenues, j'ai volontairement laissé de côté les quelques avantages d'une nouvelle dénomination.

#### L'activation des chômeurs s'applique depuis :

- le 1er juillet 2004 pour les moins de 30 ans
- le 1er juillet 2005 pour les 30-39 ans
- le 1er juillet 2006 pour les 40-49 ans.

Elle consiste en 3 entretiens espacés en moyenne de 8 mois. L'évaluation négative au 1<sup>er</sup> entretien entraîne la signature d'un « contrat », en fait une liste d'actions à mener obligatoirement. Le 2<sup>ème</sup> entretien vérifie si ce contrat a été respecté à 100%. En cas d'évaluation négative, signature d'un nouveau « contrat » et sanction de 4 mois<sub>1</sub>. Une évaluation négative au 3<sup>ème</sup> et dernier entretien signifie l'exclusion définitive. Une évaluation positive est suivie par un nouveau « premier entretien » 12 ou 16 mois plus tard selon les cas.

Pour prendre la mesure de l'amplification inévitable des dégâts ces prochains mois, il suffit de voir combien de demandeurs d'emploi ont déjà passé les deux entretiens donnant lieu à des sanctions :

#### 2ème entretien

• moins de 30 ans : 19 031 (et plus de 20 000 autres sont déjà en attente de leur convocation)

• 30-39 ans : 9 670

• 40-49 ans : 84

#### 3ème entretien

• moins de 30 ans : 1 906

• 30-39 ans : 228

• 40-49 ans : 0

Source : Rapport de l'ONEm présenté au comité d'évaluation du 19/7/07

(1) suppression totale des allocations pour les allocataires d'attente (quel que soit leur statut) et les cohabitants, diminution au niveau du revenu d'intégration pour les isolés et les chefs de ménage

tude d'opportunités, c'est, comme dans la législature précédente, les mauvais boulots qui remplacent les bons...

Et si, « ne veut pas travailler » est assimilé à « n'a pas fourni d'efforts suffisants de recherche d'emploi » dans la définition de la législature précédente, c'est vraiment mal parti. Quant à la revalorisation des allocations de chômage, elle pourrait intervenir... au tout début du chômage pour dégringoler et descendre en dessous des niveaux pourtant si bas aujourd'hui déjà : « un relèvement de l'allocation de chômage dans un premier temps et ensuite une diminution de celle-ci, sous certaines conditions, à un rythme plus rapide

que ne le permet la réglementation actuelle, ».

#### **Activer toujours plus**

Comme dit précédemment, le système est appliqué plus sévèrement au fil du temps et, notamment, buse à leur deuxième passage ceux qui avaient réussi précédemment. Dans le même ordre d'idées, les déclarations sur l'honneur, présentées au début comme des garanties face à la difficulté de produire des preuves écrites, ne sont plus qu'un élément marginal et en tout cas insuffisant (cf. p. 47 dans ce numéro). Cela ne semble pas encore suffisant pour l'orange bleue : « Le gouvernement suit le comportement de recherche

d'un emploi dès le début de la période de chômage, et ce de manière plus stricte<sub>8</sub>. » Plus strict que le « feu à volonté » actuel, vous imaginez ce qu'on va déguster...

La principale « victoire » syndicale était que la chasse aux chômeurs ne s'applique pas aux 50 ans et plus. Or, la note amendée proclame : « Pour renforcer la politique d'activation, le gouvernement élargira l'approche intégrale à l'âge de 58 ans 9 ». Et ce n'est pas tout : « Les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale doivent également entrer en ligne de compte pour l'activation. » Quant on sait comme les usagers du CPAS sont déjà malmenés, de tels propos laissent rêveurs.

#### Un droit soumis à l'arbitraire, la preuve par l'exemple

Ce système est donc injuste envers les plus faibles. En outre, il conditionne le droit à l'assurance chômage de tout un chacun à une évaluation subjective. Cette subjectivité est reconnue par les contrôleurs eux-mêmes (cf. l'interview d'un facilitateur pp. 46-51) et est confirmée par les accompagnateurs syndicaux qui ont moult exemples de dossiers très semblables jugés différemment. Elle donne parfois lieu à des situations totalement absurdes. Une personne a ainsi eu une évaluation négative avec sanction de 4 mois alors même que, d'une part, elle disposait d'une dispense de deux mois octroyée par l'ONEm pour accomplir un stage se déroulant durant les 4 mois de son « contrat » avec l'ONEm et que, d'autre part, elle amenait des preuves en suffisance pour les deux autres mois. Cette personne, si elle avait été syndiquée, aurait sans doute été sauvée, en amont ou en aval par son syndicat. Faute de cela, elle a heureusement eu le soutien nécessaire pour s'adresser à une association, la nôtre en l'occurrence. Malgré l'évidence du bien-fondé du recours que nous avons introduit pour elle, il a fallu deux envois en recommandé pour obtenir gain de cause (cf. copie de la décision en page 50). L'ONEm justifie sa décision par « l'apport de preuves complémentaires ». Alors qu'il s'agissait seulement de faire reconnaître à l'ONEm des preuves que son employée, une facilitatrice, avait balayées d'un revers de la main! Y compris une dispense que l'ONEm avait lui-même accordée! A croire vraiment que les informations ne circulent bien que lorsqu'elles sont défavorables au chômeur. A noter toutefois que cela laisse penser que quelqu'un qui n'aurait pas produit toutes les preuves lors de l'entretien pourrait le faire a posteriori. De notre expérience de terrain, il est évident que si les organisations syndicales en avaient les moyens et les chômeurs victimes de décisions injustes les ressources culturelles et sociales, les recours seraient légion!

Le summum est que, quand on sait que le seul acquis relatif du nouveau contrôle est de cibler moins spécifiquement les cohabitants (en supprimant l'article 80), on puisse écrire : « Des chômeurs cohabitants qui restent au chômage depuis plus longtemps que d'ordinaire, seront exclus, à moins qu'ils ne puissent démontrer qu'ils ont activement cherché un emploi. » OU « Pour les demandeurs d'emploi qui restent au chômage plus longtemps que d'ordinaire, un trajet spécifique de suivi strict sera prévu. L'ensemble des acteurs : les demandeurs d'emploi eux-mêmes, les autorités et les partenaires sociaux oeuvreront à une approche le cas échéant plus contraignante, permettant d'agrandir la capacité d'insertion ainsi que les compétences des intéressés. » Bref, comment cumuler les désavantages de l'ancien et du nouveau système.

## Orange bleue ou bigarade?

Voilà ce que laissait présager les deux notes préparatoires du formateur. Au moment de boucler ces lignes est précisément discutée la note relative à l'emploi et à l'économie. Nous n'avons pu en prendre connaissance mais le titre du chapitre est «Mériter le bien-être ensemble». Ce qui est bien dans le fil du détricotage d'un droit assurantiel pour en faire une aumône accordée « au mérite ». Les partis libéraux auraient pourtant encore demandé au formateur de réécrire cette note parce qu'elle n'irait pas assez loin. notamment sur la question de l'éventuelle limitation dans le temps des allocations de chômage. Pour rappel, le contrôle renforcé des chômeurs était précisément censé garantir la pérennité du système d'allocations illimitées dans le temps. L'orange bleue qui se prépare risque d'être en réalité une bigarade. C'est-à-dire une orange amère.

La destruction totale de l'assurance chômage est manifestement au programme de dérégulation du patronat belge et européen et de ses relais gouvernementaux. Il reste à espérer que les citoyens et les forces progressistes prendront la mesure de la nécessité d'engager une confrontation à la hauteur de l'enjeu. A force de différer la réaction aux démantèlements progressifs de nos droits, ceux-ci, pourtant acquis de haute lutte, pourraient disparaître...

- (1) Tous les chiffres au 30 juin 2007 sont issus du Rapport de l'ONEm présenté au comité d'évaluation du 19/7/07.
- (2) Cf. les Rapports de l'ONEm présentés aux comités d'évaluation des 13/9/06, 28/2/07 et 19/7/07.
- (3) Nous avons souvent épinglé les confusions entre ONEm et ORBEM, phonétiquement tellement proches. Reste qu'il y a des questions à se poser sur le nouveau nom choisi (cf. encadré p. 43).
- (4) Cf. Journal du Collectif, n°57, pp. 23-24
- **(5)** La force des gens, version amendée, p. 8
- (6) 84% des allocations sont en dessous de 850 € par mois alors que le seuil de pauvreté pour un isolé est de 822 € par mois. Cf. Journal du Collectif, n°58, pp. 9-10
- (7) La force des gens, p. 15
- (8) Ibidem, p. 19
- (9) Ibidem, p. 19

# Un facilitateur de l'ONEm témoigne : « Ce qu'on fait ne sert à rien du tout! »

Interview d'un ex-facilitateur.

Propos recueillis par Gérald Hanotiaux et Yves Martens, animateurs CSCE gerald@asbl-csce.be et yves@asbl-csce.be

L'omerta, la loi du silence, règne à l'ONEm. Rares sont ceux qui la brisent. Nous n'avions jusqu'ici eu qu'un seul témoignage publiable, qui témoignait des débuts de la procédure<sub>1</sub>. Nous sommes deux ans plus tard et le long entretien que nous avons eu avec un autre facilitateur éclaire une série de points déjà épinglés précédemment et la façon dont un contrôleur peut ressentir la mission qui lui est assignée.

## Qu'est-ce qui vous a amené à travailler à l'ONEm ?

Tout simplement, j'ai pris le premier job qui venait. Avant la fin de mes études en gestion des ressources humaines, j'ai reçu une offre d'emploi, parce que j'étais inscrit sur le site du Selor. J'ai un peu hésité, ayant entendu parler de chasse aux chômeurs. Je n'ai pas fait des études sociales, je ne suis pas AS, mais je ne suis pas quelqu'un de méchant non plus et je n'avais pas envie de me retrouver dans un truc où j'aurais été à casser du chômeur. Cela me faisait peur, je n'avais pas envie de jeter les gens pour les jeter.

## Comment le boulot vous a-t-il été présenté au départ ?

Un peu la vision Vandenbroucke : on est surtout là pour donner un coup de pied au cul et les remotiver, les rebouger. Dans les deux interviews, on nous a dit que savoir motiver les gens était important.

# Il n'y avait pas de volet « pression » dans leur discours, dans leur manière de présenter la chose?

Non. De toute façon à l'ONEm c'est une matière très sensible. On ne nous dira jamais : « cassez des chômeurs », parce qu'ils auraient peur que ça sorte. Mais on n'applique pas la loi de manière super stricte. Si on voulait être strict, ce serait bien pire que ce que c'est maintenant. Et d'un bureau de chômage à l'autre c'est différent, d'un facilitateur à l'autre aussi. Je ne vais pas dire qu'il y a du flou, mais la législation laisse quand même pas mal de marge de manœuvre, ne fût-ce que sur ce qu'est une preuve. C'est sans doute la plus grande faille du système, car prouver sa recherche d'emploi peut être quelque chose de très compliqué, surtout que parfois des gens cherchent de l'emploi sans garder de preuves. C'est ça le plus difficile : à partir de quand une preuve est valide ou pas.

## Par rapport à ça, à l'engagement, il y a une formation ?

Oui. Pendant le premier mois, on a pu suivre des entretiens avec des autres facilitateurs. Tous n'ont pas eu cette possibilité. Ensuite, le mois suivant, on a eu une formation à l'administration centrale où l'on a vu tous les métiers de l'ONEm. comment fonctionnent les écrans informatiques, la législation... C'était une formation très diversifiée. Mais qui ne nous a pas tellement appris en regard de la formation sur le terrain. Puis on a eu une formation de deux ou trois jours sur les techniques d'entretien où on a fait des jeux de rôles, avec une psychologue qui nous donnait des conseils.

Votre rôle est d'évaluer si les efforts de recherche du chômeur sont suffisants. Comment est-ce qu'on vous apprend à évaluer ce qu'est un effort suffisant?

Je ne vais pas dire que c'est très

subjectif mais...il faut regarder tout. Il faut regarder son niveau de diplôme. Quand on regarde le dossier qui est déjà en partie préparé, par ordinateur, on voit le nombre de mois de chômage, le diplôme. Si la personne a le diplôme primaire, ce n'est pas la même chose que si elle a un graduat ou un diplôme universitaire. Pendant l'entretien, on peut rencontrer d'autres difficultés, si elle porte le voile, d'office on sait qu'elle va avoir une barrière plus grande si elle recherche comme vendeuse, on pourra en tenir compte. Les personnes d'origine étrangère auront plus de difficultés. il y a des discriminations de ce type. Des discriminations selon l'âge, en cas de casier judiciaire aussi. Des personnes alcooliques, qui arrivent bourrées à 9h pour l'entretien, on peut en tenir compte aussi, logiquement. Parfois ces facteurs-là feront pencher la balance vers le oui ou le non, mais ça joue surtout au niveau du contrat, on ne peut pas demander la même chose à quelqu'un qui n'a pas terminé ses primaires, qui n'a pas d'ordinateur, qui ne sait pas en utiliser, qui ne sait pas parler francais... D'où des actions vraiment très différentes.

#### Donc ça ne porte pas tellement sur l'évaluation positive ou pas mais surtout sur le contenu du contrat, c'est ça?

Tout dépend du facilitateur en fait. On apprend avec les facilitateurs déjà en place, mais l'ONEm ne nous apprend pas « cette preuve-là est valide, celle-là ne l'est pas. »

#### Il n'y a pas d'instructions?

Non. Il y a des instructions de groupe. Le vendredi, on a réunion de groupe et on va parler de nos situations. On se dit « voilà comment j'aurais réagi moi si j'avais eu ça ». C'est une normalisation par les pairs. On apprend par les autres, par soimême, par nos propres sensations, c'est assez subjectif. Et les preuves sont importantes, quelqu'un qui n'a pas de preuves, ça va être un négatif. Sauf s'il a travaillé évidemment. On peut voir avant l'entretien quelles sont les périodes de travail que la personne a effectuées, voir s'il a eu des dispenses pour formation. Celui qui vient les mains dans les poches mais a eu des mois de dispenses peut avoir un positif. Moi, si quelqu'un a travaillé deux mois, même s'il arrive les mains dans les poches, ce sera un positif. En dessous, ça commence déjà beaucoup plus à se discuter, au-dessus ça commence déjà à devenir plus évident. On nous avait dit au départ que quelqu'un qui a travaillé six mois, c'est d'office positif, mais trois, quatre mois c'est bon aussi. S'il a travaillé, c'est qu'il cherche de l'emploi, c'est une preuve.

Parfois ça arrive que quelqu'un ait travaillé sept mois avant la période des douze mois, moi personnellement je vais la rattacher à la période, je vais en tenir compte, je vais le noter dans le tableau et s'il y a une dispense aussi. Et puis il y a le subjectif, si on se rend compte que la personne nous ment ou a fabriqué de fausses preuves, franchement ça fait mauvaise impression. Il arrive, qu'on lui pose une question dont on connaît la réponse et il répond autre chose, ça fait bizarre.

## Vous essayez de piéger la personne alors ?

Certaines preuves, c'est vraiment flagrant que c'est faux. Des gens viennent avec des logos copié-collé d'Internet, c'est pas la même chose qu'une lettre à en-tête officielle qu'on peut reconnaître, surtout pour les grosses boîtes. Là où c'est dom-

mage, c'est que les gens vont faire des faux parce qu'ils paniquent, car ils se disent qu'il faut absolument des réponses, or les réponses ce n'est qu'une partie. D'abord la plupart des gens ne reçoivent jamais de réponses parce qu'ils postulent mal.

#### Que pensez-vous d'un système qui fait paniquer les gens et les pousse à essayer de bricoler?

C'est un gros problème, des gens commencent à chercher des preuves uniquement pour chercher des preuves, alors ça les détourne de la véritable recherche d'emploi. Parfois des gens passent plus leur temps à jouer au chat et à la souris qu'à chercher de l'emploi. Je comprends qu'après des années de refus on soit complètement découragé mais si tu ne cherches rien tu ne trouveras rien non plus. Je suis d'accord que c'est très difficile mais n'empêche qu'il faut chercher. Il faut aller chercher de l'aide là où elle est, aller en mission locale...

#### Vous dites que sans preuves écrites ça ne va pas, alors que normalement les déclarations sur l'honneur sont valables?

Oui, les déclarations sur l'honneur, ça m'est déjà arrivé d'en tenir compte en premier entretien... En deuxième entretien c'est plus important parce que si l'un des points n'est pas fait, c'est un négatif. Donc là une déclaration sur l'honneur peut suppléer à un manque d'information. On a eu beaucoup de problèmes avec l'ORBEM, qui ne transmettait pas les informations. Tant qu'on n'a pas l'info que la personne a été là-bas, c'est qu'elle n'y est pas allée. La déclaration sur l'honneur peut alors avoir une utilité si la personne a fait tout le reste et qu'on a vraiment l'impression qu'elle y a été. A nouveau, les déclarations sur l'honneur, chacun les prend comme il veut. Mais ce n'est pas une preuve au même niveau que les autres. C'est bien à côté d'autres choses, mais quelqu'un qui n'a que ça, on n'en tient pas compte.

#### Donc, s'ils n'en ont pas reçu, on pousse bien les gens à fabriquer eux-mêmes les preuves...

Sauf que si les gens fabriquent de fausses preuves, c'est aussi parce qu'ils ne sont pas au courant qu'en faisant des copies de lettres de motivation qu'ils envoient, s'ils demandent des cachets là où ils vont, ce sont aussi des preuves. Parfois les gens croient que la seule preuve acceptée c'est une réponse. Pour moi, quelqu'un qui n'a pas cherché d'emploi mais s'est formé à mort, c'est positif, parce qu'à Bruxelles le

### AAH, SI LE CHÔMAGE N'EXISTAIT PAS, IL FAUDRAIT L'INVENTER!



gros problème c'est que la plupart des gens n'ont aucune formation, ils peuvent chercher autant qu'ils veulent, tant qu'ils n'acquièrent pas un nouveau métier, ils ne trouveront pas. Maintenant, on ne va pas non plus les obliger à se former, parce qu'ils prendraient les places de ceux qui ont envie, et puis forcer quelqu'un à faire une formation, ça ne sert à rien.

Alors à quoi ça sert à votre avis cette pression sur des gens pour qu'ils cherchent des formations alors qu'il n'y en a pas assez pour tout le monde (et que faire des formations contraint et forcé, ça ne sert à rien) et pour qu'ils cherchent de l'emploi alors qu'il n'y en a pas assez pour tout le monde non plus ?

Le problème est qu'il n'y a pas assez de formations. Nous, ONEm... Je ne m'identifie pas à l'ONEm... On ne demande que ça qu'on engage plus de conseillers emploi, qu'on investisse plus dans les missions locales, dans les services d'aide aux anciens détenus, ou pour ceux qui ont des problèmes de santé. Il y a un financement à faire de ce côté-là aussi, sinon ça ne sert à rien de chercher de l'emploi s'ils n'ont pas les armes pour en trouver. Pour répondre à la question « à quoi ça sert ? » Pour un meurtre, on se demande à qui profite le crime. On peut se dire qu'il y a des motivations vraiment très différentes dans ce système. Celle des employeurs qui est de mettre la pression sur les gens pour qu'ils acceptent plus facilement un job à n'importe quelle condition, c'est une évidence...

#### Le système a été présenté comme censé traquer une série de choses, notamment le travail au noir, qu'en pensez-vous ?

Je pense que le système n'est pas du tout armé pour lutter contre le travail au noir. Par contre il y a des gens qui sont au chômage depuis dix ou quinze ans et n'ont jamais vu personne... Jamais l'Orbem ou le Forem ne les a convoqués. Et certains disent : « on m'a laissé dans ma merde, j'étais intéressé qu'on vienne me parler, me demander où j'en suis ». Tout le monde devrait être convoqué au moins une fois par le service d'accompagnement et là regarder avec les gens s'ils ont un CV, une lettre de motivation, comment ils postulent... Finalement ce boulot-là c'est un peu nous qui le faisons, ce qui est ridicule car ce n'est pas à l'ONEm de le faire.

Je ne sais pas comment ils vont faire leur évaluation, c'était prévu depuis longtemps, on est déjà en automne et ils ne consultent pas les acteurs de terrain, ce que je trouve absolument détestable car encore une fois ce sont des lois faites par des gens qui n'y connaissent rien. Moi j'ai dû rencontrer 1.400 chômeurs, c'est un échantillon représentatif, on devrait tout de même avoir notre mot à dire et je n'ai pas l'impression que ça va être le cas.

Vous avez vu 1.400 chômeurs environ en un an, une bonne cohorte, à votre avis qu'est-ce que ça leur a apporté de passer dans votre bureau?

Ça dépend lesquels. Pour certains ça leur a apporté de sortir avec des adresses, des lieux où se rendre. Des informations également, parce qu'il y a énormément de rumeurs qui circulent parmi les chômeurs, sur Activa, d'autres programmes. On clarifie ce qu'ils peuvent faire ou pas. Ça peut permettre aussi parfois d'avoir une discussion, de

dire « ton CV tu devrais le faire avec quelqu'un », « ici il y a une faute d'orthographe, je peux la corriger »... Expliquer des choses sur le marché de l'emploi... Mais de nouveau ce n'est pas notre rôle au départ.

Les gens qui ont une évaluation négative, est-ce que ça leur apporte une aide le fait d'avoir une évaluation négative et un contrat?

Je n'en suis pas persuadé. En mettant un positif à quelqu'un, mais en lui expliquant la même chose que ce que je mettrais dans un contrat, je ne vais pas dire que ça revient au même, mais pour certaines personnes, un contrat ne leur apporte rien non plus....

## Vous connaissez les chiffres du contrôle ?

On ne nous donnera jamais de chiffres en réunion, ils ont très très peur des chiffres. On va parfois nous dire que Bruxelles est accusée d'être laxiste, mais on ne nous donnera jamais les chiffres exacts.

#### Et on vous dit de réagir?

C'est un sujet extrêmement sensible, ils ne vont jamais nous dire « faites plus de négatifs », mais le coordinateur va dire : « en haut lieu on dit ceci, vous savez dans le contexte de la Belgique, etc. » Mais si on demande des consignes clai-



Loin d'être sur mesure, les « contrats » imposés aux chômeurs doivent en outre être remplis à 100 % sous peine de sanction

res, il ne va jamais dire de faire plus de négatifs. Et par ailleurs, on n'aura absolument jamais aucune consigne écrite. La précédente coordinatrice montrait les chiffres des uns et des autres en comparant, maintenant ça ne se passe plus.

#### Y a-t-il une approche bien spécifique de l'analphabétisme/illettrisme?

Ce qui est difficile, c'est de les détecter, il faut que la personne ose l'avouer.

Des accompagnateurs syndicaux signalent des exemples comme une personne disant « j'ai un problème, je ne sais pas lire ni écrire ». Elle s'est quand même retrouvée avec un contrat et dans les motifs : « pas de CV, pas de lettre de motivation, ne consulte pas la presse... »

Moi j'aurais plutôt mis « a besoin d'une formation en français pour augmenter ses chances de trouver un emploi. ». Mais dans ce cas-là le contrat va être très léger : « se rendre à l'Orbem dans les 30 jours », ça c'est de toute façon obligatoire, et alors il m'est déjà arrivé d'avoir des contrats à deux points où le deuxième était : « se renseigner pour des formations ». Maintenant évidemment, ce type de personnes à qui tu donnes une adresse... C'est le plus difficile, je trouve, les analphabètes ou les gens qui ne comprennent pas la langue... Ça arrive beaucoup à Bruxelles.

## Est-ce que vous voyez une différence entre les chômeurs syndiqués et les autres ?

Oui, à la CAPAC, les gens sont moins informés, ils ont une séance d'info en moins. Avec les syndicats, quelqu'un qui arrive ici en lettre simple, s'il n'est pas prêt, il reviendra en lettre recommandée. Parfois il y a tout de même des problèmes, quand par exemple la personne a parlé au syndicat et croit qu'elle a vu l'ONEm, que c'est réglé.

Les chômeurs Capac, ce sont des entretiens plus problématiques, surtout aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, parce qu'il n'y a pas une tierce personne qui participe à l'entretien. Au 2<sup>e</sup>, le syndicat permet de calmer les choses...

#### Quelle est l'attitude par rapport à la prise de parole de l'accompagnateur syndical?

Cela dépend d'un facilitateur à l'autre. Avec moi il parle comme il veut, cela ne pose pas de problèmes. Certains facilitateurs sont clairement antisyndicaux, ça peut donc les irriter plus.

#### Qu'est-ce qu'un report de décision? On a toute une série de gens qui sont en « report de décision ».

Pour éviter d'avoir de l'agressivité au moment d'annoncer une décision, certains bureaux de chômage ont décidé que toutes les décisions du 3<sup>è</sup> entretien sont mises en report de décision, c'est-à-dire qu'elles seront envoyées par courrier quelques jours après. Mais de toute façon, la personne se fâchera aussi en recevant sa lettre, et elle viendra au bureau de chômage. Moi je préfère nettement que les choses soient claires, qu'on dise les choses en face de la personne, et qu'on gère l'agressivité quand elle est là. Il n'y a pas tellement d'agressivité. Mais quand il y en a, c'est extrêmement stressant, dérangeant. Pour tout le monde, qu'on soit un facilitateur gentil ou méchant.

Un report de décision peut aussi laisser un délai pour que la personne aille chercher des preuves. Au premier entretien on ne va pas utiliser ça, mais au deuxième c'est différent, parce que la décision peut être changée. Cela peut aussi être utilisé pour prendre le temps de prendre la décision, à la limite, ça peut arriver aussi qu'on ne sache pas quelle décision prendre... Que la personne à l'ORBEM ne réponde pas quant à savoir si la personne y a été ou pas.

Cela nous a toujours semblé absurde que quelqu'un qui n'a pas réussi un premier contrat, on lui met un deuxième contrat, plus dur, et en plus on le sanctionne. Vous pensez qu'il y a une vertu pédagogique à la sanction qui permettrait à la personne de mieux réussir son contrat?

Ça je n'en sais rien. Mais il y a plus absurde : quelqu'un qui trouve un travail pendant la sanction n'a pas droit à la carte Activa. Ça arrive donc qu'il ne puisse pas travailler. Notre directeur a déjà demandé à plusieurs reprises qu'on puisse arrêter ça parce qu'on demande aux gens de chercher un emploi mais s'ils ne peuvent pas travailler, c'est tout de même complètement con. Autre absurdité, c'est qu'on n'a pas droit à la dispense pendant la sanction, ça veut dire que si on veut entamer une formation intensive, on n'a pas le droit, ce qui est fou.

#### Quels types de pressions avezvous de la hiérarchie ?

Pour faire des entretiens, pour en faire un max. Les tableaux de bord, c'est très important. Si on descend en dessous de 5 entretiens, à ce moment-là... On doit vider le stock... Le stock c'est... Il y a 16.000 personnes qui auraient dû être vues si on était à l'heure. Ce sont les retards, autant premiers, deuxièmes et troisièmes entretiens, tout compris. Donc leur but, c'est : 1) qu'on fasse un nombre d'entretiens par jour, 2) qu'on diminue le stock au maximum pour pouvoir montrer à la direction qu'on fait bien le boulot. Bon, il faut avouer que l'ONEm est une administration assez efficace dans sa gestion, avec des objectifs chiffrés, qui sont suivis, c'est pas spécialement une mauvaise chose. Mais il y a des dérives énormes dans des bureaux où on a été tellement loin dans la productivité qu'il y a les chiffres du mal-être qui sont au plus haut... C'est pas pour rien qu'il y a tellement de gens qui quittent ce boulot. Et comme il n'y a déjà pas beaucoup de gens qui se présentent pour ce job...

## Plein de gens qui partent, est-ce qu'on pourrait objectiver ?

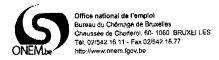
D'après notre chef, on devrait être 35 pour faire le nombre voulu d'en-

tretiens par jour. Normalement on était 30 avec les recrutements, pour le moment je pense, en comptant les ¾ temps, mi-temps, qu'on est à 22,5 équivalents temps plein. C'està-dire 24 ou 25, il y en a encore qui partent, moi je pars bientôt, et ces chiffres-là c'était avant les deux derniers départs... On est 4 à partir en très peu de temps au bureau de Bruxelles.

#### Vous en discutez entre vous ?

Oui, on en discute. On fait un boulot de merde. Au niveau du salaire déjà, guand on gagne 1.200 nets... Pour l'instant je suis à 1.295 avec un an d'ancienneté, allocation de foyer, etc. Ensuite, il y a le fait qu'on ne soit pas statutaire, ce qui pour une fonction pareille est déjà aberrant. Donc automatiquement, moi et deux autres personnes, on a réussi un concours statutaire où on sera payés experts-techniques et on sera statutaires. Alors pourquoi rester là à faire ce boulot-là? Il y a aussi l'agressivité, même si c'est assez rare, une fois tous les 2 ou 3 mois on a un cas très agressif. Le fait de se balader en rue... Déjà j'ai la chance de ne pas habiter Bruxelles... Mais j'ai déjà eu des agressions en rue, verbales principalement, mais l'agression physique, on finit toujours par la craindre... Quand on est facilitateur, il ne faut jamais travailler là où on habite... Imaginons que je croise un chômeur qui... Heu... A qui quelque chose n'a pas plu. Des menaces de mort, j'en ai reçu encore dernièrement, c'était un type qui était schizophrène. Complètement fou. Je sais que ce type est délirant, mais à quel point un type délirant peut mettre ses menaces à exécution...

Une autre raison de mon départ qui vaut même pour ceux qui étaient au départ dans le trip « il faut les remotiver, etc. », peut-être même des gens plus à droite... On se rend bien compte que ce qu'on fait ne sert strictement à rien du tout! Voir que les plus gros fraudeurs passent quand même à travers les mailles du filet et que des gens qui sont déjà dans une situation de merde s'enfoncent encore plus, ce n'est







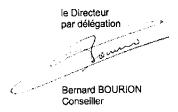
Objet : ACTIVATION DU COMPORTEMENT DE RECHERCHE D'EMPLOI Exclusion limitée - évaluation négative - 2<sup>èmé</sup> entretien-annulation de ma décision du

Madame.

Suite à l'apport de preuves complémentaires, il apparaît que vous avez respecté le premier contrat et vous avez donc reçu une évaluation positive le

Je décide donc d'annuler ma décision concernant l'exclusion du bénéfice des allocations de chômage à partir du

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.



Il est possible de contester et de faire annuler des décisions injustifiées de facilitateurs. Encore faut-il que les chômeurs qui en sont victimes soient soutenus dans leurs démarches (par leur syndicat ou des associations).

pas gai. On a vraiment l'impression de faire le boulot de l'ORBEM. Alors qu'on ne peut pas le faire bien, on n'a pas les outils. Eux peuvent voir les gens une fois par mois. Le système du contrat est un bon système, mais pas appliqué comme ça. Obliger quelqu'un à signer un contrat ne sert absolument à rien. Le système du contrat est quelque chose de librement consenti, l'obligation est une aberration.

Par ailleurs, il y a des gens qui disent qu'ils vont là, chercher de preuves, les gens leur font des fausses preuves, d'autres en achètent, etc. On est donc occupé à créer un nouveau marché, celui des fausses preuves pour l'ONEm.

Il y a une démotivation énorme du fait qu'on fait un boulot mal considéré par la hiérarchie, où on est mal payé, qui ne sert strictement à rien, qui en plus est dangereux... Automatiquement on n'a aucune envie de rester.

### En un an, vous avez vu partir combien de facilitateurs ?

Je sais que le turn-over est énorme. En trois ans, il y a déjà eu tellement de vagues de recrutement... Au départ il y avait une quinzaine de personnes, de cette première équipe, quand je suis arrivé, il en restait trois. Depuis un an, j'en vois déjà au moins 11 qui sont partis.

#### Vous sentez la discrimination envers certains demandeurs d'emploi ?

Oui, je la sens. Et puis des gens me disent qu'en postulant avec deux CV différents, ils ont une réponse pour l'un et pas pour l'autre.

Un autre exemple. On sent qu'il y a des femmes avec enfants, qui sont facilitatrices, et qui en ont ch... pour trouver des crèches, ça leur a coûté de l'argent, etc. Et qui vont dire : « avoir des enfants c'est pas une excuse, il y a des crèches, etc. » Elles ont parfois tendance à être plus dures.

Au premier entretien, les personnes qui ont un contrat sont censées pouvoir négocier son contenu. Estimez-vous réelle la possibilité de ne pas se voir imposer une liste unilatérale fixée par le facilitateur ?

Le fait que le contrat n'est pas négocié est en partie dû aussi au fait que le demandeur d'emploi n'est pas dans une situation d'égal à égal, qui fait qu'il ne va pas oser mener une négociation. Quelqu'un qui va dire : « j'ai envie de faire une formation », alors qu'on n'avait pas évoqué la possibilité, pourquoi pas ? Mais c'est sûr que la plupart du temps le contrat n'est pas négocié, dans 99 % des cas.

Si la personne est syndiquée et que le syndicat trouve que le contrat est fort de café, qu'on a oublié tel élément dans la situation, on va toujours pouvoir en discuter. Evidemment si le syndicat vient aboyer... Ils doivent se rendre compte qu'ils ont des hommes en face d'eux et qu'il faut savoir s'y prendre... Ou alors ils peuvent aller directement voir le chef de service, qui peut annuler le contrat s'il se rend compte que ce n'est pas nécessaire, ou baisser les charges du contrat.

On a un exemple d'une femme qui travaille 200 jours par an mais qui n'apporte pas de preuves suffisantes pour les périodes sans travail, paf, on lui met une évaluation négative.

Bon, 200 jours, c'est positif automatiquement pour moi. Si là ce n'est pas prouver qu'on cherche du travail et qu'on a envie de travailler... Je pense même que c'est un contrat qui peut être annulé devant le tribunal du travail. Il n'est pas normal que quelqu'un qui a 200 jours de travail

ne passe pas. Déjà à partir de deux mois, c'est bon en général. Mais il y en a qui sont plus zélés à demander les preuves.

On a des facilitateurs qui ont dit texto à des chômeurs : « on ne vous demande pas de trouver du travail, on vous demande d'en chercher et le fait que vous nous disiez que vous travaillez autant de jours ne prouve pas que vous en cherchez »!

Moi, quand je dis ça, quand je dis qu'on ne vous oblige pas à trouver du travail, c'est quand des gens paniquent et je leur dis « non non, pas de stress, vous n'êtes pas obligé d'en trouver. Si vous n'en trouvez pas, vous ne serez pas sanctionné ».

Le contrat est censé durer quatre mois et de plus en plus figure sur les contrats qu'autant d'efforts doivent être faits par mois, jusqu'au prochain entretien.

Oui, ça c'est dans la manière d'écrire le contrat... Certains écrivent « douze candidatures spontanées à raison d'au moins trois par mois ». Mais c'est pour éviter que la personne fasse ses douze candidatures le lendemain, puis rien pour la suite. Bon, moi je préfère rester un peu vague, pour ne pas avoir à trancher sur du strict alors qu'il y a moyen de discuter. Encore une fois, j'estime être un gars relativement sympa, et compréhensif, et des gens qu'on n'a même pas vu nous-mêmes mais qui nous ont vus dans le bureau nous gueulent dessus dans la rue... Certains pourraient dire « justement c'est des gens comme vous qui doivent rester », mais franchement... moi j'espère juste que le système va s'arrêter, et voilà.

A votre avis, une vraie évaluation de ce plan, sur quoi devrait-elle porter ?

Sur des chiffres. Qu'on n'a pas, mais... Si le but est de mettre les gens à l'emploi, ce qui serait intéressant c'est de voir, suite à un contrat ou sans contrat, quelles sont les personnes qui ont retrouvé un emploi et les comparer par rapport à une population-type, d'avant... Des choses comme ça...

Vous croyez que ça crée de l'emploi, ce type de plan ?

Créer de l'emploi ? Il y a eu des conseillers emploi en plus, les moyens du FOREM/ORBEM/VDAB ont été considérablement augmentés. Les gens sont plus souvent convoqués dans les organismes d'accompagnement...

A votre avis, est-ce qu'on pourrait maintenir l'augmentation de cet accompagnement en supprimant le contrôle ?

Pour moi, le rôle du FOREM/Actiris/VDAB devrait être renforcé, en sachant qu'on pourrait très bien garder une deuxième ligne ONEm, mais qu'il ne faudrait pas systématiquement recevoir tous les gens à l'ONEm. Les raisons de ce contrôle sont principalement politiques.

Par rapport à l'évaluation, vous parliez de consulter les acteurs de terrain, qu'est-ce que vous pensez que ça pourrait apporter?

Beaucoup de choses. Mais au moins qu'on ne s'entête pas à aller dans la direction actuelle d'une grosse machine qui ne sert pas à grandchose. Ce genre de système où on demande de prouver a posteriori est moins efficace que les systèmes où on vérifie si les gens acceptent les offres d'emploi, ou ceux où on les convoque dans un organisme d'aide à l'emploi. Parce que fondamentalement il y a des gens qui ne savent pas comment chercher de l'emploi. Il faut commencer par le commencement...

(1) Journal du Collectif n°50, Lothaire Emmanuel, Mémoires d'un facilitateur, pp. 12-15

# Charleroi : les chômeurs sont-ils « satisfaits » de leur « activation » ?

Yves Martens, CSCE (redac@asbl-csce.be) sur base d'une enquête réalisée par Miguel Oliveira Silva (TSE FGTB Charleroi, miguel.oliveirasilva@fgtb.be), Mélanie Evrard (TSE CSC Charleroi, mevrard3@acv-csc.be) et Frank Venmans (FUNOC, frank.venmans@scarlet.be)

Charleroi, on le sait, est particulièrement frappée par le chômage. La chasse aux chômeurs y prend des accents dramatiques mais aussi absurdes. C'est ainsi que les TSE<sub>1</sub> des deux syndicats d'une part, un groupe actif de stagiaires de la FUNOC d'autre part<sub>2</sub>, ont été choqués d'apprendre que l'ONEm estime, suite à une enquête interne menée au sein de ses services, le degré de satisfaction des personnes qui passent par ceux-ci à, selon le sujet, 74, 78 et même 93 %! Dans leur accompagnement des sans-emploi ou dans la formation de stagiaires qui se battent pour sortir du chômage, ces trois acteurs de terrain constatent une toute autre réalité. Ils ont donc mené une contre-enquête...

## La satisfaction selon l'ONEm

L'article 46 du contrat d'administration de l'ONEm prévoit qu'il réalise des enquêtes de satisfaction. L'ONEm organise donc chaque année, depuis 2000, sous le nom très « trendy » de « Consulto », une vaste enquête de satisfaction auprès de ses clients. Les années impaires concernent les visiteurs des bureaux du chômage<sub>3</sub>. Une telle enquête auprès des « visiteurs » est donc actuellement en cours, comme en témoigne d'ailleurs la conclusion de l'article « Les accompagnateurs syndicaux du Luxembourg : Etre garde-chasse en région rurale » (cf. pp. 58-61). Les derniers résultats connus datent donc de 2005. Ils ont fait bondir des acteurs de terrain de Charleroi : les animateurs des cellules TSE de la CSC et de la FGTB ainsi qu'un formateur de la FUNOC<sub>4</sub> qui constatent au quotidien la dureté des rapports avec cette institution. Car l'ONEm dresse un tableau idyllique des rapports avec ses visiteurs.

« Pendant cinq jours différents répartis sur cinq semaines, les correspondants de communication de l'ONEm ont interrogé les visiteurs à la sortie des 30 bureaux du chômage du pays. L'objectif : connaître leur satisfaction suite à leur visite ainsi que mesurer leur degré de connaissance des activités de l'ONEm. Au total, 2 230 questionnaires ont été remplis. (...)

En 2005, 78 % des personnes interrogées étaient satisfaites ou très satisfaites de leur visite à l'ONEm. La satisfaction vis-à-vis du personnel, déjà très élevée les années précédentes, augmente encore pour atteindre 93 %. Autres excellents résultats, ceux obtenus par rapport à l'infrastructure qui sont les meilleurs scores enregistrés depuis le début des enquêtes : 74 % de satisfaction en 2005 soit une progression de 7 % par rapport à 2003 qui reflète les efforts entrepris par l'Office pour rénover ses bâtiments et améliorer les structures d'accueil du public<sub>5</sub>. »

Le taux le plus remarquable est donc celui de 93 % de satisfaction vis-à-vis du personnel. Imagine-t-on un chômeur se plaindre facilement d'un employé de l'ONEm auprès... d'un autre employé de la même institution? Absurde évidemment. Et choquant. Car faire ainsi fi du rapport de forces et même de la violence de la relation entre ces acteurs est totalement irrespectueux de ce que vit le chômeur qui se rend dans cette administration. Il

y a ceci dit évidemment une différence entre la personne qui vient chercher tel ou tel formulaire et celle qui répond à une convocation pour un contrôle ou une audition dite litige. Le même passage du rapport annuel précise d'ailleurs : « Ces personnes viennent essentiellement pour des questions de chômage (70 %) et d'interruption de carrière (14 %) et, nouveauté cette année. pour l'activation du comportement de recherche d'emploi (13 %). » Rappelons que ces résultats portent sur 2005. Nul doute qu'aujourd'hui la part de visites pour l'activation est bien plus élevée. Et, bien entendu, c'est dans cette relation-là, avec un contrôleur (baptisé facilitateur) dont l'appréciation subjective va confirmer ou supprimer le droit au chômage du contrôlé, que l'insatisfaction voire la révolte doit se vivre le plus fortement. Mais c'est aussi dans ce contexte que le sans-emploi risque de ne pas du tout oser s'exprimer face à un sondeur de l'ONEm...

#### La contre-enquête

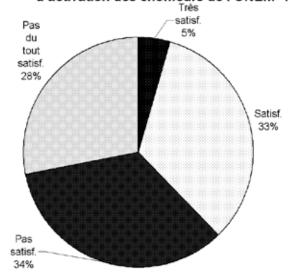
C'est donc logiquement que la contre-enquête menée à Charleroi s'est focalisée sur un seul service de l'ONEm, celui appelé « Dispo », qui est chargé d'appliquer le plan d'activation du comportement de re-

cherche d'emploi. Pendant les mois d'avril et mai 2007, dans la région de Charleroi, 832 questionnaires ont été remplis par des personnes qui avaient déjà été auditionnées dans le cadre de ce plan d'activation. On notera avec intérêt que l'échantillon est représentatif et équivaut même à près du triple des chômeurs dans la même situation dans l'enquête de l'ONEm (13 % de 2230 étant égal à 290 personnes seulement).

Les questionnaires ont été récoltés en 4 endroits différents :

- •aux lieux de ramassages des cartes de pointage
- dans les services d'accompagnement des chômeurs de la CSC et de la FGTB
- à la sortie du bâtiment de l'ONEm
- chez des personnes qui suivent une formation à la FUNOC.

Graphique 2. Réponse à la question : « Etes-vous satisfait du plan d'activation des chômeurs de l'ONEm ? »



comportement de recherche d'emploi des chômeurs ». Les réponses à cette question nous révèlent que 62 % des sondés ne sont pas satisfaits voire pas satisfaits du tout de

- Permettre de trouver une formation conduisant à un métier en manque de main-d'œuvre.
- Inciter les chômeurs à accepter des jobs de plus en plus précaires, avec de mauvaises conditions de travail.
- Exclure des personnes du chômage.

Les 2 premières options dans le questionnaire correspondaient à des objectifs annoncés du gouvernement Verhofstadt-Onkelinx, soit :

- la remise à l'emploi vers des postes vacants
- l'orientation vers des formations conduisant à un métier en manque de main-d'œuvre.

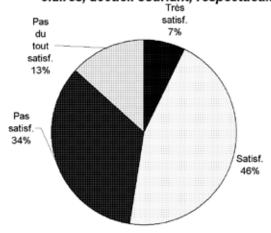
Parmi les personnes concernées, moins d'un quart se reconnaissent dans ces objectifs.

Trois quarts des réponses nous ramènent à un sentiment de précarisation des demandeurs d'emploi :

- 36 % pensent que le plan vise à accepter des conditions de travail de plus en plus mauvaises.
- 38 % prennent cette mesure comme ayant pour but l'exclusion de la personne du droit aux allocations de chômage.

Ce ressenti des chômeurs correspond tant aux analyses et prévisions de la plate-forme www.stopchasseauxchomeurs.be qu'à la triste réalité observée sur le terrain par les différents acteurs.

Graphique 1. Réponses à la question : « De manière générale, êtesvous satisfait de l'accueil à l'ONEM (temps d'attente, informations claires, accueil souriant, respectueux...) ? »



Les résultats sont bien différents de ceux du sondage de l'ONEm. En effet, près de la moitié des personnes qui ont rempli l'enquête ne sont pas satisfaites, voire pas du tout satisfaites, de l'accueil général (temps d'attente, clarté de l'information, qualité de l'accueil ...). Cela fait tout de même une petite majorité satisfaite. Ceci dit, un accueil correct ne signifie pas encore pour autant une satisfaction quant à la visite elle-même.

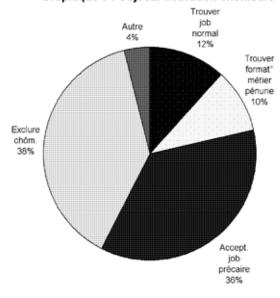
Précisément, la deuxième question portait sur la raison de la visite à l'ONEm : le « plan d'activation du ce plan. Seules 38 % des personnes sont satisfaites ou très satisfaites de la mise en place de ce plan. Il était évidemment intéressant de savoir pourquoi.

## Pous ser vers des contrats précaires et/ou exclure du chômage

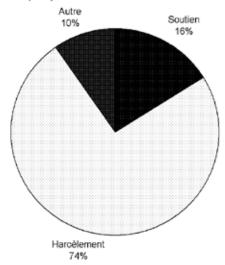
La question 3 était : « Selon votre sentiment, quel est l'objectif principal du plan d'activation des chômeurs de l'ONEm ? »

 Permettre de trouver un job vacant avec des conditions de travail normales.

Graphique 3: Objectif activation chômeurs



Graphique 4 : soutien ou harcèlement ?



#### Quel emploi?

La question 4 : « Est-ce que vous pensez qu'il y a du travail pour les 496.661 chômeurs en Belgique? » renvoyait à un argument récurrent des syndicats : « pas d'emploi, pas de contrôle! » La très grande majorité (86 %) des personnes sondées pensent en effet également qu'il n'existe pas de travail pour tout le monde à l'heure actuelle.

Effectivement le gouvernement « violet » a beaucoup mieux réussi sa politique de sanctions contre les chômeurs qu'une quelconque politique de création d'emplois convenables. D'où la réflexion de bon sens : à quoi ça sert de sanctionner des chômeurs qui doivent

obligatoirement chercher quelque chose qui n'existe pas, plus ou pas en suffisance ?

## Harcèlement, beaucoup plus qu'une aide

La question 5 « Est-ce que vous ressentez le contrôle et l'activation de l'ONEm comme un soutien ou un harcèlement ? » devait permettre de savoir comment les premiers concernés ressentaient ce qu'on leur présente comme une aide. Dans un contexte où il y a peu d'emplois, les contrôlés sont-ils épaulés dans leurs recherches ?

74 % des personnes qui passent chez les facilitateurs de l'ONEm se sentent harcelées. Dans les

10 % de réponses « Autres », la réflexion suivante revenait souvent : « d'abord c'est une aide, ensuite cela devient un harcèlement ». Cela augmente la frustration de beaucoup de chômeurs qui cherchent du travail sans en trouver. Ils ont de plus en plus conscience d'être stigmatisés et responsabilisés du fait du manque d'emplois convenables. Ils sont victimes de choix politiques et économiques sur lesquels ils n'ont pas de prise.

#### **Conclusion**

L'ONEm considère le contrôle des chômeurs comme une matière « très sensible » (cf. aussi l'interview d'un contrôleur pp. 45-50). Des enquêtes comme « Consulto » permettent à l'institution de s'autodécerner des satisfecit. Mais ces beaux bulletins sont obtenus dans de telles conditions, via un rapport de forces si déséquilibré qu'ils ne sont guère crédibles. La contre-enquête de Charleroi a le mérite de le démontrer de façon étayée. Une fois encore, cela montre l'urgente nécessité de tenir compte des acteurs de terrain si l'on veut porter un regard à la fois objectif et réaliste sur la chasse aux chômeurs...

- (1) Travailleurs Sans Emploi
- (2) Cf. dans le Journal du Collectif, n°56, p.25, un encadré sur la résistance mise en place par des stagiaires de la FUNOC.
- (3) Les années paires s'intéressent aux services « à distance » (téléphone, site Internet), aux employeurs notifiant du chômage temporaire et aux bénéficiaires d'une interruption de carrière ou d'un crédit temps.
- (4) La FUNOC (Formation pour l'Université ouverte de Charleroi) développe, depuis 1977, un ensemble de dispositifs de formation s'adressant aux jeunes et adultes peu qualifiés et peu scolarisés de la région de Charleroi
- (5) Rapport annuel de l'ONEm 2005 p. 305-306.
- (6) Chômeurs Complets Indemnisés Demandeurs d'Emploi (CCI-DE) ; ONEM janvier 2007. Arrondissement de Charleroi dernier trimestre 2006 : 37.904 CCI-DE

## Forum des Travailleurs Sans Emploi de la CSC

Khadija Khourcha

CSC Bruxelles, kkhourcha@acv-csc.be

Le 21 juin dernier a eu lieu le 11ème Forum des Travailleurs Sans Emploi (TSE) de la CSC. En ce jour de fête de la musique, le Forum était intitulé « Pour une meilleure (ré)partition. Pour la cohésion sociale, l'accès à l'emploi, l'accès à la mobilité, l'accès à l'énergie, l'accès au logement, l'accès au bien-être ». Ce fut l'occasion pour des groupes de sans-emploi venus de toute la Communauté française de partager le fruit de leurs travaux, constats et réflexions, de s'exprimer sur l'un ou l'autre de ces thèmes qui touchent leur quotidien.

#### **Energie**

Une vie qui doit s'organiser avec quelques centaines d'euros comporte bien entendu de nombreuses difficultés. Parmi celles-ci se trouvent les coûts importants de l'énergie nécessaire pour assurer des besoins aussi élémentaires que s'éclairer et se chauffer. La récente libéralisation du secteur va aggraver la situation. Le groupe de travail énergie a présenté une série de revendications incluant notamment le paiement d'une prime chauffage pour toute personne répondant à un critère d'insuffisance de revenus et la création d'un fonds spécial par les sociétés pétrolières ainsi que par l'ensemble du secteur énergétique, dont les bénéfices progressent de façon substantielle grâce à l'envol des prix du marché et à la spéculation.

#### Mobilité

Ce groupe de travail a bien entendu commencé son exposé par une description des coûts beaucoup trop élevés des transports en commun. Alors même qu'on leur rend obligatoire des déplacements vers les différentes administrations telles que FOREM/ORBEm<sub>1</sub> ou l'ONEm, ou encore pour des recherches de formations ou d'emploi, le coût des transports ou des abonnements est absolument exorbitant pour un TSE. Le raisonnement est tout aussi valable pour des actes quotidiens tels

que les loisirs ou la vie sociale. Tout cela est d'autant plus scandaleux que les transports publics sont financés par la collectivité.

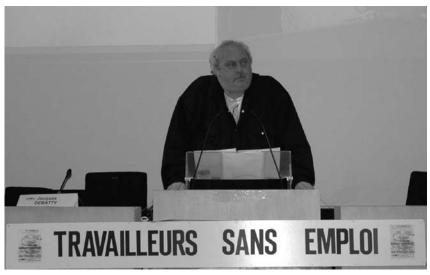
#### Logement

Cette partie des revendications des TSE fut présentée par la Fédération du Hainaut occidental. Les revendications débutèrent par une demande du respect de l'Article 23 de la constitution par la garantie effective d'un logement décent pour tous. Cela demande une série de mesures dont la mise à disposition d'un nombre suffisant de logements décents, l'augmentation des moyens des Agences immobilières sociales, l'application de la loi Onkelinx sur

les immeubles abandonnés... Revendications de base auxquelles les TSE ajoutèrent les non moins élémentaires améliorations de l'accès au logement social pour les allocataires sociaux, l'aménagement d'un fonds de garantie locative en faveur des bas revenus, la diffusion de l'information relative à l'aide au logement et l'établissement d'un cadastre des logements insalubres ou encore l'instauration d'un « complément logement » pour tous les ménages aux revenus modestes. Les TSE terminèrent cet aspect de leurs revendications en posant cette question qui ne devrait plus avoir lieu d'être : Peut-on vivre debout lorsqu'on n'a pas un toit à soi? D'autant que sans logement, il est



Jacques Debatty, Secrétaire fédéral adjoint CSC Bruxelles-Halle-Vilvorde, A sa gauche Philippe Paermentier et Ronald Noiret.



Ronald Noiret, Président National de l'Action des Travailleurs Sans Emploi de la CSC.

difficile, voire impossible d'envisager une quelconque insertion professionnelle.

#### Soins de santé

Cet aspect des difficultés des TSE fut abordé par la Fédération du Brabant Wallon qui souligna qu'il est d'autant plus difficile d'aborder cette question dans une région ou une province dont la tendance politique rejoint les idées et le discours libéral (MR) et où s'affrontent la richesse et la pauvreté. Dans ce contexte, les TSE expliquent que certains droits de base sont difficiles d'accès aussi pour les travailleurs actifs, les prépensionnés et les pensionnés. Leur enquête laissa voir qu'effectivement de nombreux allocataires sociaux et travailleurs rencontrent des difficultés qui les obligent à faire des choix. La place des soins de santé dans le budget mensuel est très variable mais, dans tous les cas, il n'y a guère de possibilité au-delà de l'essentiel. Pour un isolé ou un cohabitant, les soins sont toujours reportés à plus tard et cela peut parfois devenir catastrophique. Il faut mettre fin à cette médecine à plusieurs vitesses.

#### Activation du comportement de recherche

La Fédération de Mons-La Louvière a axé son intervention sur la contestation de la mise en place depuis maintenant trois ans de la chasse aux chômeurs. On le sait, depuis le premier juillet 2004, les chômeurs sont amenés à faire preuve de leur comportement actif en matière de recherche d'emploi lors d'une procédure d'entretiens organisée par l'ONEm. Parmi les problèmes exposés, il y a notamment les disparités dans ce contrôle entre différents bureaux de chômage, l'absurdité des procédures et, pour les régions peu peuplées, les difficultés voire impossibilités de concilier l'offre en termes de mobilité et les exigences de l'ONEm. Au final est pointé l'effet de généralisation du travail précaire impulsé par cette politique.

La Fédération Liège-Huy-Waremme a également traité ce thème de l'activation et conclu, après un état des lieux des exclusions, que : « A priori, il n'y avait aucune raison que l'activation du comportement de recherche d'emploi échappe à la stratégie de l'offensive néolibérale capitaliste. Elle s'y inscrit parfaitement, quand bien même résultet-elle d'une velléité de l'Europe qui lui sert de prétexte chez nous comme elle sert réciproquement aux dirigeants de démonstration d'allégeance conforme auprès de ses instances de contrôle. Nous pouvons rappeler notre exhortation initiale : une offre diversifiée de perspectives réelles et durables d'emplois gratifiants, normalement rétribués, constituerait certainement le meilleur des stimulants à la recherche d'emploi pour les chômeurs. C'est l'emploi qui est indisponible, pas les chômeurs et ce plan d'accompagnement ne s'attaque qu'aux plus faibles ».

#### Les pièges à l'emploi

La Fédération de Namur-Dinant s'est penchée sur la définition de cette notion. On désigne par ces mots la situation où l'écart entre le salaire proposé et le revenu de remplacement est insuffisant pour inciter à prendre le travail correspondant à ce salaire. Elle propose une autre définition de cette notion car : il y a piège à l'emploi quand le coût des frais liés à un emploi (déplacement, garde d'enfants, habillement, etc.) dépasse le gain qu'il pourrait y avoir entre un salaire net et le revenu de remplacement. Prenons en guise d'exemples les plus évidents les déplacements éloignés et forcément coûteux, le manque de volonté politique pour installer des crèches en suffisance ou encore quand la volonté de se rapprocher des emplois disponibles engendre un coût prohibitif des loyers. Il y a piège également quand la multitude des aides à l'embauche n'offre aucune sécurité et débouche souvent sur des emplois précaires et non durables n'ayant pour effet que de changer la place dans la file d'attente, quand les formations proposées répondent plus à un souhait économique qu'à une volonté d'épanouissement personnel en renvoyant le demandeur d'emploi tel une balle de ping-pong d'une formation à l'autre ou encore quand un système d'allocation de garantie de revenus (AGR) lié à un temps partiel n'offre plus une garantie de revenu suffisant et est préjudiciable à la pension, alors même que le patronat est demandeur de flexibilité.

#### Une meilleure répartition

La Fédération de Bruxelles s'est penchée naturellement sur la situation particulière de la capitale où des emplois se créent mais essentiellement pour des personnes qualifiées. Or, la plupart des demandeurs d'emplois bruxellois ont quitté l'école sans diplôme. Si on ajoute que les jeunes sont les plus précarisés et que les possibilités de formation sont limitées, on comprend tout de suite la complexité de la situation bruxelloise qui conduit à

de véritables drames. Les TSE de Bruxelles demandent une vraie politique sociale où l'accompagnement s'inscrit dans le cadre de mesures globales: enseignement, formation professionnelle, logement... parce que les demandeurs d'emploi sont confrontés à de nombreux problèmes sociaux « connexes à la recherche d'emploi ». L'élément le plus urgent est un accompagnement positif et réel qui soit adapté au chômeur et ayant pour objectif une réelle insertion professionnelle, parce qu'à présent c'est le caractère répressif qui est maître à bord.

## Notion de l'emploi convenable

La Fédération Charleroi - Entre Sambre Et Meuse - Thuin a exposé les exigences minimales pour assurer à tous les travailleurs un emploi jugé convenable et épanouissant leur permettant de vivre dignement. Il est trop facile, et trop courant aujourd'hui, de faire porter la responsabilité du chômage sur les victimes de la situation que sont les TSE. Pour ces derniers un emploi convenable c'est un emploi qui correspond à la profession que désire exercer le travailleur en fonction de ses études, apprentissage ou expérience professionnelle. Viennent ensuite des exigences en termes de rémunération : conforme aux barèmes fixés, correctement payée en temps et en heure, assujettie à la sécurité sociale. Ajoutons que le salaire, les allocations familiales et autres frais de déplacement doivent atteindre un niveau supérieur aux allocations de chômage + allocations familiales ou autres majorées. Entre autres revendications, cette fédération réclame encore que la durée du travail soit définie dans le contrat de travail et permette, cumulée avec le temps de déplacement, au travailleur de ne pas être habituellement éloigné plus de 12 heures de son domicile.

#### Accès à l'emploi

La Fédération de Verviers définit la situation paradoxale de la Belgique qui fait que d'un côté le pays est connu pour être l'un des champions en Europe du nombre de plans de promotion d'emploi (Le Conseil supérieur de l'emploi recense à ce titre plus de 200 mesures en faveur de l'emploi,) mais que par ailleurs le marché du travail belge reste l'un des plus inégalitaires et excluants en Europe. Pour certains jeunes, pour les demandeurs d'emploi d'origine étrangère, pour les chômeurs âgés, pour les sans-emploi de longue durée, il y a souvent moins de chances d'accéder à un emploi en Belgique que dans n'importe quel autre pays européen. Au lieu de rééquilibrer le jeu de l'offre et de la demande sur le marché de travail pour garantir le plein emploi, la politique de l'emploi a, dans les dernières années, en partie encore aggravé la situation, car depuis une quinzaine d'années en Europe l'objectif n'est plus de donner du travail à ceux qui en demandent, mais de pousser ceux qui sont en âge de travailler à devenir ou redevenir actif comme travailleurs salariés. Prépensionnés, femmes âgées, ... au travail, tels sont les mots d'ordre de cette idéologie! Cette même idéologie continue pourtant à responsabiliser et à culpabiliser ceux qui sont les plus fragiles sur le marché du travail : jeunes, femmes, chômeurs âgés, demandeurs d'emploi de longue durée, les personnes d'origine étrangère, etc.

#### **Conclusion**

Pour terminer, nous dirons que cette journée fut l'occasion de constater le travail de proximité réalisé par les fédérations locales de la CSC avec les Travailleurs Sans Emploi. Les exposés issus des ateliers auxquels ces personnes ont participé ont pu démontrer le travail quotidien d'éducation permanente réalisé auprès et avec les premiers intéressés. C'est l'illustration d'un fait montré par des chercheurs : « la rencontre d'autres personnes sans emploi dans des associations militantes protège leurs membres contre des effets destructeurs de la discrimination, »

- (1) L'ORBEm a entretemps changé de nom et est devenu « Actiris ».
- (2) CONSEIL SUPERIEUR DE L'EMPLOI, Inventaire des mesures en faveur de l'emploi, Bruxelles, 2003, cfr. http://www.politiquessociales.net/+-Detail-et-vulgarisation-des-+?theme=16
- (3) De nombreuses études et évaluations internationales montrent cela, qu'elles soient faites par l'Union Européenne, par l'OIT ou même par l'OCDE.
- (4) Bourguignon, D., & Herman, G. (2006). Je suis chômeur(se), je suis stigmatisé(e): des conséquences de la stigmatisation aux stratégies de défense, in Exclusions et discrimination: Comprendre et agir, Actes du colloque APFA/DEAT/INOIP, Lille, pp.37-44.

## Les accompagnateurs syndicaux du Luxembourg : être garde-chasse en région rurale

Vincent De Raeve avec l'aide de Jean-François Gerkens

Accompagnateurs syndicaux FGTB, vincent.deraeve@fgtb.be, jeanfrancois.gerkens@fgtb.be

Nous faisons régulièrement écho dans ces colonnes de témoignages de terrain, dont ceux des accompagnateurs syndicaux de la CSC et de la FGTB. Mais nous avons surtout traité jusqu'ici de situations citadines. Nous avons donc rencontré des accompagnateurs syndicaux de la FGTB Luxembourg afin de connaître les spécificités de la chasse aux chômeurs en région rurale. Leur expérience apporte une nouvelle preuve du caractère injuste, humiliant, improductif (en termes de (re)mise à l'emploi) et absurde de cette machine à précariser et à exclure qu'est l'activation des chômeurs.

Voilà maintenant bientôt un an et demi que je travaille pour la FGTB, au sein de la régionale du Luxembourg. Après 11 années passées à emballer des palettes dans une papeterie, dont deux en tant que délégué syndical, la transition ne fut pas aisée.

Mes quatre collègues et moi formons la 'cellule TSE<sub>1</sub>, mise sur pied en 2004. Notre rôle est d'informer nos affiliés chômeurs à propos des contrôles de l'ONEm, de les aider à s'y préparer efficacement, de les accompagner physiquement lors des auditions, et de leur apporter un suivi, un soutien, lorsque les contrôles donnent lieu à des signatures de contrat.

Je ne vais pas ici faire un exposé technique sur ces contrôles, ni même expliquer ce dont il s'agit (cf. article p. 46-51). Mais plutôt vous faire part des particularités de ce type de contrôles en région rurale. D'autre part, je vous parlerai aussi d'un livre sur le contrôle des chômeurs, intitulé 'Carnet d'un garde-chasse', qui vient de sortir en librairie.

#### La chasse à la campagne

La majeure partie de la population en Belgique vit dans des villes ou des agglomérations. Nous sommes pourtant encore quelques centaines de milliers à habiter en région rurale. Loin des images d'Épinal et des idées toutes faites qui circulent, notre région, la province du Luxembourg, n'est pas uniquement un pays de forêts où il fait bon vivre, où les habitants, un peu niais, passeraient leur temps à compter leurs vaches et à accueillir les vacanciers flamands et hollandais ou à aller travailler au grand-duché de Luxembourg.

Le taux de chômage, même s'il est loin d'atteindre les proportions catastrophiques de Liège ou de Charleroi par exemple, était de 11,5 % en juillet 2007. Le sud Luxembourg, qui bénéficie maintenant de la manne d'emplois du grand-duché de Luxembourg, a été durement touché par le déclin industriel, essentiellement métallurgique, et toute la province encaisse depuis 30 ans les effets ravageurs de la Politique Agricole Commune (PAC). Le Nord et l'Ouest de la province sont particulièrement en difficulté.

Même si elles sont moins visibles qu'en ville, la précarité et la grande pauvreté sont également présentes dans nos villages. Avec toutes leurs conséquences : violence, toxicomanie, alcoolisme, décrochage scolaire, analphabétisme... Les contrôles de l'ONEm y sont aussi violents qu'ailleurs, ainsi que leurs conséquences.

#### Arlon, lointain chef-lieu

Ils posent en outre des problèmes spécifiques, qui sont ceux des déplacements. Notre province est en effet très étendue, avec une densité de population relativement faible (258.547 habitants pour 4.439 km<sup>2</sup>). Les transports en commun sont une denrée rare. Ainsi, pour se rendre aux convocations de l'ONEm, les chômeurs luxembourgeois ne peuvent malheureusement pas prendre le métro pour en descendre trois stations plus loin. La direction de l'ONEm a en outre eu l'excellente idée de situer le seul lieu d'audition de la province tout au sud de celleci, c'est-à-dire à Arlon, chef-lieu des plus excentrés. Un peu comme si en France tout le monde était convogué à Marseille. Nous avons à de nombreuses reprises demandé à ce que les auditions soient décentralisées sur Marche et Libramont.

Voici quelques mois, la direction de l'ONEm a promis d'œuvrer en ce sens, mais force est de constater que ce dossier semble fort peu prioritaire. Chez nous pas plus qu'ailleurs en Belgique, les frais de déplacement liés aux convocations ne sont remboursés. En septembre 2006, à l'occasion de la 'semaine de la mobilité', nous avons accompagné l'un de nos affiliés de Grand-Halleux dans son périple pour se rendre à sa convocation à l'ONEm d'Arlon

en transports en commun. Soit un trajet de 110 kilomètres. Pour ce faire : plus de trois heures de trajet aller! Quatre bus. Pour 6 euros aller-retour.

Départ à 7h42, arrivée à 11h. Pour pouvoir rentrer en TEC à Grand-Halleux, la seule possibilité est de reprendre le bus en gare d'Arlon à 13h08, pour arriver à 16h14. Ce qui donne une fenêtre possible pour une audition à l'ONEm de 50 minutes, entre 11h10 et midi, heure de table des contrôleuses. Sans quoi, il ne reste qu'à planter sa tente dans la cour de l'Onem. C'est clair : les convocations ne tiennent pas toujours compte des possibilités de transport des travailleurs sans emploi.

J'ouvre ici une parenthèse pour expliquer pourquoi j'utilise le mot de 'contrôleuses' : la première raison est que, dans notre région, ce sont uniquement des femmes qui ont obtenu ces postes, la seconde est que bien que l'ONEm les ait nommées « facilitatrices », je constate au quotidien qu'elles ne facilitent pas grandchose, mais que par contre elles contrôlent efficacement. Je me méfie des glissements sémantiques. Il est d'autre part marquant de constater le 'turn-over' important dans cette fonction. (25 % d'après l'ONEm, et d'après mes informations, ce taux est en dessous de la réalité). Or, généralement les personnes engagées dans la fonction publique ne quittent pas leur emploi.

## Le train : plus cher, pas plus rapide

Pour être complet, nous devons dire que le trajet peut aussi se faire en train. Il existe deux possibilités.

- 1. Grand-Halleux-Vielsalm en bus. Puis sur le réseau SNCB Vielsalm-Liège, puis Liège-Namur et enfin Namur-Arlon. Grosso modo 3h30 de trajet pour un coût total aller-retour de 37 euros et 40 centimes. (13 euros et soixante centimes avec un rail-pass, pour autant que l'on puisse avancer les 68 euros nécessaires à son achat).
- 2. Grand-Halleux-Vielsalm en bus. Puis Vielsalm-Luxembourg et Luxembourg-Arlon en train. Pour un temps de trajet de plus ou moins 2h15 et un coût de 66 euros allerretour! (Vive l'Europe sans frontières!)

Quand on sait qu'un chômeur isolé admis sur base des études touche 625,82 euros par mois et, rappelons-le, que l'ONEm ne rembourse pas les frais de déplacement des gens convoqués, on a une idée plus précise du tableau.

Pour l'anecdote, en ce qui concerne les déplacements vers le FOREM, et ceux liés à la recherche d'emploi, il est possible de bénéficier d'une réduction de 75 % sur les transports en commun... pour peu que l'on se soit déplacé préalablement au FOREM à Libramont pour en faire la demande! Donc pour se rendre à un entretien d'embauche à Libramont lorsqu'on habite Bouillon il faut, le jour précédent, se rendre à la Maison de l'Emploi de Bertrix pour avoir son attestation pour le lendemain. Kafka n'est pas loin!

#### Où se cache l'ONEm?

Mais il ne suffit pas d'arriver à Arlon... il faut encore trouver les bâtiments de l'ONEm! Ces derniers sont situés derrière un immeuble d'habitation, et malgré nos multiples demandes, il n'y a toujours pas de signalisation visible depuis la chaussée. Le noeud du problème vient du fait que le parterre en bordure de trottoir appartient à l'immeuble d'appartements et donc l'Onem ne peut y placer un poteau indicateur.

Donc, au bout de leur périple en transport en commun, certains chômeurs perdent encore un peu de temps pour trouver le lieu de la convocation et arrivent dès lors parfois avec plus d'un quart d'heure de retard, ce qui est la marge tolérée par l'ONEm. Ne reste donc plus pour eux qu'à prendre un autre rendez-vous... Je me souviens d'une personne dans ce cas qui avait demandé son chemin à un agent de police... et s'était vu indiquer le chemin du Forem. La confusion ONEm-Forem existe donc même chez des personnes aussi bien (in)formées que nos policiers.

Les difficultés de déplacement exis-



De la rue, même avec de bons yeux, impossible de repérer l'ONEm...



De près, si les arbres sont élagués et les voitures pas trop hautes, vous avez une chance...

tent, on vient de le voir, pour se rendre à l'ONEm ou au FOREM. Mais elles sont les mêmes tout au long de l'année, pour la vie quotidienne, pour les recherches d'emploi... Dans notre province, il est très compliqué de pouvoir vivre sans permis de conduire ni véhicule. Les chômeurs se retrouvent très souvent coincés dans cette équation : pas de véhicule, pas de travail; pas de travail, pas d'argent pour un véhicule. Les contrôleuses de l'ONEm conseillent bien une solution : déménager en ville. Où le chômage n'existe pas, évidemment!

## Chercher de l'emploi mais où ?

Une autre particularité de la province du Luxembourg est le nombre limité d'employeurs. Il existe bien un tissu de PME, mais les grandes entreprises sont rares. Les demandeurs d'emploi se voient donc souvent contraints de repostuler toujours aux mêmes endroits, ce qui finit par agacer les employeurs et renforce encore un peu plus la pression sur les travailleurs en place.

Le prix des loyers dans le Sud du Luxembourg belge pose également problème aux personnes disposant de faibles revenus (les allocataires sociaux ne sont pas seuls dans le cas). En effet, la pression immobilière est forte et vu les revenus plus élevés des frontaliers du grand-duché, il est quasi impossible de trouver un appartement deux chambres (salubre) à Arlon pour moins de 600 Euros par mois. Les gens précarisés se voient donc obligés de partir vers des régions « moins chères », donc plus éloignées des bassins d'emploi, donc moins bien desservies en transports en commun... Encore une fois un cercle vicieux.

#### Des gardes-chasse débordés

La 'cellule TSE' de la FGTB Luxembourg est composée de 5 personnes, dont deux à mi-temps, soit quatre équivalents temps plein pour, en 2006, accompagner 2000 personnes. Il est évident que nous ne pouvons apporter notre soutien

qu'à un nombre limité de personnes. Les déplacements sont tellement importants que nous travaillons essentiellement, en ce qui concerne le suivi des personnes en premier et deuxième contrat, par téléphone. Nous contactons donc environ 240 personnes, tous les mois, pendant la durée de leur contrat. Ce qui ne peut évidemment pas donner les mêmes résultats qu'en tête à tête. Nous avons d'autre part dû renoncer à accompagner systématiquement nos affiliés en entretien 1, vu le nombre touiours croissant de convocations. Nous nous rendons donc à l'ONEm sur demande de nos affiliés. Et nous constatons que les personnes qui en font la demande sont bien souvent celles qui en ont le moins besoin... Pour l'instant, nous réussissons tant bien que mal à accompagner quasiment tous les entretiens 2 et 3.

Une autre partie de notre travail consiste à donner des séances d'information collectives à nos affiliés recevant la lettre d'avertissement de l'ONEm. Pour ce faire, nous nous rendons grosso modo toutes les six semaines en onze lieux de la province, d'Athus à Barvaux en passant par Marche, Florenville ou Bouillon... soit plus de 1000 kilomètres pour chaque série de séances. Ces dernières durent de deux à trois heures. C'est l'occasion pour nous de resituer les différents acteurs qui gravitent autour des chômeurs, d'ex-

#### Un journal hors bords

Lors de nos séances d'informations, nous tâchons de préparer nos affiliés le plus efficacement possible aux contrôles. L'une de nos recommandations est de tenir un journal de bord soigné de toutes les démarches effectuées de près ou de loin en vue de retrouver un emploi. C'est en effet, vu le manque criant de réponses aux candidatures des chômeurs de la part des employeurs (à vue de pif environ une pour 5 à 10 démarches, selon les secteurs), la seule manière de prouver à l'ONEm sa recherche active d'emploi.

Tenir un journal de bord n'est pas extrêmement contraignant pour le commun des mortels, mais avec une vie précaire et/ou des difficultés à maîtriser l'écrit, cela devient vite un parcours du combattant. La plupart de nos affiliés ne sont d'ailleurs pas en mesure de tenir ce journal de manière satisfaisante pour l'ONEm.

En outre, cette démarche est très intrusive et pose des problèmes quant au respect de la vie privée. L'un de mes collègues a accompagné une personne qui avait pris très au sérieux nos recommandations : il est arrivé au contrôle avec quatre épais carnets, relatant sa vie quotidienne de manière extrêmement détaillée. S'y trouvaient entre autres ses recherches d'emploi, mais aussi l'heure du lever, du coucher, du brossage de dents, le menu de ses repas, les rendez-vous avec son amoureuse...

J'ai été abasourdi à la lecture de ces carnets. Je trouve que c'est un fait important. Je me pose des questions sur les représentations de l'Etat de cette personne qui livre ainsi son quotidien. Je relisais hier « 1984 » de Georges Orwell et, même si les réalités sont très différentes et que nous avons la chance de vivre dans un état de droit, les processus en cours ont indéniablement une certaine parenté.

La contrôleuse de l'ONEm était assez embarrassée, elle a, comme la loi l'y autorise, pris un délai de réflexion de 10 jours, afin de lire attentivement les preuves que ce monsieur avançait. L'évaluation a été positive. Preuve qu'il avait bien compris la logique du système, même s'il l'avait poussée jusqu'à l'absurde.

pliquer le plus clairement possible à nos affiliés dans quelle pièce ils jouent. Notre connaissance du tissu luxembourgeois nous permet également de répondre à de nombreuses questions. Ces séances sont enfin un lieu d'échange et de paroles. Les choses émergent parfois violemment, les chômeurs n'ayant pas souvent l'occasion de faire entendre leur point de vue.

Lors de ces séances, nous demandons aux personnes de remplir une fiche signalétique, ce qui nous permet malheureusement de constater qu'il y a bel et bien un pourcentage important 10 % d'illettrés en Belgique en 2007.

#### Ecrire ce qu'on vit

Début 2006, j'ai publié aux éditions « Couleur livres » un récit consacré à mon expérience professionnelle précédente : 'L'usine'. Ces lignes ont eu un bon accueil médiatique.

Le monde dans lequel je suis plongé depuis 16 mois, celui du contrôle des chômeurs, est également un monde violent, qui est loin de me laisser indifférent. Je me demande de plus en plus si se contenter d'accompagner nos affiliés (chose parfois très utile) est suffisant. Il me semble que nous -cellule TSE-consacrons notre temps et notre énergie à mettre de l'huile dans des rouages que nous -syndicat(s)- devrions combattre sans tergiversation. Cela est partiellement fait mais, me semble-t-il, de manière plus que timide. Les véritables enjeux, communautaires entre autres, compliquent certainement la donne.

Je me suis donc demandé de quelle manière je pourrais apporter ma contribution, en tant que citoyen et dans une moindre mesure en tant que membre de la FGTB, au débat à venir : à savoir la poursuite/abandon ou l'amplification du PAS<sub>2</sub>.

Si nous nous dirigeons effectivement vers une 'orange bleue', il semble que les politiques aillent vers une amplification : entrée dans la danse des 50-58 ans, convocations plus fréquentes, amplification de la trans-

mission des données... Au mépris de ce que nous voyons tous les jours sur le terrain. J'ai donc choisi, profitant du bon accueil de ma précédente publication, de 'remettre le couvert'.

Le bouquin s'intitule 'Carnet d'un garde-chasse' (cf. encadré). Il est illustré par Stéphan Plottès, chômeur et dessinateur de talent. Bruno Carton, philosophe et chômeur, en a fait la préface qui replace le chômage dans son contexte historique, s'interroge sur les notions de 'contrat' et 'd'accompagnement', sur la place faite aux chômeurs. Yves Martens explique entre autres, dans la postface qu'il a rédigée, la 'nécessité' économique du chômage dans nos systèmes néolibéraux. J'y raconte pour ma part le quotidien d'un accompagnateur syndical et le système kafkaïen que se révèle être le contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi.

#### Alors, heureux?

En guise de conclusion à cet article, je vais vous faire part de la situation suivante, vécue ce jour dans les locaux de l'ONEm d'Ar-Ion. Je sortais d'un entretien 2 avec la personne que j'accompagnais, et qui venait de 'prendre' 4 mois d'exclusion. Une dame de l'ONEm est venue lui demander s'il voulait bien lui consacrer quelques minutes pour répondre à une enquête sur la satisfaction du public quand aux services de l'ONEm... Probablement voulait-elle savoir si ce monsieur avait le sentiment d'avoir été exclu poliment<sub>2</sub>.

- (1) TSE: Travailleurs Sans Emploi
- (2) Plan d'Accompagnement et de Suivi des chômeurs
- (3) Cf. l'enquête p. 52-54

#### Carnets d'un Garde chasse



La « chasse aux chômeurs » est une expression de plus en plus banalisée, normée, justifiée de toutes parts... C'est donc à un singulier rendez-vous que nous convie Vincent De Raeve (Prix Condorcet-Aaron 2007) dans ses « Carnets d'un garde-chasse », celui d'un travailleur employé par un grand syndicat et en charge de l'accompagnement de personnes contrôlées par l'ONEm... Le grand écart que l'auteur de « L'usine » (Collection Je) fait en publiant ce nouveau texte nous renvoie à une profonde réflexion sur le sens et la « nécessité » structurelle du chômage. Bien entendu,

Vincent De Raeve a de l'appui et de la stabilité, il retrousse ses manches et observe avec minutie et circonspection les relations qui se nouent entre les « accompagnateurs » et les demandeurs d'emploi. Il note, engrange, répertorie les paradoxes, les inanités, les chausse-trapes du système auquel il collabore en ce moment. Il nomme mais il n'accuse pas. Il sait que les rapports entre le monde du travail et celui des sans-travail sont de plus en plus autiste et schizophrène. Ce livre n'est pas un réquisitoire mais plutôt un état des lieux des contradictions dans lesquelles chaque interlocuteur se débat. Les dessins de Stéphan Plottès viennent rappeler que ces êtres dont parle l'auteur habitent la ville et la campagne, qu'ils ont des désirs, que la vie passe et qu'ils ont l'impression, parfois, que c'est sans eux...

http://www.couleurlivres.be

### Histoire d'un leurre

#### Jean-Louis Ghislain

Témoignage d'un chômeur en « recherche active »

L'annonce était séduisante... « Travaux administratifs » à Uccle. Diplôme exigé : néant ! Age : sans importance! Horaires: souples et variables! Pour un chômeur de longue durée, peu qualifié et plus tout jeune, l'occasion est unique, voire inespérée. Sans virer parano, la perspective d'un contrôle de l'Onem, dûment annoncé par courrier, active en moi une motivation qui ne peut plus être chancelante avec le levier de l'angoisse. Donc mon imagination, la folle du logis, se met à piailler comme une joyeuse perruche... Un vrai sourire de Madame la chance, enfin! Mais avec un « Tu viens chéri » ensuite, ou non ? Au téléphone la conversation est emballante. Elle se termine cependant par une légère descente de speed... » Le nom de votre société Madame » ? « C'est l'Eglise de scientologie ».

Ah bon... Cette Eglise très connue, mais pas nécessairement en bien. Cette doctrine qui fascine et monopolise tant de stars, créée officiellement en 1954, par un fou génial, visionnaire... et sans doute très dangereux : Ron Hubbard. Le père de la « dianétique ». La scientologie... Le mot « secte » qui revient régulièrement... Ces rumeurs, ces mises en garde tant de fois lues dans la presse et sur Internet aujourd'hui... Il n'empêche : au point où j'en suis, rien à perdre : au moins l'expérience sera intéressante.

#### Etrange

L'immeuble est situé dans un quartier ucclois cossu. J'entre : on me fait monter au premier étage puis on me laisse seul un moment. Ambiance de silence un peu oppressant(e)... Mais tout cela est subjectif, évidemment. On m'installe dans une pièce séparée d'une autre, plus petite, par une porte ouverte. Un homme est assis dans la pièce à côté, près de l'endroit où je me trouve, derrière

un ordinateur : il peut me voir à tout moment. Je me débats avec un questionnaire copieux que l'on m'a demandé de remplir. Bizarre : pas une question concernant le travail, les compétences, la formation, ou quoi que ce soit de professionnel. Rien. Qu'est-ce qui intéresse cet « employeur » pour le moins atypique? Les relations de l'individu avec la famille, les enfants, les collègues, les amis. Ses réactions face aux contrariétés de la vie. Son « modus operandi » strictement social. Tout sur un plan psychologique, personnel, affectif. Un test de personnalité.

Le document est remis dans l'attente du verdict me concernant (?) Bien. Descente au sous-sol, c'était prévu. On me projette un DVD d'environ une demi-heure, que je regarde seul. Il retrace brièvement l'histoire du fondateur Hubbard. Puis il s'attache à démontrer l'extrême importance de cette religion sur notre planète qui perd ses repaires, et à qui il faut en offrir. (Enfin en « offrir »...!)

Un conférencier dans un centre scientologique américain trouve de grands accents d'orateur exalté pour tout nous expliquer. Il n'est jamais question que de l'INDIVIDU. L'IN-DIVIDU est responsable de ce qui lui arrive. Le mal dans le monde, les désordres, les malaises sociaux et sociétaux sont dus à l'INDIVIDU au degré de conscience peu élevé. Ce n'est qu'à ce niveau que le travail doit porter pour tirer l'humanité vers un destin meilleur et digne d'elle, enfin. Le mal : la drogue. La psychiatrie, et les médicaments psychotropes. Les crimes et délits. L'Eglise de scientologie a implanté de nombreuses écoles un peu partout. Les délinquants potentiels lisent les préceptes de Hubbard : le calme et le civisme progressent de façon exponentielle! Des « ministres » scientologues bénévoles se

manifestent. On les voit notamment près des deux tours fumantes, au lendemain du 11 septembre 2001.

Bien entendu, il y a du vrai, de l'incontestable, de l'indubitable dans ce discours. On enfonce quelques portes ouvertes. Qui pourrait contester? Mais plus le DVD se déroule plus une gêne m'envahit. Rien, je certifie n'avoir RIEN entendu, pas un mot, ni vu une seule image concernant les grands courants économiques nationaux et mondiaux. Ni les régimes politiques de tous ordres. Les rapports socio-économiques dont l'immense majorité des citoyen(ne)s de tous pays DEPEN-DENT. On peut certes chercher à développer ses atouts individuels. Ne pas marcher en troupeau. Chercher des solutions innovantes et originales, quitte à prendre des risques parfois. Mais tout de même...

Passer sous silence TOUT ce qui ressort des mécanismes micro- et macro-économiques en question qui conditionnent nos vies, peu ou prou...TOUT placer au niveau des attitudes et des psychologies de l'être humain isolé de ce contexte général, cela semble vraiment gros. L'individu doit chercher à atteindre un niveau de conscience supérieur. Il doit s'améliorer, développer ses facultés mentales endormies. Mais on sait - pas par le DVD, évidemmentque les ouailles qui désirent progresser et devenir des scientologues émérites et donc aptes ensuite au prosélytisme doivent débourser des sommes de plus en plus importantes, au profit de l'Eglise. Qui les aide donc à pratiquer le détachement des vulgaires biens de ce monde. En prenant tout ce mal pour eux (les pontes au sommet de la hiérarchie s'entend). Une manière originale d'envisager l'homéopathie quoi... Même sans penser à ce dernier aspect, ma conversion cale un peu en dépit du DVD pédagogique...

#### Retour au réel

La vision terminée, retour chez mon intervieweuse qui a analysé mes réponses écrites. En vous épargnant les détails des résultats dont elle me fait part -ils n'intéressent que moi, et encore, pas vraiment - j'en viens à la question première, objective et bêtement cartésienne : le BOULOT!

Donc je devais postuler pour écrire dans leur belle revue ? Traduire, corriger, apporter mes idées, mon énergie, ma créativité, etc. ! Sortir de la PRECARITE, mot que je n'hésite pas à prononcer (avec une petite arrière-pensée du type « maintenant on arrête les rotations autour du pot - on ABOUTIT à un accord possible...ou à rien ! » )

L'examinatrice, jusque là assez neutre sans grande chaleur, me regarde fixement. « Monsieur, vous ne pouvez pas être employé ici à 1500 euros par mois. » (Je précise que je n'ai pas une seule fois parlé salaire depuis mon arrivée.)

« Mais madame, au téléphone... » « Mais vous comprenez, l'argent ne tombe pas du ciel. Je travaille ici à temps plein : mais mon salaire est variable selon les résultats. Cela peut démarrer à 1 euro » ( SIC je le jure!) (Je ne demande pas de quels « résultats » il s'agit). Suite de la tirade mi-apitoyée mi-irritée de la dame : « Vous n'êtes pas encore stable dans la vie. Vous cherchez votre voie. Nous travaillons avec des gens stables qui ont déjà un métier et qui viennent nous aider, pour la revue et d'autres choses. »

Y aurait-il comme un malentendu?

« Monsieur si vous le voulez - c'est de vous seul que cela dépend-vous pouvez écrire professionnellement. Devenez journaliste dans un grand quotidien. Ce n'est pas difficile! » Bien. Il fallait y penser. Outre ce précieux conseil, je me vois offrir un petit opuscule avec les grands principes de cette Eglise, qui s'installera bientôt dans un immense immeuble boulevard de Waterloo où collaboreront cent cinquante personnes, paraît-il.

L'argent ne tombe pas du ciel mais il pousse joyeusement sur les comptes en banques de nos sauveurs, en un joyeux printemps perpétuel et doré sur tranche : la Providence y a pourvu , Elle n'est pas ingrate! Le livre de luxe de Hubbard est en vente pour... 215 euros, le prix est affiché. Mais l'Eglise de scientologie est une asbl (voyez l'annuaire, pour ceux qui savent encore ce que c'est ).

#### **Epilogue ? Dépit-logue**

Je sors. Sensation de flottement. J'ai l'impression un poil déstabilisante d'être à la fois le spectateur et l'acteur de ce qui vient d'arriver - dans ce dernier cas, une victime d'une erreur de casting. Dans une chanson, le grand Nougaro évoquait sa maîtresse. « Aussi douce que Marlène/Aussi vache que Dietrich ».

Qu'y a-t-il donc dans un mot ? Certains ont une forme qui rejoint parfaitement le fond. « ESCROC « par exemple : cela commence par un espoir... Cela finit par un croc!

J'ai le regret de vous annoncer que mon développement spirituel - si nécessaire, vous l'aurez compris - se trouve retardé sine die. La quête redevient bassement païenne et matérielle. Priez pour le pauvre quidam imparfait que je suis, ô vous camarades chercheurs d'emplois... Je le sais : tout comme moi, vous n'êtes que de pauvres pécheurs... Mais ne tombez pas dans les filets de ces vils maquereaux. Dites-leur comme moi : « t'as un beau culte tu sais... mais désolé mon septième ciel j'y monterai sans toi « !

## Un procès qui engage nos libertés

#### Jean-Claude Paye

Sociologue, auteur de « La fin de l'Etat de droit », La Dispute, Paris 2004 et de « Global War on Liberty, TELOS Press 2007, jean-claude.paye@ euphonynet.be

Cet automne signe le retour du procès emblématique de Bahar Kimyongür. Comme nous vous l'expliquions dans notre n°58, le procès précédent a été invalidé par la Cour de Cassation. Le nouveau jugement sera-t-il plus respectueux de nos libertés ? Le point sur cet enjeu essentiel pour la liberté d'expression...

Le procès fait à des personnes liées au DHKP/C, organisation politique turque d'opposition, engage nos libertés car il crée une jurisprudence propre à la nouvelle loi antiterroriste, votée en décembre 2004. C'est cette jurisprudence qui va déterminer le vrai contenu de la loi.

Ces personnes avaient été condamnées, en première instance, par le tribunal correctionnel de Bruges, pour appartenance à une organisation terroriste, à des peines allant de 4 à 6 ans de prison. Ce jugement fut confirmé en appel par la Cour de Gand. Les peines furent même alourdies. Ces personnes seront de nouveau jugées en appel, cette fois devant la juridiction d'Anvers car ce double jugement a été cassé par un arrêt du 19 avril 2007 de la Cour de Cassation de Bruxelles, Le nouveau procès a débuté ce 13 septembre et se déroulera durant le mois de novembre.

La cour de cassation s'est opposée au fait qu'un juge ait été spécialement désigné pour ce procès. Ce qui, dans les faits, créait une juridiction spéciale. En Belgique, contrairement à d'autres pays, telle l'Espagne, l'installation de tribunaux spéciaux, destinés à juger les affaires de « terrorisme », n'est pas prévue par la loi. L'arrêt de la cour de cassation peut ainsi être interprété comme une opposition d'une partie de l'appareil judiciaire à cet exercice de contournement de la légalité.

## Généralisation de procédures d'exception

La mise en place de procédures spéciales est coutumière des législations antiterroristes. C'est en fait leur raison d'être : installer des exceptions à tous les stades de la procédure pénale, de l'enquête à la détention, en passant par le jugement lui-même. C'est aussi le cas dans cette affaire. Les prisonniers, qui, rappelons-le, n'ont commis ni collaboré à aucun acte violent, ont été soumis à des conditions de détention tellement sévères qu'elles ne sont pas imposées aux criminels les plus dangereux. Ils ont été placés dans un strict régime d'isolement. Ils ne pouvaient participer à aucune activité de la prison et devaient rester confinés dans leur cellule 23 heures sur 24. Ils n'en sortaient que pour se rendre individuellement au préau. Les contacts avec l'extérieur étaient limités au cercle familial. Seules les visites des avocats étaient admises et les appels téléphoniques étaient strictement limités. En outre, la confidentialité des entretiens avec les avocats n'était pas toujours assurée. Ils étaient soumis à une surveillance constante. Ils devaient en permanence pouvoir être vus par les gardiens. Ainsi, durant la nuit, soit les gardiens allumaient la lumière toutes les demi-heures, soit une lumière aveuglante de 80 watts restait allumée toute la nuit juste au-dessus de leur tête, les empêchant de dormir et provoquant des troubles du sommeil. Ils ont dû également subir des fouilles anales systématiques lors des transferts, ainsi que avant et après les visites. A l'occasion

de chaque comparution, ils étaient déshabillés et mis à nu à trois reprises. Les conditions de transfert étaient aussi très « sécurisées » : gilet pare-balles pesant quinze kilos, yeux bandés, et même convoyeurs cagoulés. Bref tout était orchestré pour créer l'effroi et pour signifier, en opposition avec les faits, que ces personnes étaient particulièrement dangereuses.

La labellisation de ces personnes comme « terroristes » leur donne automatiquement un caractère « dangereux ». Ce qui justifie, a priori, toutes les conditions de détention « exceptionnelles ». Or, ces personnes sont condamnées pour appartenance à une organisation terroriste, c'est-à-dire, selon le jugement d'appel, pour avoir participé à des activités légales d'une organisation qui lutte violemment contre un régime démocratique, à savoir le gouvernement de la Turquie.

## Un soutien aux régimes répres sifs

C'est l'attribution, par le tribunal de première instance, d'un caractère « démocratique » à un régime bien connu pour la guerre qu'il mène contre ses populations et qui définit comme « terroriste » toute action, même pacifique, liée à une organisation d'opposition qui a mené des actions armées, même si elles sont marginales dans l'action de cette organisation. Le jugement d'appel va encore plus loin dans son soutien au processus de répression puisqu'il va jusqu'à justifier le coup d'Etat militaire en Turquie, en le présentant comme une action de

défense du pouvoir vis-à-vis d'organisations révolutionnaires voulant le renverser. Non seulement il s'agit d'une lecture qui nie le fait qu'aucune organisation d'opposition n'avait le rapport de forces nécessaire pour une telle entreprise, mais surtout on retrouve la phraséologie classique de tout dictateur qui veut légitimer sa prise de pouvoir. Rappelons que Hitler et Mussolini avaient justifié leur coup d'Etat par la nécessité d'empêcher les communistes de prendre le pouvoir. Nous sommes donc devant un jugement, fortement engagé politiquement, qui veut légitimiser toute action répressive d'un gouvernement, quel qu'il soit, vis-à-vis de ses populations. Cette lecture a pour effet que les accusés ne peuvent invoquer les crimes du gouvernement à leur égard pour justifier leur résistance. La répression se justifie automatiquement comme action « proactive » envers tout groupe d'opposition radicale.

Le jugement d'appel, prononcé par la cour de Gand, désigne comme terroriste tout acte de résistance armée à un gouvernement constitué, quel qu'il soit. Il vise à créer une jurisprudence qui permettra de criminaliser toute forme de soutien à un mouvement armé, n'importe où dans le monde. Ce que la Grande-Bretagne a déjà fait passer par une loi, le Terrorism Bill 2006<sub>2</sub>, la Belgique tente de le faire par le biais de la jurisprudence.

Le jugement d'appel entend par « soutien » le simple fait de traduire, ou de porter à la connaissance du public, un communiqué de l'organisation incriminée. En fait, tout ce qui donne la parole ou donne à connaître le point de vue de l'organisation, désignée comme « terroriste », est considéré comme soutien à celle-ci et pourrait être poursuivi comme appartenance à une organisation terroriste. La personne poursuivie ne peut invoquer, pour sa défense, le caractère légal de ses activités.

Pour le tribunal, tout discours, de ou sur les actions de l'organisation poursuivie, est une publicité qui lui est nécessaire pour la poursuite de ses actes violents. Ainsi, le juge-



ment stipule que même donner une explication, sans qu'il soit question d'une revendication, ou livrer de la propagande au sujet d'une "organisation terroriste" constitue un fait punissable de participation à une telle organisation et que les individus qui ne prennent pas leurs distances avec la doctrine d'une telle organisation doivent être considérés comme socialement dangereux et enfermés. En conséquence, est criminalisé non seulement le fait d'apporter un point de vue opposé à celui de l'Etat sur un conflit violent partout dans le monde, mais aussi de rapporter des faits qui pourraient entrer en contradiction avec la lecture du réel opérée par le pouvoir.

#### Le pouvoir judiciaire : dernier rempart de l'Etat de droit ?

Le jugement de la Cour de Cassation peut être lu comme une réaction de l'appareil judiciaire à la tentative de créer, par le biais de la jurisprudence, des tribunaux spéciaux construits pour obtenir un jugement orienté. En ce qui concerne les mesures de détention subies par les prisonniers, ceux-ci ont contesté ces procédures d'exception et plusieurs

jugements en référé leur ont donné partiellement ou entièrement raison. Aucun de ces jugements n'a été exécuté par l'administration. Suite au refus de cette dernière d'appliquer les arrêts favorables aux détenus, la cour d'appel de Bruxelles avait rendu, le 12 décembre 2006, un arrêt qui a mis fin à l'éclairage de nuit et aux fouilles corporelles. Il autorisait également les contacts téléphoniques et les visites.

La volonté du pouvoir exécutif de violer les règles de droit existantes et de modifier l'ordre juridique se manifeste également dans l'arrestation aux Pays-Bas, la nuit du 27 au 28 août 2006, d'un des prévenus disposant de la nationalité belge. Cet enlèvement par les forces de l'ordre néerlandaises (filature, voiture banalisée..) est le résultat d'une entente entre la police hollandaise et le pouvoir exécutif belge. Comme Bahar dispose de la nationalité belge et que la Belgique ne peut extrader ses ressortissants, la solution était d'organiser son arrestation dans un pays tiers qui aurait la possibilité de procéder à son transfert en Turquie. Cette collaboration, en vue d'extrader Bahar Kimyongür vers la Turquie sur base d'un mandat Interpol est connue. Une réunion, à cet effet, de 24 hauts fonctionnaires, policiers, magistrats, s'est tenue le 26 avril 2006, au centre de crise du Service Public Fédéral Intérieur, sous la présidence de la chef de cabinet adjointe de la ministre de la Justice et fut actée dans un compte rendu. Ce dernier est conservé dans les coffres du Sénat en raison de son caractère « hautement confidentiel ». Les députés et sénateurs membres du « comité de suivi » des Comité P (police) et R (services de renseignements) ne peuvent prendre des notes ou rentrer dans le local de consultation munis d'un dictaphone.

La grande majorité des parlementaires ne semblent pas perturbés par cette procédure qui empêche tout contrôle parlementaire effectif et tout débat sur l'action du pouvoir exécutif dans cette affaire. Ce laisser-faire est, dans les faits, un soutien à la politique liberticide de l'administration. Cette attitude, ou plutôt cette absence de réaction, traduit bien la subordination du « pouvoir » législatif envers l'exécutif, sa « caporalisation » organisée par le système des partis.

La justice néerlandaise a réagi dans le sens contraire à celui espéré par l'administration belge. Le 4 juillet, elle a refusé d'extrader Bahar Kimyongür vers la Turquie et l'a libéré en expliquant que les faits qui lui étaient reprochés par la Turquie ne sont pas de caractère terroriste mais relèvent des libertés fondamentales garanties par la Constitution des Pays-Bas.

## Une volonté politique de criminaliser toute opposition.

Cette dualité d'attitude entre l'administration et l'appareil judiciaire

est constante. Seul le jugement en première instance à Bruges et celui de la cour d'appel de Gand rencontre la volonté de l'exécutif de violer systématiquement le droit des personnes et de faire de cette affaire une base de changement de l'ordre de droit en Belgique. Rappelons que, au niveau du tribunal de première instance, le juge Troch avait été spécialement désigné. On peut le considérer comme un « homme » de l'exécutif déplacé de sa juridiction afin d'obtenir un résultat orienté. Rappelons que Freddy Troch a été président du comité P, le comité parlementaire de surveillance des polices et que cette fonction lui avait permis de bloquer l'enquête parlementaire sur l'opération « Rebelle », mise en place par l'ancienne gendarmerie afin de ficher les Turcs de Belgique.

En ce qui concerne le jugement d'appel de Gand, c'est la même autorité judiciaire qui avait désigné le juge Troch, qui avait pu, en toute légalité cette fois, assurer la composition du tribunal. Ce qui a eu pour conséquence que toutes les garanties d'impartialité n'étaient pas remplies. Les jugements rendus par ces tribunaux ne peuvent être considérés, au stade actuel de l'affaire, comme le point de vue de l'appareil judiciaire au sens strict, mais comme celui d'un tribunal spécial chargé de faire aboutir l'action répressive du pouvoir exécutif. Cela explique l'importance du procès actuel, en appel devant la cour d'Anvers après que la cour de cassation a cassé les deux précédents jugements en s'opposant à la désignation spéciale du juge Troch pour cette affaire. La question est de savoir si le tribunal va assurer sa mission de garantie de l'Etat de droit ou s'il va mettre en place une jurisprudence qui permettra de poursuivre toute personne qui sera engagée dans des actions

légales de soutien ou simplement qui donnera des informations sur des organisations dont les luttes sont à contre-courant de la politique internationale du gouvernement. L'enjeu de ce procès n'est pas de punir une organisation turque à laquelle la Belgique n'est pas confrontée mais de briser la capacité des citoyens à se démarquer des politiques officielles. Le caractère violent de certaines actions (qui se sont déroulées sur le territoire turc) apparaît comme un simple prétexte. Ce lundi 17 septembre a également débuté, devant le tribunal correctionnel de Dendermonde, une action judiciaire qui, suite à une plainte d'Electrabel, poursuit l'organisation non violente Greenpeace pour association de malfaiteurs et « menace de faits criminels », afin de briser ses actions de sensibilisation sur les dangers de l'énergie nucléaire.

L'enjeu de ces procès est bien de pouvoir criminaliser toute action, prise de position ou simple information qui ne va pas dans le sens de la politique gouvernementale et des groupes économiques associés.

(1) Cf. Le Journal du Collectif n°58, pp. 53-56

(2) « Préoccupation sécuritaire », La Libre Belgique, le 27 juin 2007.



Créé en 1996, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion : emploi et revenus pour tous- asbl associe des personnes, des associations et des acteurs syndicaux (dont la CSC-Bruxelles, la FGTB Bruxelles et la CNE) unissant leurs forces pour lutter contre l'exclusion.

**Notre préoccupation centrale**: renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser, dénoncer et combattre ensemble les mécanismes économiques, sociaux, politiques qui produisent l'exclusion sociale.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion publie depuis sa création un journal bimestriel et s'est particulièrement impliqué ces dernières années dans la défense du **droit à l'aide sociale et au chômage.** 

#### Plusieurs campagnes sont en cours :

- Activation des chômeurs : www.stopchasseauxchomeurs.be
- Pour des CPAS conformes à la dignité humaine : www.asbl-csce.be
- Allocation de garantie de revenu : www.retraitdelareformeducomplementdechomage.be ou www.rragr.be

#### Si vous souhaitez contribuer à la réussite de nos actions vous pouvez :

• sfaire connaître l'association et son journal à votre entourage • vous impliquer dans la vie de l'asbl en collaborant au journal, aux actions, aux forums ou en renforçant notre conseil d'administration • devenir membre et soutenir ainsi pleinement le Collectif (et par là même recevoir le journal) • vous abonner au journal du Collectif

Abonnements (ajouter en communication : ABO)	Cotisations de membre (ajouter en communication : COTIS) Vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales
15 euros/an : travailleurs 8 euros/an : sans-emploi et étudiants 30 euros/an : organisations 40 euros/an : pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)	30 euros/an : travailleurs 15 euros/an : sans-emploi et étudiants 60 euros/an : organisations 30 euros/an : petites organisations, ou organisations de sans-emploi
	lectif Solidarité Contre l'Exclusion) : 70559- 03
Merci à tou(te)s p	our votre soutien !























